

COMMISSARIAT AUX ASSURANCES RAPPORT ANNUEL 2005

Le présent rapport et les données statistiques sont établis conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Un exemplaire du rapport annuel est fourni gratuitement aux entreprises soumises à la surveillance du Commissariat aux Assurances et, sur une base de réciprocité, aux institutions et organismes qui en font la demande et qui fournissent au Commissariat aux Assurances leurs publications.

Des exemplaires supplémentaires sont fournis à tous les intéressés qui en font la demande au prix de 12 euros par exemplaire.

Commissariat aux Assurances, 7, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Téléphone : (+352) 22 69 11-1; Téléfax : (+352) 22 69 10;

Site internet : www.commassu.lu e-mail : commassu@commassu.lu

Relation bancaire : Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg n° IBAN LU04 0019 1002 0053 4000.

La reproduction totale ou partielle du présent rapport annuel est autorisée à condition d'en citer la source.

Edi	orial	04
LE	COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	07
1 2 3 4	Organisation et attributions du Commissariat aux Assurances Activités du Commissariat aux Assurances en 2005 Organes et personnel du Commissariat aux Assurances Comités techniques du Commissariat aux Assurances	08 09 16 17
LE	MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2005	19
1 2 3 4	Les entreprises Statistiques générales sur l'activité en 2005 L'assurance non vie en 2005 L'assurance-vie en 2005	20 27 42 63
LE	MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2005	79
1 2	Les entreprises L'activité de réassurance	80 83
LES	SANNEXES	93
1 2 3	Listes des principaux textes législatifs et réglementaires en matière d'assurances Listes des entreprises d'assurances établies Listes des entreprises d'assurances ayant notifié leur intention d'opérer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en régime de libre prestation de services	94 97 105
4	Liste des entreprises de réassurances de droit luxembourgeois	106
5	Liste des gestionnaires des entreprises de réassurances	119
6 7 8	Liste des courtiers d'assurances Liste des gestionnaires de fonds de pension Liste des domiciliataires de sociétés autres que de sociétés de réassurances	123 130
	agréés par le Commissariat aux Assurances	131 132
	1 2 3 4 LE 1 2 3 4 LES 1 2 3 4 5 6	Activités du Commissariat aux Assurances en 2005 Organes et personnel du Commissariat aux Assurances Comités techniques du Commissariat aux Assurances LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2005 Les entreprises Statistiques générales sur l'activité en 2005 L'assurance non vie en 2005 L'assurance-vie en 2005 LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2005 LES entreprises L'activité de réassurance LES ANNEXES Listes des principaux textes législatifs et réglementaires en matière d'assurances Listes des entreprises d'assurances établies Listes des entreprises d'assurances ayant notifié leur intention d'opérer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en régime de libre prestation de services Liste des entreprises de réassurances de droit luxembourgeois Liste des gestionnaires des entreprises de réassurances Liste des gestionnaires des entreprises de réassurances Liste des gestionnaires des entreprises de réassurances Liste des gestionnaires des osciétés autres que de sociétés de réassurances agréés par le Commissariat aux Assurances

Ė	\Box	IΤ	1	R	ΙΔΙ

2005 : Confirmation de la croissance pour l'ensemble des secteurs de l'assurance luxembourgeoise.

L'année 2005 a été pour l'assurance directe luxembourgeoise une année de confirmation et d'accentuation des bons résultats retrouvés depuis 2003.

S'inscrivant dans un contexte européen globalement favorable, l'assurance luxembourgeoise a toutefois largement dépassé les performances moyennes européennes.

Avec une **progression des primes** toutes branches confondues de 25,08% le marché de l'assurance directe atteint pour la troisième année consécutive un taux de croissance à deux chiffres (+21,90% en 2004 et +13,82% en 2003) et renoue ainsi avec les bonnes performances enregistrées au cours de la période de 1998 à 2000 qui a connu des taux de croissance dépassant régulièrement les 10%.

L'encaissement total dépasse pour la première fois, et de loin le seuil des dix milliards d'euros pour passer à 11,184 milliards d'euros contre 8,942 milliards d'euros fin 2004.

Les primes encaissées en **assurance-vie** augmentent de 25,32% (contre 24,02% en 2004) pour passer à 9,831 milliards d'euros.

Pour la première fois depuis longtemps les primes encaissées en **assurance non vie** connaissent à leur tour un taux de croissance à deux chiffres et progressent de 23,38% pour passer à 1,353 milliards d'euros. Cette progression résulte principalement d'une activité internationale qui se développe très rapidement depuis le Luxembourg en assurance non vie. Pour le première fois la part d'encaissement de primes réalisée hors des frontières nationales dépasse l'encaissement domestique.

La somme des bilans de toutes les entreprises d'assurances directes soumises à la surveillance du Commissariat aux Assurances a poursuivi sa croissance vigoureuse pour passer à un taux de croissance global de 25,76% contre 18,10% en 2004.

La situation de solvabilité des entreprises d'assurances directes se situe à peu près au même niveau qu'en 2004; elle reste toutefois largement excédentaire par rapport aux minima requis par la législation communautaire dont les exigences ont été récemment renforcées.

Quant aux **résultats**, **l'assurance non vie** a connu des bénéfices après impôts de 73,43 millions d'euros, soit quelque 9 millions d'euros de plus que l'exercice précédent mais toujours quelque 20 millions de moins que l'exercice 2003.

Les **résultats de l'assurance-vie** se sont encore une fois sensiblement améliorés : les bénéfices progressent de 157,89% à 103,91 millions d'euros contre 40,29 millions d'euros fin 2004.

Le secteur de la **réassurance** a continué à se développer de manière satisfaisante. Bien que le nombre des entreprises soit passé de 273 unités fin 2004 à 262 fin 2005, l'encaissement total a toutefois progressé de 7,56% par rapport à l'exercice précédent et les résultats ont triplé par rapport à l'exercice précédent pour passer à 450 millions d'euros.

La somme des bilans de l'ensemble des entreprises d'assurances et de réassurances tombant sous l'autorité du Commissariat aux Assurances s'établit à 65,64 milliards d'euros contre 55,15 milliards d'euros en 2004.

Si le développement du secteur profite en premier lieu aux entreprises concernées, à leur personnel et à leurs clients, il n'en reste pas moins que l'économie nationale et les finances publiques en partagent également les retombées, tant au point de vue de l'emploi que du point de vue des recettes fiscales :

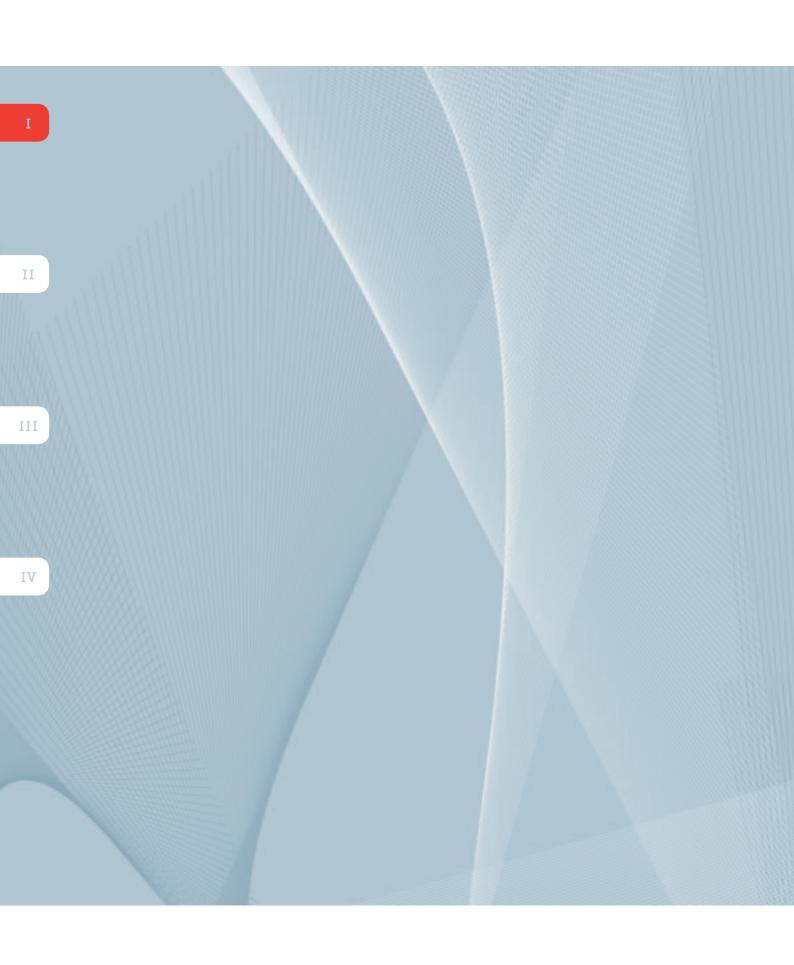
- L'emploi total salarié dans les entreprises d'assurances et de réassurances établies au Luxembourg, y non compris les quelque 7.000 agents et courtiers d'assurances et leurs employés, a connu une progression de 2,56% pour s'établir à 3.237 unités fin 2005, soit 3.045 salariés travaillant dans l'assurance directe et 192 dans la réassurance.
- Les **impôts**, **taxes** et **redevances** versés ou à verser par le secteur des assurances au Trésor public s'élèvent pour l'exercice 2005 à quelque 63,23 millions d'euros pour l'assurance non vie, à 36,96 millions d'euros pour l'assurance vie et à 132,96 millions d'euros pour la réassurance, soit au total un montant de 233,15 millions d'euros contre 152,27 millions d'euros en 2004.

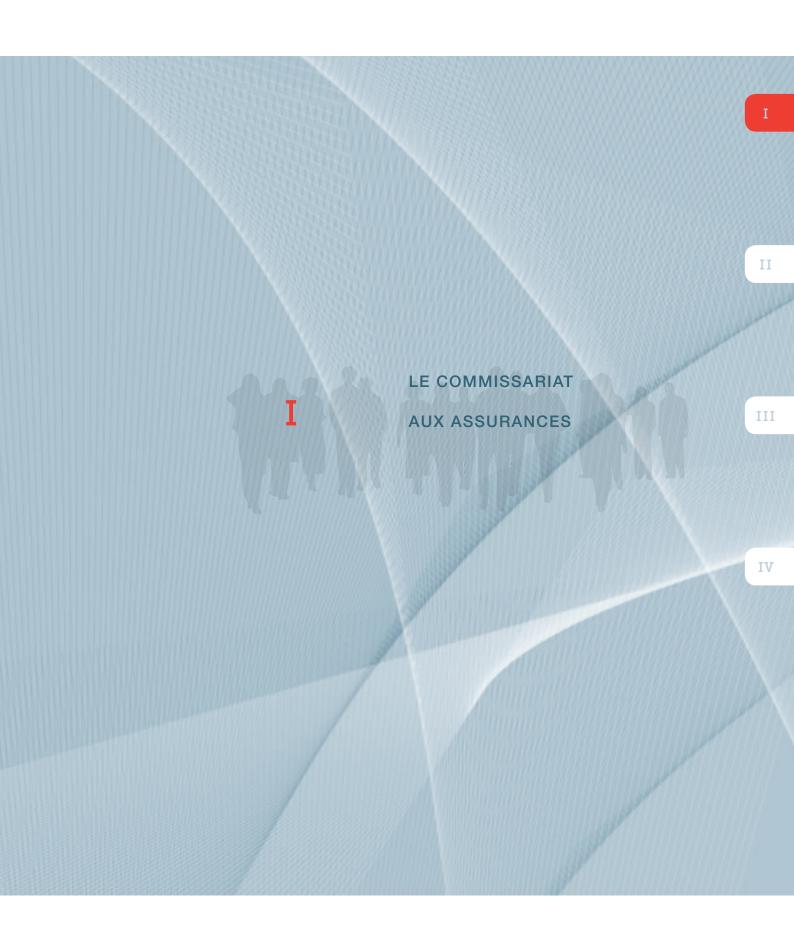
Luxembourg, le 1er août 2006

Claude Wirion, Membre du comité de direction Victor Rod, Président du comité de direction Annick Felten, Membre du comité de direction

Lin

STO





Organisation et attributions du Commissariat aux Assurances

Le cadre légal et réglementaire régissant l'activité d'assurance et de réassurance au Grand-Duché de Luxembourg est fixé par la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. Ce texte confie la surveillance prudentielle de ce secteur au Commissariat aux Assurances, établissement public autonome, placé sous l'autorité d'un membre du Gouvernement, actuellement le Ministre du Trésor et du Budget. Le Commissariat est doté de la personnalité juridique, distincte de celle de l'Etat, et jouit de l'autonomie financière.

La loi accorde au Commissariat des compétences propres dans le cadre de la surveillance journalière des entreprises et des personnes soumises à son autorité. Le Ministre reste cependant compétent pour les décisions d'ordre politique dont notamment les décisions relatives à l'octroi et au retrait des agréments légaux.

Les organes du Commissariat sont le conseil et la direction.

Le conseil, composé de cinq administrateurs nommés pour quatre ans, dont trois représentants de l'Etat, un représentant des assureurs et un représentant des preneurs d'assurances, exerce les compétences normalement réservées à un conseil d'administration d'un établissement public. Il est plus particulièrement compétent pour arrêter le budget et les comptes du Commissariat avant leur soumission pour approbation au Gouvernement ainsi que pour émettre un avis sur toute question dont il est saisi par le ministre compétent ou le directeur du Commissariat.

La direction est l'autorité exécutive supérieure du Commissariat. Elle exerce toutes les attributions réservées par la loi au Commissariat, sous réserve des compétences du ministre et du conseil. Elle est composée d'un directeur, qui préside le comité de direction, et de deux membres choisis parmi le personnel du Commissariat, tous nommés pour un mandat renouvelable de six ans.

Tout en fonctionnant en tant que collège, la direction a réparti entre ses membres les compétences dévolues au Commissariat suivant l'organigramme dont elle s'est dotée et qui distingue essentiellement entre l'assurancevie, l'assurance non vie, la réassurance et les intermédiaires d'assurances. La direction est assistée par des fonctionnaires et des employés de l'Etat des différentes carrières de l'Etat. L'effectif total du Commissariat s'élève actuellement à vingt-deux personnes.

Les frais de fonctionnement et de personnel, hormis le versement des pensions du personnel retraité, sont à charge du Commissariat et sont supportés en définitive par des taxes forfaitaires versées par les entreprises et les autres personnes placées sous la surveillance du Commissariat.

Ι

T

Ш

II

III

IV

2. Activités du Commissariat aux Assurances en 2005

2.1. ACTIVITÉS EN RELATION AVEC DES TRAVAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Les lois et règlements grand-ducaux suivants ont été adoptés en l'an 2005 et 2006 :

- Loi du 13 juillet 2005 portant modification de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Cette loi transpose en droit luxembourgeois les dispositions de la directive 2002/92/CE du Parlement Européen et du Conseil du 9 décembre 2002 sur l'intermédiation en assurance. Elle consacre pour l'essentiel la législation antérieure concernant les agents et les courtiers d'assurances. Elle innove en créant une nouvelle catégorie d'intermédiaires d'assurances à savoir les sous-courtiers. Elle innove encore en créant les bases légales de l'activité transfrontalière de l'intermédiation d'assurance par voie de libre établissement et/ou par voie de libre prestation de services. A ces fins un registre public est créé regroupant les intermédiaires d'assurances par catégorie. Ce registre est consultable pour tout intéressé via internet.

- Règlement grand-ducal du 23 mai 2005 portant modification du règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances.

Ce règlement transpose en droit luxembourgeois les dispositions de la directive 2003/41/CE du Parlement Européen et du Conseil du 3 juin 2003 concernant les activités de surveillance des institutions de retraite professionnelle tombant sous le contrôle prudentiel du Commissariat.

- Règlement grand-ducal du 24 novembre 2005 concernant les modalités d'agrément et d'exercice des intermédiaires d'assurances et de réassurances.

Ce règlement précise les modalités d'agrément des courtiers et sous-courtiers d'assurances, des courtiers de réassurances, des sociétés de courtage en assurances et réassurances ainsi que des agents et des agences d'assurances. Le dernier chapitre du règlement porte sur le fonctionnement et le contenu du registre des intermédiaires.

- Règlement grand-ducal du 24 novembre 2005 portant modification et complément du règlement grand-ducal du 16 mai 2002 concernant les contributions aux frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat aux Assurances.

Les dispositions de ce règlement grand-ducal modifient le règlement existant pour tenir compte de la nouvelle catégorie des sous-courtiers introduite par la loi du 13 juillet 2005 sus-mentionnée.

- La loi du 27 avril 2006 sur l'application des normes comptables internationales dans le secteur des assurances et portant modification de la loi modifiée du 8 décembre 1994 et de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Cette loi transpose dans la législation nationale les dispositions relatives à l'assurance des directives 2001/65/CE - directive sur l'introduction de l'évaluation à la juste valeur – et 2003/51/CE relative à la modernisation comptable. Elle permet par ailleurs aux entreprises d'assurances et de réassurances d'opter pour les nouvelles normes comptables internationales pour l'établissement de leurs comptes annuels ou consolidés.

Outre des modifications de la législation le Commissariat a émis un certain nombre de circulaires interprétatives des textes existants.

Le Commissariat est assisté dans ses travaux par différents comités techniques constitués d'experts réunissant, à côté de ses propres fonctionnaires, des professionnels concernés. Suivant leurs missions, ces comités techniques sont créés pour une durée limitée ou illimitée.

Les comités techniques actuellement existants sont :

- le comité technique « Réassurance » : les travaux de ce groupe portent sur la transposition en droit national de la directive sur les entreprises de réassurances.
- le comité technique « R.C. Auto » s'occupe plus particulièrement des questions relatives à l'assurance de la responsabilité des véhicules automoteurs. Actuellement il a achevé ses travaux concernant la transposition en droit luxembourgeois de la 5e directive R.C. Auto.

- le comité technique « Vie » a poursuivi les discussions sur les règles de placement en assurance-vie liée à des unités de compte et sur les modalités de dépôt des actifs correspondants. Ces discussions ont abouti à la publication de deux lettres circulaires en 2006.
- le comité technique « Actuariat » a élaboré le rapport actuariel pour les entreprises d'assurance non vie. Ce rapport a pour la première fois été demandé aux entreprises d'assurance non vie dans le cadre du reporting de 2005. Le rapport actuariel des entreprises d'assurance-vie a été adapté aux nouvelles évolutions dans l'assurance.
- le comité technique « Comptabilité et reporting » traite des questions relatives à la comptabilité des entreprises d'assurances et de réassurances ainsi que du reporting annuel à adresser au Commissariat.
- le comité technique « Intermédiaires » a collaboré aux travaux ayant abouti à la loi du 13 juillet 2005 portant modification de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et au règlement grand-ducal du 24 novembre 2005 concernant les modalités d'agrément et d'exercice des intermédiaires d'assurances et de réassurances sus-mentionnés.
- le comité technique « lutte contre le blanchiment d'argent » se charge de l'élaboration d'un plan d'action visant à renforcer les procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et la formation du personnel des entreprises d'assurances et de réassurances en la matière.
- le comité technique « fonds de pension » a pour attribution de définir les règles prudentielles applicables aux fonds de pension tombant sous la surveillance du Commissariat aux Assurances.

2.2. ACTIVITÉS SUR LE PLAN NATIONAL

2.2.1. Les agréments des entreprises d'assurances et le contrôle des produits

a) les agréments des entreprises d'assurances

Une part importante des activités du Commissariat est consacrée à l'accueil et à l'information des entreprises d'assurances et de réassurances désireuses de s'établir au Grand-Duché de Luxembourg.

Les dossiers d'agrément d'une entreprise d'assurances de droit luxembourgeois sont instruits par le Commissariat

qui vérifie que les conditions matérielles, financières et en ressources humaines, indispensables au démarrage d'une activité d'assurance offrant des garanties de sérieux suffisantes, sont réunies. Une attention particulière est accordée aux qualités personnelles tant des actionnaires que des dirigeants.

L'établissement d'une succursale d'une entreprise communautaire au Grand-Duché de Luxembourg se fait par une notification au Commissariat de la part des autorités de contrôle de l'Etat du siège de l'entreprise d'assurances concernée.

Au cours de l'année 2005, trois entreprises d'assurance non vie luxembourgeoises ont été agréées, tandis que deux entreprises luxembourgeoises d'assurance-vie et une entreprise luxembourgeoise d'assurance non vie, ont renoncé à leur agrément ou ont été absorbées suite à une fusion. En ce qui concerne les succursales, une entreprise d'assurance non vie de nationalité belge a établi une nouvelle succursale au Luxembourg et une autre succursale belge d'assurance non vie s'est retirée du marché en 2005.

Il en résulte que le nombre total d'entreprises d'assurances est resté constant par rapport à 2004.

Concernant les entreprises de réassurances, neuf compagnies ont été nouvellement agréées en 2005 et vingt compagnies se sont retirées du marché.

b) le contrôle des produits

Les entreprises d'assurances opérant dans l'Union européenne jouissent de la liberté tarifaire. Les autorités de contrôle vérifient, a posteriori et d'une manière non systématique, si les clauses des contrats sont conformes aux dispositions impératives et d'ordre public régissant la matière. En assurance-vie, le Commissariat exige en plus la production d'une note technique au moment de la commercialisation des produits.

2.2.2. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

En vertu des articles 3, 4, 5, 6 et 9 de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, les entreprises

III

I

2. Activités du Commissariat aux Assurances en 2005

d'assurance-vie et les courtiers d'assurances sont tenus de collaborer à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Etant donné que les nouvelles dispositions législatives en la matière ne modifient guère les obligations incombant aux entreprises d'assurance-vie et aux courtiers qui étaient prévues par les articles 86 ss. de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, la lettre circulaire 01/9 du Commissariat aux Assurances concernant l'étendue des obligations professionnelles concernant la lutte contre le blanchiment et la prévention de l'utilisation du secteur des assurances à des fins de blanchiment est toujours valable. Celle-ci oblige les dirigeants des entreprises d'assurance-vie et les courtiers d'assurances à transmettre au Commissariat aux Assurances les mêmes informations que celles communiquées au Procureur, quelle que soit l'origine de la procédure d'information et quel que soit le contenu de l'information communiquée.

Dans ce cadre, il y a eu 46 déclarations de soupçon en assurance-vie en 2005, 49 affaires ont pu être clôturées pendant l'année et 75 affaires restent en suspens au 31 décembre 2005.

Les déclarations de soupçon sont basées sur les causes les plus variées, telles qu'un lien qui a pu être établi avec des noms apparus sur les listes du Parquet, un nom de preneur d'assurances apparu dans la presse internationale dans le cadre d'un scandale financier, des preneurs qui donnent l'impression d'être victimes d'une escroquerie dite « ouest-africaine », incohérence dans investissements et désinvestissements, souscripteurs ou bénéficiaires suspects vu leur profession ou leur provenance, informations reçues insuffisantes lors de la souscription, provenance des fonds, des autres contrats ont déjà été visés par les autorités judiciaires.

A la connaissance du Commissariat, aucune des déclarations de soupçon transmises au Parquet n'a donné lieu à condamnation en justice.

Il est à remarquer qu'en assurance-vie 1.168 personnes ont participé à une session de formation blanchiment en 2005. Dans ce chiffre n'est pas seulement inclus le personnel des entreprises d'assurance-vie mais aussi les agents d'assurance-vie qui ont suivi une formation en blanchiment. Le Commissariat a également renforcé ses contrôles auprès des entreprises quant au respect des obligations de connaissance de leurs clients, de l'élaboration de procédures internes et de formation de leur personnel concernant la lutte contre le blanchiment. Ces contrôles seront encore renforcés à l'avenir, plus particulièrement dans le cadre de contrôles sur place par les agents du Commissariat.

2.2.3. La surveillance financière des entreprises d'assurances

Les entreprises d'assurances ayant leur siège social dans un des Etats membres de l'Espace économique européen sont soumises à la surveillance prudentielle, exercée par la seule autorité de surveillance du pays de leur siège social et ce pour l'ensemble de leurs activités exercées sur le territoire de l'Espace économique européen.

Suite à la transposition de ce principe des troisièmes directives communautaires dans la législation luxembourgeoise, le Commissariat se limite à collecter des informations statistiques sur l'activité des succursales d'entreprises communautaires établies au Grand-Duché de Luxembourg.

En ce qui concerne la surveillance prudentielle des entreprises d'assurances de droit luxembourgeois, le contrôle des états périodiques ainsi que les contrôles sur place jouent un rôle primordial.

a) le contrôle des états périodiques

Le Commissariat aux Assurances a réalisé un reporting annuel intégré sur support informatique comprenant les documents suivants :

- le compte rendu annuel comprenant une ventilation du compte de profits et pertes technique par branches d'activité ainsi qu'une ventilation plus détaillée de certains postes du compte de profits et pertes comme p.ex. les frais généraux
- les comptes annuels dont la publication est prévue par la loi du 8 décembre 1994
- l'état de la marge de solvabilité
- l'état annuel des actifs représentatifs des provisions techniques
- l'état des conventions de dépôt des actifs représentatifs
- la fiche signalétique de l'entreprise.

Ce reporting est complété par la production d'un rapport actuariel ainsi que d'un rapport spécial du réviseur d'entreprise.

En ce qui concerne la marge de solvabilité, celle-ci correspond au patrimoine de l'entreprise, libre de tout engagement prévisible, déduction faite des éléments incorporels. Le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances détermine les éléments de couverture et le mode de calcul de cette marge de solvabilité ainsi que le niveau qu'elle doit atteindre en fonction des engagements de l'entreprise. Le règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 a été modifié par le règlement grand-ducal du 10 janvier 2003 et par le règlement du 11 novembre 2003.

L'état annuel des actifs représentatifs des provisions techniques comporte un état récapitulatif des actifs représentatifs au 31 décembre et une liste détaillée par catégorie de placement. Les entreprises d'assurances sont obligées de tenir un inventaire permanent des actifs représentatifs des provisions techniques et doivent envoyer au Commissariat des états trimestriels récapitulatifs de la situation de ces actifs au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre. Les provisions techniques constituées doivent être suffisantes et être représentées à tout moment par des actifs équivalents et congruents. Le mode de calcul des provisions techniques est déterminé par voie réglementaire. Il est à noter que le Commissariat a effectué régulièrement des tests de résistance, notamment pour déterminer la résistance de la solvabilité des entreprises par rapport aux importantes fluctuations boursières.

Les actifs représentatifs des provisions techniques peuvent être localisés auprès de tout établissement bancaire à l'intérieur de la Communauté si une convention de dépôt a été conclue entre l'établissement bancaire dépositaire et l'entreprise d'assurances et approuvée par le Commissariat aux Assurances. Ce dépôt forme un patrimoine distinct en faveur des assurés susceptible d'être bloqué entre les mains du dépositaire sur simple instruction du Commissariat au cas où des doutes sur la solidité financière de l'entreprise venaient à naître. Il est à noter que près de 80% des actifs sont toutefois déposés au Luxembourg. En 2004 le Commissariat a émis une

lettre circulaire qui a pour objet de préciser les cas où une dérogation à la règle de la localisation dans l'Espace économique européen est susceptible d'être accordée par le Commissariat ainsi que les modalités de cette dérogation.

La fiche signalétique de l'entreprise renferme des informations sur le capital, les administrateurs, les actionnaires, les prises de participations dans des sociétés soumises à une exigence de solvabilité, les établissements dépositaires des actifs représentatifs des provisions techniques, les succursales et sur la politique de réassurance de l'entreprise.

Dans environ un quart des cas le dépouillement de ces états de contrôle est complété par des entretiens avec les dirigeants des entreprises d'assurances.

b) les contrôles sur place

Le Commissariat aux Assurances effectue d'une manière régulière des contrôles sur place dans les locaux des entreprises d'assurances. A côté de la vérification des provisions techniques et des actifs représentatifs des provisions techniques ces contrôles sur place portent sur les structures de gestion existantes dans les compagnies contrôlées. Une attention toute particulière est portée sur la vérification de l'existence et de l'observation de procédures de contrôles internes adéquates, ainsi qu'au respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Des inspections sur place sont effectuées par des équipes de contrôle spécialisées dans les domaines respectivement de l'assurance non vie, de l'assurance-vie et de la réassurance. Au cours de 2005 le Commissariat aux Assurances a procédé à des contrôles sur place auprès de 4 entreprises d'assurance non vie, de 12 entreprises d'assurance-vie et de 37 entreprises de réassurances.

2.2.4. Le libre établissement

Est considérée comme succursale toute présence permanente d'une entreprise étrangère sur le territoire d'un Etat membre et qui peut s'exercer par le moyen d'un simple bureau géré par le propre personnel de l'entreprise, ou d'une personne indépendante mais mandatée pour agir en permanence pour l'entreprise.

ΙV



Toute entreprise d'assurance qui désire établir une succursale sur le territoire d'un autre Etat membre le notifie à l'autorité de contrôle de l'Etat d'origine qui en informe l'autorité de contrôle de l'Etat d'établissement.

Avant que la succursale ne commence à exercer ses activités, l'autorité de contrôle de l'Etat d'établissement dispose de deux mois à compter de la réception de la communication sus-mentionnée pour indiquer à l'autorité compétente de l'Etat membre d'origine les conditions dans lesquelles, pour des raisons d'intérêt général, ces activités doivent être exercées dans l'Etat d'établissement.

Au cours de 2005 une entreprise belge d'assurance non vie a ouvert une succursale au Grand-Duché de Luxembourg tandis qu'une entreprise luxembourgeoise d'assurance vie a établi une succursale en Allemagne. Trois succursales luxembourgeoises établies en France ont été fermées en 2005.

Au 31 décembre 2005, 16 entreprises d'assurances ressortissantes d'un autre Etat membre ou d'un pays hors de l'Union européenne ont une succursale au Grand-Duché de Luxembourg et 17 entreprises luxembourgeoises travaillent en libre établissement dans un ou plusieurs autres Etats.

2.2.5. La libre prestation de services

Une opération réalisée en libre prestation de services est l'opération par laquelle une entreprise d'assurances d'un Etat membre de l'Union européenne couvre un risque ou prend un engagement sur le territoire d'un autre de ces Etats. Une simple notification de la part des autorités de contrôle du siège de l'entreprise à l'autorité du pays d'accueil suffit pour qu'une entreprise soit autorisée à travailler en libre prestation de services.

Au cours de l'année 2005, 40 entreprises d'assurances étrangères ont notifié leur intention d'exercer ou d'étendre leur activité en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg et 21 entreprises d'assurances luxembourgeoises ont été autorisées à faire ou à étendre la libre prestation de services dans un ou plusieurs Etats membres de l'Union européenne. A la fin de 2005, 564 entreprises étrangères sont autorisées à opérer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en régime de

libre prestation de services alors que 69 entreprises de droit luxembourgeois sont en droit de commercialiser leurs produits sur cette base dans un ou plusieurs Etats membres de l'Union européenne. L'élargissement de l'Union européenne de dix nouveaux Etats membres suscite un interêt croissant pour les entreprises d'asurances : 18 entreprises d'assurances ressortissantes de ces pays ont marqué leur interêt pour travailler en libre prestation de services au Luxembourg, alors que 15 entreprises luxembourgeoises, dont 9 assureurs vie et 6 assureurs non vie, ont été autorisées de leur côté à opérer dans un ou plusieurs des nouveaux Etats membres.

Toute entreprise d'assurances qui pratique la branche « Responsabilité civile terrestre automoteur » en régime de libre prestation de services doit devenir membre du Bureau Luxembourgeois des Assureurs contre les Accidents d'Automobile et du Fonds Commun de Garantie Automobile et adhérer au Pool des risques aggravés en assurance R.C. Automobile. Ces entreprises opérant en régime de libre prestation de services doivent établir des contrats d'assurances conformément à la législation luxembourgeoise en la matière et désigner un représentant résident ou établi au Grand-Duché de Luxembourg afin que les personnes qui ont subi un dommage et qui pourraient réclamer une indemnisation ne subissent pas de préjudice ou de désavantage par rapport aux autres preneurs d'assurances.

2.2.6. Les intermédiaires d'assurances

Le Commissariat aux Assurances organise régulièrement des épreuves de capacité pour les futurs agents d'assurances afin de garantir que ces personnes possèdent les connaissances professionnelles requises avant d'entrer en contact avec le public. Au cours de l'année 2005, 363 candidats se sont présentés, parmi lesquels 156 ont satisfait aux exigences minimales de connaissances professionnelles requises pour l'exercice de la profession d'agent d'assurances.

Quant aux courtiers d'assurances, l'année 2005 a connu 13 nouveaux agréments. Le nombre total de courtiers s'élève à 181 au 31 décembre 2005.

2.2.7. Les entreprises de réassurances

Par la loi du 24 février 1984 le législateur a créé l'encadrement légal de la réassurance au Grand-Duché

de Luxembourg. Ces dispositions ont été reprises dans la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. Comme pour les entreprises d'assurances directes, un soin particulier est apporté par le Commissariat à l'instruction des dossiers d'agrément.

Le nombre des entreprises de réassurances est de 262 au 31 décembre 2005. Neuf nouvelles entreprises ont été agréées en 2005 et vingt entreprises ont renoncé à leur agrément. Les entreprises de réassurances doivent envoyer annuellement au Commissariat aux Assurances un compte rendu reprenant leur compte de profits et pertes, leur bilan, une ventilation de leurs frais généraux, une description de leur politique d'acceptation respectivement de rétrocession des risques et un rapport détaillé sur leur politique d'investissement des actifs.

2.2.8. Les convocations formelles et les sanctions

Comme par le passé, un certain nombre d'entreprises et d'intermédiaires soumises à la surveillance du Commissariat ont été formellement convoqués dans les bureaux du Commissariat pour se voir entendre en leurs moyens de défense concernant la non observation de certaines règles professionnelles. Dans tous les cas ces convocations formelles ont eu pour résultat le redressement immédiat des situations incriminées de sorte qu'il n'a pas été nécessaire de prononcer de sanctions disciplinaires au cours de 2005.

2.3. ACTIVITÉS INTERNATIONALES

2.3.1. Activités de la Commission européenne

Le Commissariat a participé à différents groupes de travail de la Commission portant notamment sur la solvabilité des entreprises d'assurances et de réassurances (projet solvabilité II) et sur les fonds de garantie.

2.3.2. Activités du Conseil de l'Union européenne

Le Commissariat, en assurant la présidence au premier semestre 2005 du groupe des experts du Conseil, a achevé les travaux portant sur la 5ème directive R.C. Autos et la directive sur les entreprises de réassurances.

2.3.3. EIOPC

La mission de l'EIOPC (European Insurance and Occupational Pensions Committee) est double : d'une part il est appelé à exercer un véritable travail législatif et réglementaire, bénéficiant à cet égard d'une délégation de pouvoirs de la part du Conseil pour certaines matières énumérées limitativement par les directives. Il est appelé d'autre part à assister la Commission dans les travaux d'études menées par cette dernière en vue de la proposition de nouveaux textes.

Le Luxembourg est représenté à l'ElOPC par Monsieur Rod (Commissariat aux Assurances) et Madame Goubin (Ministère des Finances) en tant que membres.

2.3.4. CEIOPS

Le CEIOPS (Committee of European Insurance and Occupational Pensions Supervisors) est né suite à la transformation, en 2003, de l'ancienne Conférence des Autorités de Surveillance en un comité de niveau III dans le cadre de la procédure « Lamfalussy ». Sa mission consiste à conseiller la Commission, soit à la demande de celle-ci, soit de sa propre initiative, plus particulièrement lors de l'élaboration par la Commission de propositions de directives ou de règlements d'exécution en matière d'assurance, de réassurance, d'intermédiaires d'assurances et de fonds de pension.

Le CEIOPS a été étroitement associé par la Commission de l'Union européenne à l'élaboration d'un nouveau régime de solvabilité des entreprises d'assurances et de réassurances. A l'instar du système de surveillance bancaire issu du nouvel accord de Bâle, le nouveau système reposera sur trois piliers comprenant les exigences de solvabilité (pilier I), le contrôle interne (pilier II) et la discipline du marché et la transparence (pilier III). Des groupes de travail auxquels participent les représentants du Commissariat aux Assurances ont été constitués au sein du CEIOPS pour chacun de ces piliers, complétés par deux autres groupes s'occupant de la surveillance des groupes d'assurances et des conglomérats financiers et des études d'impact de la réglementation à mettre en place.

Les autres activités récentes du CEIOPS ont consisté dans l'élaboration de deux protocoles de collaboration entre autorités de surveillance, le premier relatif à la sur-

ΙI

ſΤ

IV

2. Activités du Commissariat aux Assurances en 2005

veillance des intermédiaires d'assurances et finalisé par un groupe de travail présidé par Monsieur Rod, directeur du Commissariat aux Assurances, le second concernant les activités transfrontalières des fonds de pension. Le Luxembourg est représenté au groupe de travail des fonds de pension conjointement par la CSSF et le Commissariat.

2.3.5. OCDE

Au sein de l'OCDE le Commissariat a suivi les discussions tant au niveau de la réunion plénière qu'au sein des groupes de travail. Les thèmes traités aux réunions de l'OCDE, sont notamment le risque de terrorisme, les catastrophes naturelles, l'éducation financière, les fonds de pension et l'assurance maladie privée.

Le groupe des experts gouvernementaux, présidé par Monsieur Wirion, membre de la direction du Commissariat, poursuit l'examen des réserves nationales à la nouvelle version du Code de libéralisation des opérations invisibles courantes.

2.3.6. IAIS

L'organisation mondiale des autorités de surveillance des assurances IAIS (International Association of Insurance Supervisors) fut créée en 1994. Le Commissariat en a été un membre fondateur. Actuellement l'association regroupe plus de 120 autorités de surveillance réparties sur les cinq continents.

L'IAIS a pour objectifs :

- de promouvoir la coopération entre autorités de contrôle,
- d'élaborer des normes et des standards communément applicables à toutes les autorités de surveillance,
- de procéder à la formation des cadres et des agents des autorités de surveillance, notamment dans les marchés émergeants,
- de coordonner les relations avec les autorités de surveillance des autres secteurs financiers et des instituts financiers tels que la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, le « Financial Stability Forum » etc.

La réunion annuelle de l'IAIS s'est tenue à Vienne en octobre 2005. A cette occasion furent adoptées :

des normes (standard paper) concernant :

- les conditions d'honorabilité et de qualification professionnelle des dirigeants d'entreprises d'assurances, (Supervisery standard on fit and proper requirements and assessment for insurers),
- la publication des risques d'investissements et de performance pour les assureurs et réassureurs, (Disclosures concerning investment risks and performance for insurers and reinsurers),

et des lignes directrices (guidance papers) concernant :

- l'usage illicite d'assureurs à des fins frauduleuses, (On combating the misuse of insurers for illicit purposes),
- le transfert de risques, de publicité et d'analyse de réassurances financières (On risk transfer, disclosure and analysis of finite reinsurance).

Le Commissariat aux Assurances est associé aux travaux de plusieurs comités de l'IAIS où il est représenté par son directeur, Monsieur Rod.

Monsieur Rod préside par ailleurs un groupe de travail ayant pour objectif d'opérer la planification des travaux de l'IAIS et leur financement pour la période de 2008 à 2012.

2.3.7. Autres activités internationales

Comme les années précédentes, le Commissariat aux Assurances a participé en 2005 à différents conférences et séminaires présentant un intérêt pour la promotion de la place d'assurance et de réassurance.

3. Organes et personnel du Commissariat aux Assurances

÷

II

III

CONSEIL

Président du Conseil:

Vice-Président du Conseil:

Membre du Conseil:

Marc TURPEL

Secrétaire:

Marc BREDEN

COMITE DE DIRECTION

Président: Victor ROD

Membre: Claude WIRION

Membre: Annick FELTEN

Secrétaire: Michèle OSWEILER

COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Directeur: Victor ROD Premier conseiller de direction: Claude WIRION Conseiller de direction: Christiane SCHMIT Conseiller de direction adjoint: Annick FELTEN Attaché de direction, 1er en rang: Marc BREDEN Attaché de direction: Michèle OSWEILER Attaché de direction, actuaire: Marc COMES Attaché de direction: Carlo ZWANK Attaché d'administration, actuaire: Yves BAUSTERT Attaché d'administration: Pascale ELSEN Inspecteur principal: Martine BACK Contrôleur adjoint: Fabienne WIETOR Contrôleur adjoint: Thierry WILTZIUS

Rédacteur:
Rédacteur stagiaire:
Rik HEMMEN
Employée:
Carine ANTONY
Employée:
Christiane RISCH
Employée:
Nadine KIEFFER
Employé:
Almir SUBASIC

Sophie COLBACH

Gaby SALENTINY

Liane LUX

(situation septembre 2006)

Vérificateur:

Rédacteur:

Employée:

16

4. Comités techniques du Commissariat aux Assurances

COMITE TECHNIQUE « R.C. AUTOMOBILE »

Président: Victor ROD

Membres: Annick FELTEN - Marco FELTES - Paul HAMMELMANN - Jean KAUFFMAN - Marcel MAJERUS

Marcel MULLER - Paul-Charles ORIGER - Thierry WILTZIUS

Secrétaire: Michèle OSWEILER

COMITE TECHNIQUE « REASSURANCES »

Président: Victor ROD Rapporteur : Annick FELTEN

Membres: Charles BESNEHARD - Roland FRERE - Marc LAUER - Marc LOESCH - Roger MOLITOR

Pascale TOUSSING - Claude WEBER - Thierry WILTZIUS - Thomas WITTBJER

Secrétaire: Michèle OSWEILER

COMITE TECHNIQUE « VIE »

Président: Claude WIRION

Membres: Bert BOUTON - Jean-Louis COURANGE - Jacques HANSOULLE - Pit HENTGEN

Stefan HONECKER - Victor ROD - David STEINEGGER

Secrétaire: Marc BREDEN

COMITE TECHNIQUE « ACTUARIAT»

Président: Claude WIRION Rapporteur : Annick FELTEN

Membres: Jean-Louis COURANGE - Roland FRERE - Jean HABAY - Frédéric HELIAS - Anne JORIS

Jean-Léon MEUNIER - Alain NICOLAI - Luc THEMELIN - Jean-Paul WICTOR

Secrétaire: Marc COMES

COMITE TECHNIQUE « COMPTABILITE ET REPORTING »

Président: Claude WIRION

Membres: Jean-Paul BEMTGEN - Charles BESNEHARD - Annick FELTEN - Jean-Marie GISCHER

Jean-Louis GRATIAS - Gilbert HATZ - Mervyn R. MARTINS - Corinne NICOLET - Stephane VOMSCHEID

Secrétaire: Marc BREDEN

COMITE TECHNIQUE « LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT »

Président: Victor ROD

Membres: Antoine BARONNET - Jacques EMSIX - Jean-Marie GISCHER - Paul HAMMELMANN - Pit HENTGEN

André LUTGEN - Marcel MAJERUS - Michèle OSWEILER - Arthur PHILIPPE - Claude WIRION

Secrétaire: Fabienne WIETOR

COMITE TECHNIQUE « INTERMEDIAIRES »

Président: Victor ROD

Membres: Roland BISENIUS - André BREDIMUS - Roland CHRISTNACH - Jacques EMSIX - Théo JACOBY

Malou KNAFF - Michèle OSWEILER

Secrétaire: Martine BACK

COMITE TECHNIQUE « FONDS DE PENSION »

Président: Claude WIRION

Membres: Romain BRAAS - Christiane CAMPILL - Annick FELTEN - Fernand GRULMS - Anne-Christine LUSSIE

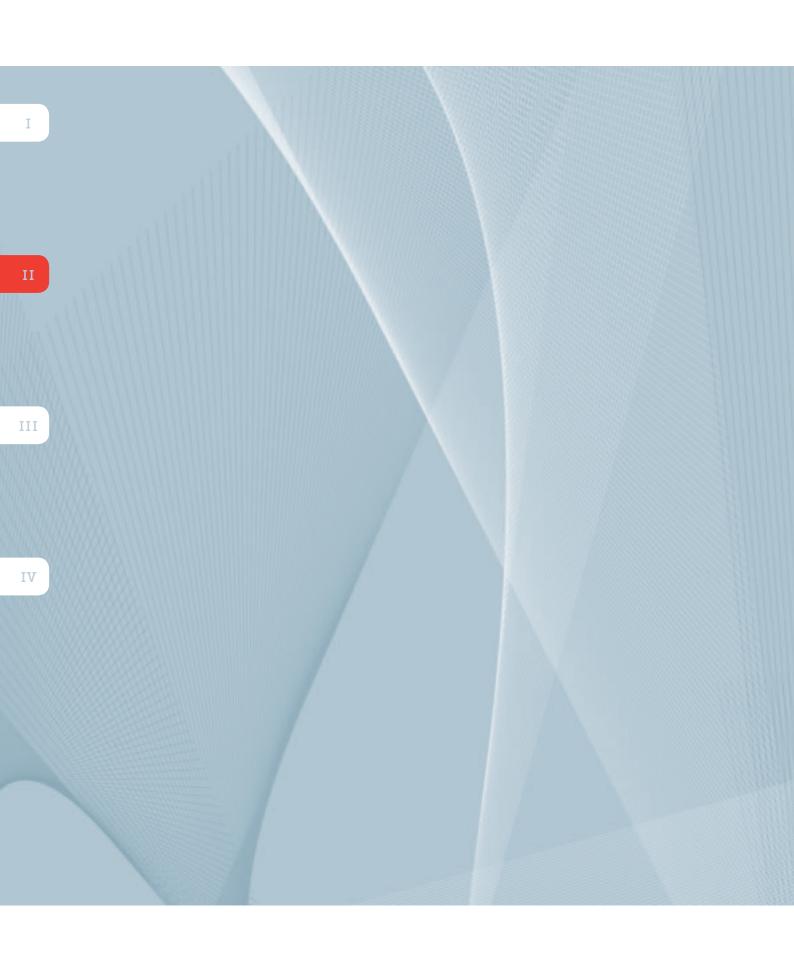
Alain NICOLAI - Victor ROD - Patrick SCHOLS - Baudouin VALENTIN - Jean-Paul WICTOR

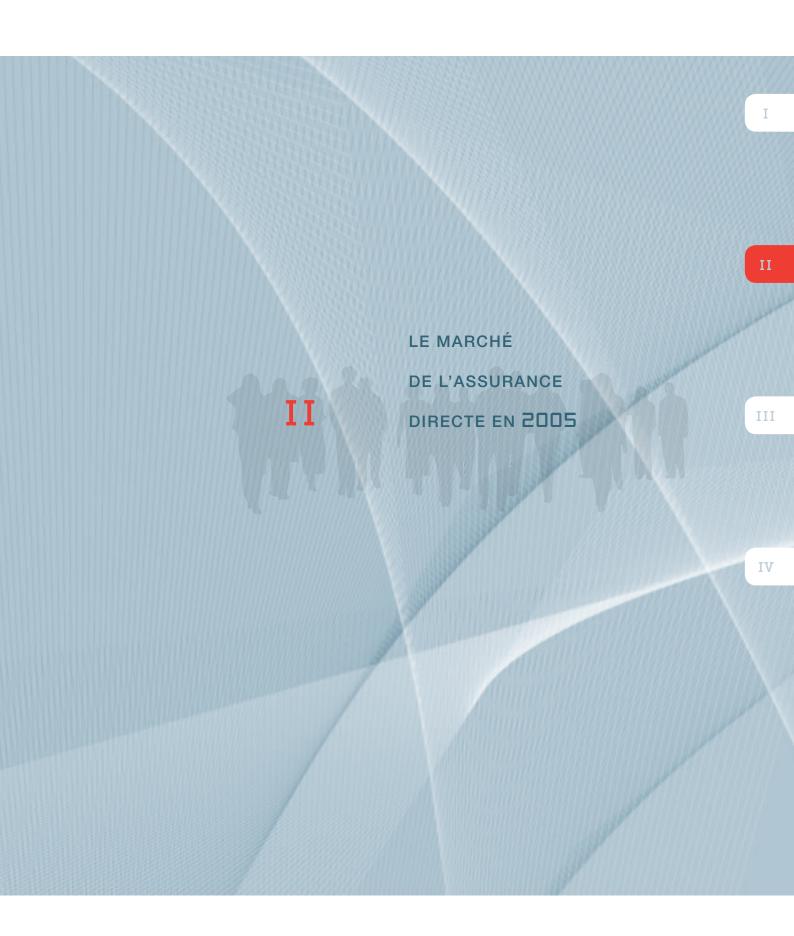
Secrétaire: Marc COMES

Ι

п

177





Ī

П

III

IV

TABLEAU 1.1 Nombre d'entreprises établies suivant leur spécialisation Entreprises 1. Entreprises dont l'activité est limitée à l'assurance-vie entreprises de droit luxembourgeois succursales étrangères fonds de pension Sous-total 2. Entreprises dont l'activité est limitée à l'assurance non vie entreprises de droit luxembourgeois succursales étrangères Sous-total 3. Entreprises qui cumulent les activités vie et non vie entreprises de droit luxembourgeois succursales étrangères Sous-total 4. Total des entreprises établies entreprises de droit luxembourgeois

Le tableau 1.1 fournit l'évolution du nombre des entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg depuis 2002.

succursales étrangères

fonds de pension

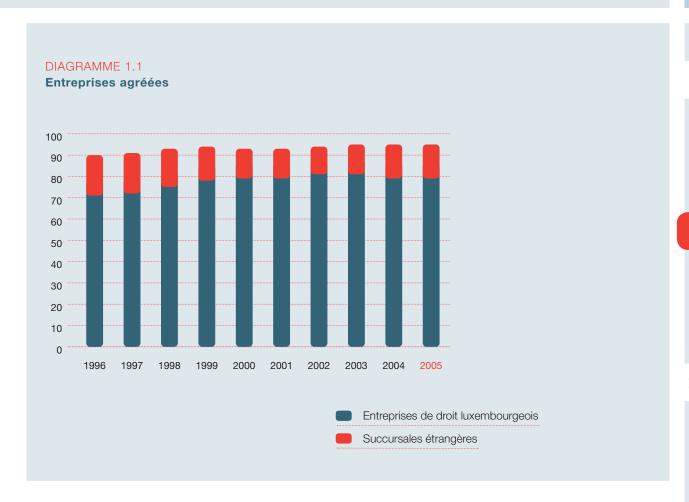
Total

Le nombre total des entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg en 2005 est resté inchangé par rapport à 2004.

Bien que le nombre total d'entreprises d'assurances luxembourgeoises, de fonds de pension et de succursales étrangères soit le même que pour l'année 2004 on constate que dans l'assurance-vie, le nombre des entreprises d'assurances a diminué de deux unités alors que le nombre des entreprises d'assurance non vie a augmenté de deux unités. Le nombre total des entreprises agréées au

31 décembre 2005 est de 95 unités dont 55 entreprises d'assurance-vie, 36 entreprises non vie et 4 entreprises mixtes.

Trois entreprises luxembourgeoises d'assurance non vie ELECTRO ASSURANCES S.A., PRIMELUX INSURANCE S.A. et LE SPHINX ASSURANCES Luxembourg S.A. ainsi qu'une succursale d'assurance non vie belge TRADE CREDIT RE S.A. ont été agréées en 2005. Deux entreprises luxembourgeoises d'assurance vie (EWA LIFE S.A. et PREDICA EUROPE) ont fusionné avec d'autres entreprises luxembourgeoises. L'entreprise d'assurances luxembourgeoise non vie (TEKNASSUR) et la succursale belge non vie (GERLING NAMUR-ASSURANCES DU CREDIT) se sont retirées du marché.



En ce qui concerne l'établissement par des entreprises de droit luxembourgeois de succursales à l'étranger en 2005, une entreprise luxembourgeoise vie (R&V Luxembourg LEBENSVERSICHERUNG S.A.) a établi une succursale en Allemagne tandis que trois entreprises luxembourgeoises vie (EWA LIFE S.A., PREDICA EUROPE et INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE S.A.) n'ont plus de présence en France. Il est à noter que deux des trois succursales établies en France ont été fermées comme suite aux fusions précitées.

Au cours des huit premiers mois de 2006 un fonds de pension PHILIPS INTERNATIONAL PENSION FUND a.s.b.l. et une entreprise d'assurance non vie HUGO INSURANCE S.A. ont été agréés. Aucune entreprise d'assurances n'a renoncé à son agrément pendant ce temps.

Le tableau 1.2 fournit la ventilation des entreprises suivant leur forme juridique en précisant la nationalité des succursales de compagnies étrangères.

Une ventilation des entreprises d'assurances d'après la nationalité permet de distinguer 79 compagnies luxembourgeoises et 16 succursales d'entreprises étrangères dont 4 succursales d'origine allemande, 5 succursales d'origine belge, 2 succursales d'origine française, 1 succursale d'origine portugaise, 1 succursale d'origine anglaise, 1 succursale d'origine irlandaise, 1 succursale d'origine néerlandaise et 1 succursale d'origine suisse.

П

III

III

IV

TABLEAU 1.2

Nombre d'entreprises établies suivant leur forme juridique

En	treprises	2002	2003	2004	2005
1.	de droit luxembourgeois				
-	sociétés anonymes	73	73	71	71
-	mutuelles	5	5	5	5
-	caisses de pension	3	3	3	3
So	us-total	81	81	79	79
2.	d'un autre pays de l'Union européenne				
-	Allemagne	3	4	4	4
-	Belgique	5	5	5	5
-	France	2	2	2	2
-	Irlande	0	0	1	1
-	Pays-Bas	0	0	1	1
-	Portugal	1	1	1	1
-	Royaume-Uni	1	1	1	1
So	us-total	12	13	15	15
3.	d'un pays hors Union européenne				
-	Suisse	1	1	1	1
So	us-total	1	1	1	1
To	tal	94	95	95	95

Depuis l'entrée en vigueur des dispositions communautaires permettant la libre prestation de services, le Commissariat a reçu de nombreuses notifications afférentes.

Les tableaux 1.3 et 1.4 fournissent quelques données sur le nombre de sociétés ayant notifié leur intention de tirer profit des nouvelles facilités depuis 2002.

Il convient cependant de remarquer que, malgré le très grand nombre d'entreprises qui ont notifié leur intention de travailler en libre prestation de services au Luxembourg, le nombre de contrats effectivement souscrits par les compagnies concernées semble être peu important.

TABLEAU 1.3

Nombre d'entreprises autorisées à travailler en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg suivant leur spécialisation

Entreprises	2002	2003	2004	2005
Entreprises spécialisées d'assurance-vie	62	68	73	79
Entreprises spécialisées d'assurances non vie	369	391	414	434
Entreprises cumulant vie et non vie	47	46	50	51
Total	478	505	537	564

TABLEAU 1.4

Nombre d'entreprises autorisées à travailler en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg suivant leur nationalité

Etat membre d'origine	2002	2003	2004	200
Allemagne	56	59	60	6
Autriche	14	13	13	1
Belgique	42	45	50	5
Danemark	6	8	7	
Estonie	0	0	0	
Espagne	7	9	9	
Finlande	8	9	11	1
France	52	54	57	6
Grèce	1	1	1	
Hongrie	0	0	1	
Irlande	50	56	60	6
Islande	0	0	1	
Italie	41	40	40	3
Liechtenstein	2	4	6	
Lithuanie	0	0	1	
Malte	0	0	0	
Norvège	7	7	7	
Pays-Bas	30	30	32	3
Pologne	0	0	0	
Portugal	4	5	5	
Royaume-Uni	142	148	154	15
Slovénie	0	0	1	
Suède	16	17	18	1
Tchéquie	0	0	3	
Total	478	505	537	56

Le tableau 1.5 fournit le détail, branche par branche, des agréments d'entreprises d'assurances luxembourgeoises ainsi que des autorisations valables sur le marché luxembourgeois, tant en régime d'établissement qu'en régime de libre prestation de services.

Il ressort de ce tableau que les entreprises étrangères autorisées à opérer en libre prestation de services sont avant tout des entreprises d'assurance non vie.

Le tableau 1.6 renseigne le nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à offrir leurs produits en régime de libre établissement ou de libre prestation de services sur le territoire d'un ou de plusieurs autres Etats membres de l'Espace économique européen et il indique les chiffres correspondants sur une base pays par pays.

Comme déjà les années précédentes, on remarque un certain intérêt des entreprises d'assurances luxembourgeoises pour commercialiser leurs produits à l'étranger par l'intermédiaire de succursales. Au 31 décembre 2005 on compte 5 entreprises d'assurances non vie (ARISA ASSURANCES S.A., BRITISH MARINE LUXEMBOURG S.A., SHIPOWNERS' MUTUAL PROTECTION & INDEMNITY ASSOCIATION, THE STEAMSHIP MUTUAL UNDERWRITING ASSOCIATION (EUROPE) LTD, WEST OF ENGLAND) et 12 entreprises d'assurance-(ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., AGF LIFE LUXEMBOURG ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A., COMMERCIAL UNION INTERNATIONAL LIFE, EUROPEWIDE LIFE S.A., EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A., INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A., LOMBARD

Ī

ш

TABLEAU 1.5

Nombre d'agréments ou d'autorisations pour le marché luxembourgeois par branche d'assurance au 31 décembre 2005

Branche	Entreprises	Entreprises éti	rangères	Tota
lux	embourgeoises	autorisées	à opérer	
		pai	voie de	
		succursales	LPS	
1. Accidents	11	9	244	26
2. Maladie	11	7	170	18
3. Corps de véhicules terrestres autres que ferrovia	aires 8	6	160	17
4. Corps de véhicules ferroviaires	3	1	216	22
5. Corps de véhicules aériens	4	3	229	23
6. Corps de véhicules maritimes	7	4	258	26
7. Marchandises transportées	10	6	330	34
8. Incendie et éléments naturels	13	9	334	35
9. Autres dommages aux biens	14	11	342	36
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automo	oteurs 7	6	52	6
11. Responsabilité civile véhicules aériens	4	3	224	23
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacust	res, fluviaux 9	5	250	26
13. Responsabilité civile générale	13	9	350	37
14. Crédit	3	3	210	21
15. Caution	2	3	234	23
16. Pertes pécuniaires diverses	18	12	364	39
17. Protection juridique	13	6	129	14
18. Assistance	8	2	101	11
. Vie non liée	50	5	121	17
I. Nuptialité, natalité	50	5	38	9
II. Vie liée à des fonds d'investissement	50	5	87	14
V. Permanent health insurance	0	0	32	3
V. Opérations tontinières	0	0	1	
VI. Opérations de capitalisation	44	1	42	8
VII. Gestion de fonds collectifs de retraite	38	0	33	7
VIII. Autres branches vie	0	0	2	

INTERNATIONAL ASSURANCE S.A., PREDICA EUROPE, NATEXIS LIFE S.A., SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A., SOGELIFE S.A.) qui ont établi des succursales dans un ou plusieurs autres Etats.

Les succursales sont également autorisées à opérer en libre prestation de services à partir de l'Etat d'établissement du moment qu'il y a eu notification de la part de l'entreprise-mère.

En libre prestation de services, comme en libre établissement, on constate qu'en assurance non vie ce ne sont plus seulement les mutuelles d'assurances maritimes qui exercent une activité réelle en dehors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, mais aussi quelques autres entreprises d'assurance non vie spécialisées. En assurance-vie, une activité réelle est déployée par la plupart des entreprises notifiantes. Elle reste en général cantonnée à un nombre limité de pays, alors même que la notification couvre une liste d'Etats plus étendue. Au total, il y a 50 entreprises d'assurances luxembourgeoises autorisées à opérer en libre prestation de services en assurance-vie et 19 entreprises en assurance non vie au 31 décembre 2005.

Ш

TABLEAU 1.6

Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en régime d'établissement ou de libre prestation de services suivant le pays d'activité au 31 décembre 2005

Pays	Non vie	Vie	Tot
Nombre d'entreprises luxembourgeoises			
autorisées à opérer en établissement dont :	5	12	1
en Allemagne	0	2	
en Espagne	0	1	
en Finlande	0	1	
en France	0	6	
à Hong Kong	1	0	
en Italie	0	3	
en Norvège	0	1	
au Royaume-Uni	4	0	
en Suisse	1	0	
Nombre d'entreprises luxembourgeoises			
autorisées à opérer en LPS dont :	19	50	(
en Allemagne	15	46	l
en Autriche	8	29	
en Belgique	15	46	
en Chypre	7	6	
au Danemark	11	29	
en Espagne	15	38	
en Estonie	5	7	
en Finlande	9	21	
en France	16	44	
en Grèce	11	25	
en Hongrie	5	7	
en Irlande	11	26	
en Islande	6	11	
en Italie	14	37	
en Lettonie	5	8	
au Liechtenstein	6	12	
en Lithuanie	6	6	
à Malte	7	7	
en Norvège	8	19	
aux Pays-Bas	13	40	
en Pologne	7	8	
au Portugal	13	28	
au Royaume-Uni	12	37	
en Slovaquie	6	6	
en Slovénie	5	6	
en Suède	9	22	;
en Tchéquie	6	7	

T

П

III

TX

TABLEAU 1.7

Personnel salarié des entreprises d'assurances : évolution historique

	2002	2003	2004	2005
Entreprises d'assurance non vie	1 385	1 399	1 377	1.360
Entreprises d'assurance-vie	1 509	1 527	1 592	1 685
Total	2 894	2 926	2 969	3 045
dont emplois au Luxembourg	2 556	2 579	2 555	2 662

TABLEAU 1.8

Personnel salarié des entreprises d'assurances par nationalité au 31 décembre 2005

	Luxembourgeois	Étrangers	Total
Ouvriers	6	32	38
Employés	743	1 867	2 610
Cadres dirigeants	37	360	397
Total	786	2 259	3 045

Les tableaux 1.7 et 1.8 renseignent sur l'emploi salarié des entreprises d'assurances directes. Il s'agit des personnes liées aux entreprises par un contrat de travail. Ne sont donc pas compris dans ces chiffres la très grande majorité des quelque 7.000 personnes bénéficiant d'un agrément administratif comme agents d'assurances qui ont un statut de producteurs indépendants et les personnes qu'ils emploient éventuellement.

Contrairement aux tableaux 1.7 et 1.8 publiés dans les rapports annuels des années précédentes, le personnel de toutes les succursales luxembourgeoises à l'étranger a été ajouté (environ 250 à 260 personnes) pour toutes les années.

L'emploi salarié des entreprises d'assurances directes a atteint au 31 décembre 2005 le chiffre de 3.045 personnes dont 2.662 personnes travaillent au Luxembourg et 383 personnes à l'étranger. Le chiffre total de l'emploi au 31 décembre 2004 s'est élevé à 2.969 unités. Cette

croissance de 2,56% de l'emploi dans le secteur est liée au développement du secteur de l'assurance-vie (5,84%), l'emploi dans l'assurance non vie étant en régression (-1,23%). Sur l'effectif total de 3.045 personnes, 1.685 personnes sont affectées aux activités vie, l'activité non vie employant 1.360 salariés.

Il est à mentionner que pour la ventilation assurance-vie/ non vie l'affectation du personnel à un secteur est faite sur base de critères économiques plutôt que juridiques et, par conséquent, des variations peuvent surgir d'un exercice à l'autre.

Une ventilation de l'emploi selon la nationalité du personnel permet de constater qu'en 2005 la part des étrangers dans l'emploi total est de 74%.

H

IV

2. Statistiques générales sur l'activité en 2005

L'exercice 2005 a été pour l'assurance directe luxembourgeoise une année de confirmation et d'accentuation des bons résultats retrouvés dès 2003 : l'encaissement a de nouveau connu une croissance vigoureuse, le rythme d'augmentation de la somme des bilans s'est accentué et la rentabilité s'est encore renforcée dans l'ensemble des secteurs, vie et non vie.

Ces mouvements positifs s'inscrivent dans un contexte européen globalement favorable où, suivant les statistiques provisoires publiées par le Comité européen de l'assurance, les primes, corrigées des effets de l'inflation, ont progressé en 2005 de 4,5%, soit un taux supérieur à celui de 3,1% enregistré en 2004.

Comme déjà les années précédentes le marché luxembourgeois des assurances a de nouveau dépassé, et de loin, les performances moyennes européennes. Avec une progression des primes toutes branches confondues de 25,08% il atteint, pour la troisième année consécutive, un taux de croissance à deux chiffres après les progressions de 21,90% et de 13,82% déjà enregistrées en 2004 et 2003; il retrouve ainsi les bonnes performances de la période de 1998 à 2000 avec des taux de croissance dépassant régulièrement les 10%.

Cette croissance touche l'ensemble des branches d'activité :

- le secteur de l'assurance-vie dont l'encaissement avait déjà augmenté de 24,02% en 2004, connaît une nouvelle progression de 25,32% en 2005;
- pour la première fois depuis longtemps les branches de l'assurance non vie connaissent à leur tour un taux de croissance à deux chiffres et progressent de 23,38%, taux qui se compare favorablement à ceux plus modestes de 8,61% et de 5,02% en 2004 et 2003.

Le tableau 2.1 retrace l'évolution depuis 2002 du volume des primes brutes émises par les entreprises établies au Grand-Duché de Luxembourg, c'est-à-dire compte non tenu des primes réalisées au Luxembourg par les entreprises qui y travaillent en régime de libre prestation de services.

Le diagramme 2.1 retrace l'évolution de l'encaissement global ventilé entre activités vie et activités non vie au cours de la dernière décennie. Il montre la progression très importante des activités relevant des branches de l'assurance sur la vie – avec un taux de croissance moyen de +17,13% par an – comparée à une plus grande sta-

TABLEAU 2.1	
Primes émises suivant la forme jur	idique et gestion distincte (en milliers d'euros)

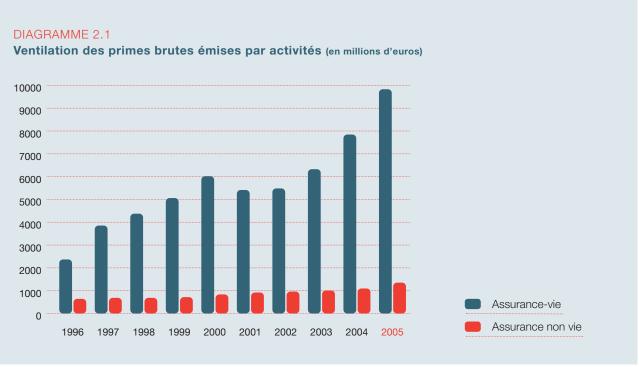
	2002	2003	2004	2005
Gestion distincte de l'assurance-vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	5 453 052	6 303 813	7 821 282	9 785 438
- succursales étrangères	30 202	21 662	23 759	45 810
Sous-total	5 483 254	6 325 475	7 845 041	9 831 248
Gestion distincte de l'assurance non vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	881 640	919 447	1 018 874	1 263 248
- succursales étrangères	79 816	90 238	77 793	89 798
Sous-total	961 456	1 009 686	1 096 667	1 353 040
Total des gestions distinctes				
- entreprises de droit luxembourgeois	6 334 692	7 223 260	8 840 156	11 048 68
- succursales étrangères	110 018	111 900	101 552	135 60
Total	6 444 710	7 335 160	8 941 708	11 184 28

ī

п

Ш

IV



bilité de l'encaissement en assurance non vie, le taux de progression moyen annuel étant cependant là aussi supérieur à 8,63%.

La part croissante au fil du temps que représente l'assurance sur la vie dans l'encaissement total s'explique par le développement spectaculaire de produits d'épargne qui s'adressent en priorité à une clientèle non-résidente. Si comme suite à l'insécurité qui a régné un moment sur les marchés boursiers, les exercices de 2001 et de 2002 se sont écartés de ce mouvement général – la part relative de l'encaissement en assurance-vie reculant à 85,08% de l'encaissement total à la fin de 2002 – les chiffres de 2004 et de 2005 confirment le retour à la tendance à long terme : la part de l'assurance-vie remonte à 87,90%, soit le pourcentage le plus élevé jamais atteint. Il convient de noter que la part des primes d'assurance-vie ne représentait que 32,19% du total en 1990 et 24,68% en 1986.

Le diagramme 2.2 ventile les primes brutes émises suivant la forme juridique de l'entreprise d'assurances.

La part des primes émises encaissées par les succursales d'entreprises étrangères, tout en demeurant à un niveau historiquement bas, a momentanément arrêté son déclin. Ces succursales réalisent 1,21% de l'encaissement global de 2005, chiffre en très légère progression par rapport au niveau le plus bas jamais atteint de 1,14% en 2004.

De fortes différences existent entre les secteurs vie et non vie à cet égard, l'encaissement des succursales représentant 6,64% du total en assurance non vie (2004 : 7,09%) contre 0,47% seulement en assurance-vie (2004 : 0,30%).

A première vue l'exercice 2005 semble marquer un regain d'intérêt pour les succursales en assurance-vie. Il paraît prématuré cependant d'y voir un renversement de tendance. Le regain d'activité des succursales vie s'explique en effet par la création au Luxembourg d'un établissement stable d'une entreprise irlandaise, cet établissement ayant comme vocation non de servir le marché local luxembourgeois, mais de vendre des produits en libre prestation de services à partir du Luxembourg.

L'année 2005 s'inscrit dès lors à nouveau dans la tendance observée depuis de longues années vers un déclin au Luxembourg de cette forme d'activités et il suffit de rappeler qu'en 1986 plus du tiers de l'encaissement était encore réalisé par des succursales d'entreprises étrangères. Il convient toutefois d'ajouter que la décroissance de l'importance des succursales s'exprime moins en une régression de l'encaissement en valeur absolue, mais qu'elle est due avant tout à la progression importante du chiffre d'affaires réalisé en régime de libre prestation de services, cette activité à l'étranger étant presque exclusivement le fait des entreprises de droit luxembourgeois.



Si sur le plan global la part des succursales d'entreprises étrangères dans l'encaissement total stagne à son plus bas niveau historique, le recul semble plus hésitant dès lors que l'on s'en tient aux primes souscrites sur le seul marché luxembourgeois comme le fait le tableau 2.2.

On y constate que la part des succursales décline à 5,06% en assurance-vie (2004 : 6,11%), mais progresse à 14,18% en assurance non vie (2004 : 13,21%) et est de 10,12% globalement (2004 : 10,34%). Ces tendances doivent être appréciées avec prudence, en raison du faible nombre d'acteurs, d'une part, et de la fiabilité toute relative des chiffres fournis par les succursales, d'autre part, celles-ci ne tenant pas au Luxembourg une comptabilité complète. Il convient enfin de noter que les parts du marché local détenues par les compagnies étrangères varient fortement d'une branche d'assurance à l'autre et que dans certaines branches d'assurances autres que l'assurance sur la vie elles continuent à occuper une position importante.

Le tableau 2.2 illustre par ailleurs le fait que sur le marché luxembourgeois les primes des branches d'assurance non vie représentent encore plus de la moitié de l'encais-

sement total, contrairement à ce qui se constate dans la plupart des autres pays européens où le rapport de force entre l'assurance-vie et l'assurance non vie est inversé. S'il faut y voir une résultante de l'excellent degré de couverture fournie par les régimes publics d'assurancemaladie et vieillesse qui rend moins nécessaire, au moins encore pour le moment, le recours à des systèmes de protection privés, il y a lieu de noter toutefois les variations annuelles importantes du rapport de force entre l'assurance non vie et l'assurance-vie : alors qu'en 2001 ce rapport était encore de deux tiers/un tiers, il retrouve en 2005 avec une valeur de 55%/45% un niveau proche de celui de 2002, après être repassé momentanément à un niveau autour de 60%/40% en 2003 et en 2004. Les mesures législatives prises en faveur de l'épargne pension - tant collective qu'individuelle - ne sont pas étrangères à cette évolution d'un lent accroissement de l'importance relative des branches de l'assurance-vie.

Le diagramme 2.3 illustre la part importante que représente dans l'encaissement total celui relatif aux risques et les engagements couverts en dehors du Grand-Duché de Luxembourg. La part des primes émises au titre des risques et engagements en dehors du territoire national a de

П

ш

Ī

T

III

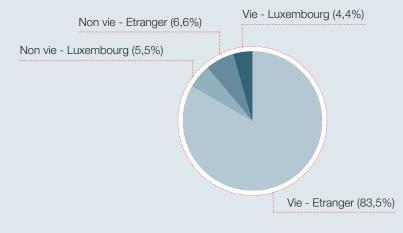
IV

TABLEAU 2.2 Primes émises sur le marché luxembourgeois (en milliers d'euros)

	0000	0000	0004	0005
	2002	2003	2004	2005
Gestion distincte de l'assurance-vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	370 517	323 576	365 197	465 241
- succursales étrangères	27 088	19 156	23 759	24 790
Sous-total	397 606	342 732	388 957	490 031
2. Gestion distincte de l'assurance non vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	438 893	460 800	498 829	523 825
- succursales étrangères	79 055	87 907	75 898	86 549
Sous-total	517 948	548 707	574 727	610 375
3. Total des gestions distinctes				
- entreprises de droit luxembourgeois	809 410	784 376	864 027	989 067
- succursales étrangères	106 144	107 063	99 657	111 339
-				
Total	915 554	891 439	963 684	1 100 406

DIAGRAMME 2.3

Ventilation des primes encaissées en 2005 par type d'assurances et pays du risque



nouveau progressé en 2005 et dépasse pour la première fois la barre des 90%. Elle représente en effet quelque 90,16% de l'encaissement total contre 89,22% en 2004 et 87,85% en 2003.

Le diagramme 2.4 illustre le fait que si les activités d'assurance exercées à partir du Luxembourg dans d'autres

pays, majoritairement des Etats membres de l'Union européenne, sont devenues l'apanage des seules entreprises de droit luxembourgeois, elles ne sont pas exercées exclusivement par la voie de la libre prestation de services à partir du siège des entreprises d'assurances au Luxembourg. Une part des primes est souscrite en régime d'établissement, même si cette part demeure

DIAGRAMME 2.4

Mode d'exercice des activités en dehors du Luxembourg

LPS à partir d'une succursale au Luxembourg (0,2%)

Primes souscrites en régime d'établissement (6,1%)

LPS à partir d'une succursale à l'étranger (3,9%)

LPS à partir du siège luxembourgeois (89,7%)

modeste et stagne en 2005 en valeur relative après plusieurs années de progression : elle représente 6,09% de l'encaissement total contre 6,74% en 2004. Il s'y ajoute que 3,93% (2004 : 4,19%) des primes souscrites en libre prestation de services le sont à partir d'une succursale étrangère de compagnies luxembourgeoises, de sorte que l'activité totale des succursales étrangères intervient pour 10,02% dans l'encaissement transfrontalier, contre 10,93% en 2004. Ce mouvement de recul relatif ne traduit toutefois pas une diminution de l'encaissement en valeur absolue, celui passant même de 872 à 1.010 millions d'euros; il s'explique tout simplement par une progression encore plus rapide des activités déployées directement à partir du Luxembourg.

Le tableau 2.3 donne des indications sur les réseaux de distribution de l'assurance luxembourgeoise. Les chiffres y indiqués ne se réfèrent qu'à la nouvelle production et excluent donc tant les reconductions, tacites ou non, de contrats existants que les versements supplémentaires sur contrats en cours.

Il apparaît d'emblée que les réseaux de distribution varient fortement entre les branches vie et non vie et, à l'intérieur de ces dernières, entre l'activité non vie domestique et celle transfrontalière.

La distribution des nouveaux contrats d'assurance non vie conclus pour des risques luxembourgeois se fait pour environ la moitié par des agents, l'autre moitié se répartissant à parts sensiblement égales entre la vente par courtage et la vente directe. Cette dernière forme de distribution concerne tout particulièrement l'activité de fronting.

L'activité non vie en libre prestation de services est réalisée presque intégralement grâce à l'intervention de courtiers.

Alors que les banques ne jouent aucun rôle dans la distribution des produits non vie, elles sont à l'origine de près la moitié des affaires nouvelles en assurance-vie. Le courtage apporte 38% des nouvelles primes.

Quel que soit le secteur d'activité, il n'est pas fait recours à l'internet pour la souscription de contrats d'assurances. Les sites des compagnies peuvent servir d'outil d'information et de première prise de contact, mais la souscription proprement dite ne s'effectue quasi jamais on-line.

S'agissant de la première fois que les entreprises ont été appelées à fournir cette nouvelle statistique, les données doivent être interprétées avec une certaine prudence. Ce sera la comparaison de données portant sur plusieurs exercices qui permettra au cours des exercices à venir tant de valider la première série de données que de déceler l'apparition de nouvelles tendances en matière de distribution.

La somme des bilans a poursuivi en 2005 la croissance vigoureuse entamée dès 2003 et ce à un rythme de progression renouant avec ceux constatés en 2001 et 2000 : le taux de croissance est de 25,76% globalement, contre 18,10% en 2004. Contrairement à 2004 où, comme suite à la cessation des activités d'une entreprise d'assurance non vie très spécialisée et fortement capitalisée, la somme des bilans avait diminué dans les branches non vie de 6,35%, elle progresse en 2005 pour l'ensemble des secteurs quoique à des rythmes diffé-

П

III

rents avec +14,67% en assurance non vie et +26,62% en assurance-vie.

L'explication de la croissance continue en assurance-vie est à rechercher dans l'incidence sur les provisions des effets combinés de la progression des primes plus rapide que celle des prestations venant à échéance et de la persistance d'un rendement largement positif des actifs repré-

sentatifs des provisions techniques. Contrairement aux deux exercices 2002 et 2001 où les rendements financiers négatifs avaient annulé pour partie la croissance des engagements résultant des primes émises nettes des prestations payées, la période de 2003 à 2005 a vu se conjuguer une croissance dynamique de l'encaissement et une réévaluation des engagements d'assurance existants.

П

TABLEAU 2.3

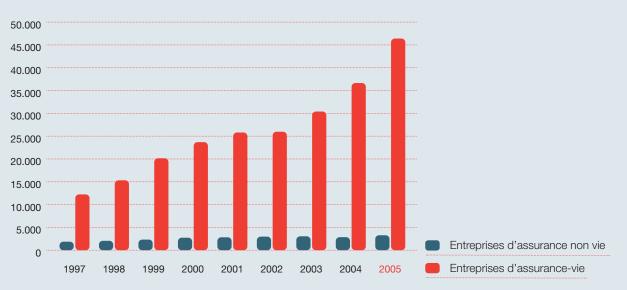
Mode de distribution de la nouvelle production

	Assurance non vie au Luxembourg	Assurance non vie en LPS	Assurance- vie
Agents et agences d'assurance (autres que banques)	51,82%	0,00%	3,26%
Courtiers et sociétés de courtage (autres que banques)	24,31%	97,48%	37,86%
Banques et autres établissements financiers	0,48%	0,00%	49,51%
Autres intermédiaires (suivant détail)	0,09%	1,20%	4,29%
Vente directe	23,09%	1,31%	5,08%
Formes de distribution non énuméréres (suivant détail)	0,21%	0,00%	0,00%

ΙV

III

DIAGRAMME 2.5 Somme des bilans des entreprises de droit luxembourgeois (en millions d'euros)



Δctif

2. Statistiques générales sur l'activité en 2005

Le diagramme 2.5 permet de suivre l'évolution de la somme des bilans de 1997 à 2005 alors que le tableau 2.4 fournit les chiffres des bilans agrégés des entreprises d'assurances non vie et vie de droit luxembourgeois au 31 décembre 2005.

A la fin de l'exercice 2005, la somme des bilans s'établit à près de 49,68 milliards d'euros, montant dont la part revenant à l'assurance-vie est de 46,40 milliards d'euros ou 93,41 % du total.

Conformément à la loi luxembourgeoise sur les comptes des entreprises d'assurances et de réassurances, les placements du poste C de l'actif sont évalués à la valeur

d'acquisition, et à la valeur du marché si cette dernière est inférieure à celle d'acquisition. Il s'ensuit que les chiffres renseignés ci-après ne tiennent pas compte des plus-values non réalisées de quelque 718 millions d'euros relatives à ces actifs et que la surcouverture des provisions techniques du poste C du passif est beaucoup plus importante que ne laisse penser la lecture du bilan.

Le stock de plus-values non réalisées est par ailleurs en hausse de l'ordre de 19% par rapport au montant de 604 millions d'euros à la fin de 2004. Cette hausse s'explique exclusivement par la réévaluation des portefeuilles en actions dont les plus-values latentes doublent en passant de 142 à 280 millions d'euros, alors que les plus-values

Accurance Accurance-vie

TABLEAU 2.4
Bilan des entreprises d'assurances de droit luxembourgeois au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)

	tif	Assurance	Assurance-vie	Iota
		non vie		
Α.	Capital souscrit non versé	14 671	128 636	143 308
В.	Actifs incorporels	10 703	18 027	28 730
C.	Placements	2 213 284	8 468 252	10 681 536
D.	Placements pour le compte des preneurs d'une police			
	d'assurance-vie qui supportent le risque de placement	0	33 126 072	33 126 072
E.	Part des réassureurs dans les provisions techniques	576 605	3 274 417	3 851 02 ⁻
F.	Créances	248 000	205 346	453 340
G.	Autres éléments d'actif	89 436	780 744	870 180
Н.	Comptes de régularisation	122 302	400 359	522 66
То	tal de l'actif	3 275 000	46 401 853	49 676 85
		Δ		- .
Pa	ssif	Assurance	Assurance-vie	Tota
Pa	ssif	Assurance non vie	Assurance-vie	Tota
	ssif Capitaux propres		Assurance-vie	
Α.		non vie		1 613 81
А. В.	Capitaux propres	non vie 593 438	1 020 373	1 613 81 120 39
А. В.	Capitaux propres Passifs subordonnés	non vie 593 438 7 178	1 020 373 113 214	1 613 81 120 39
А. В.	Capitaux propres Passifs subordonnés Provisions techniques	non vie 593 438 7 178	1 020 373 113 214	1 613 81 120 39: 9 940 40
A. B. C. D.	Capitaux propres Passifs subordonnés Provisions techniques Provisions techniques d'assurance-vie lorsque le risque	non vie 593 438 7 178 2 172 865	1 020 373 113 214 7 767 536	1 613 81 120 39 9 940 40 33 141 46
A. B. C. D.	Capitaux propres Passifs subordonnés Provisions techniques Provisions techniques d'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	non vie 593 438 7 178 2 172 865	1 020 373 113 214 7 767 536	1 613 81 120 39 9 940 40 33 141 46 157 16
A. B. C. D.	Capitaux propres Passifs subordonnés Provisions techniques Provisions techniques d'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance Provisions pour autres risques et charges	non vie 593 438 7 178 2 172 865 0 69 605	1 020 373 113 214 7 767 536 33 141 463 87 557	1 613 81 120 39 9 940 40 33 141 46 157 16 3 508 61
A. B. C. D. E. F. G. H.	Capitaux propres Passifs subordonnés Provisions techniques Provisions techniques d'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance Provisions pour autres risques et charges Dépôts reçus des réassureurs Dettes	non vie 593 438 7 178 2 172 865 0 69 605 141 060	1 020 373 113 214 7 767 536 33 141 463 87 557 3 367 557	Total 1 613 81 120 39; 9 940 40; 33 141 46; 157 16; 3 508 61; 1 078 64; 116 36;

II

III

TT

Ι

П

Ш

ΙŢ

sur les portefeuilles obligataires ont diminué comme suite à l'amorce d'une remontée des taux d'intérêt et de la venue à maturité des obligations les plus anciennes.

Les tableaux 2.5 et 2.6 fournissent des indications sur la situation des entreprises d'assurances soumises à la surveillance prudentielle des autorités de contrôle luxem-

bourgeoises au regard des exigences communautaires et luxembourgeoises en matière de solvabilité. Ces tableaux tiennent déjà compte d'une exigence de solvabilité ajustée, obtenue par addition de l'exigence au titre des activités d'assurance propres et de celle des filiales et participations.

TABLEAU 2.5

Solvabilité des entreprises d'assurances luxembourgeoises : ratios de couverture

	2003	2004	2005
Assurance non vie			
Couverture par fonds propres	330,95%	254,76%	255,90%
Couverture par éléments explicites	348,59%	272,03%	272,20%
Couverture globale	355,19%	277,99%	277,61%
Assurance-vie			
Couverture par fonds propres	124,62%	131,30%	133,20%
Couverture par éléments explicites	150,35%	155,15%	159,72%
Couverture globale	152,45%	157,32%	161,76%
Total			
Couverture par fonds propres	169,65%	160,60%	163,56%
Couverture par éléments explicites	193,61%	182,89%	187,55%
Couverture globale	196,70%	185,96%	190,42%

TABLEAU 2.6

Solvabilité des entreprises d'assurances luxembourgeoises au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)

	Assurance	Assurance-vie	Total
	non vie		
Exigence de solvabilité pour activités propres	189 672	602 162	791 834
Exigence de solvabilité pour participations	10 832	7 707	18 539
Exigence de solvabilité totale	200 504	609 869	810 373
Éléments de couverture :			
Fonds propres	513 093	812 365	1 325 458
Quasi fonds propres	5 704	111 565	117 269
Autres éléments explicites	26 972	50 172	77 144
Éléments implicites	10 856	12 401	23 256
Total des éléments de couverture	556 625	986 503	1 543 127

Il en ressort que pour l'ensemble du secteur le ratio de couverture globale de l'exigence de solvabilité est de 190,42% contre 185,96% en 2004 et 196,70% en 2003; les fonds propres véritables – c'est-à-dire le capital social libéré, les réserves et les reports de bénéfices – couvrent environ 1,64 fois cette exigence.

Avec 278% et 256% les ratios de couverture globale et par fonds propres sont particulièrement élevés en assurance non vie et se situent à un niveau presque identique à celui de 2004, tout en demeurant en recul par rapport à la période de 2001 à 2002. L'explication principale doit en être recherchée dans la fermeture en 2003 d'une entreprise d'assurance très capitalisée et spécialisée dans la couverture des risques terroristes. Sans cette entreprise les ratios précités ne se seraient élevés en 2003 qu'à 317% et à 292% respectivement. Abstraction faite de cet élément exceptionnel, il reste malgré tout pour 2004 un recul notable de l'excédent de couverture de l'ordre de 39% et de 37%, recul que les chiffres de 2005 n'ont pas compensé : ce recul s'explique par les pertes importantes enregistrées en assurance maritime, d'une part, et par le fait que certains assureurs disposant d'éléments de couverture très supérieurs à leurs exigences de solvabilité ont connu en 2004 et en 2005 une croissance de leur exigence supérieure à leur autofinancement, d'autre part. Eu égard à l'existence d'un stock croissant de plus-values non réalisées - non pris en compte dans le calcul des

éléments de couverture -, ces compagnies ont choisi de diminuer le niveau de leur surcouverture en éléments de solvabilité, plutôt que de diminuer leurs dividendes aux actionnaires.

En assurance-vie où le degré de surcouverture est traditionnellement plus faible qu'en assurance non vie, les ratios de couverture sont également restés stables d'un exercice à l'autre. Cette stabilité intervient en dépit d'un fort développement des activités et donc de l'exigence de solvabilité.

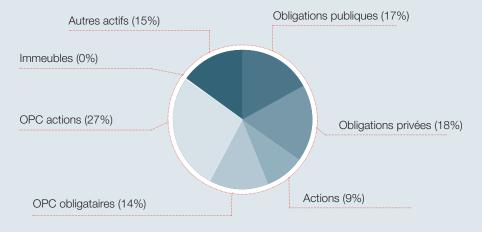
Il est très peu fait appel aux éléments implicites que constituent notamment les plus-values non réalisées sur actifs dont le total avoisine les 718 millions d'euros à la fin de 2005. Les entreprises luxembourgeoises ne sollicitent que rarement l'admission de ces plus-values au titre de la marge de solvabilité, ce qui explique le volume relativement faible de ces éléments dans le tableau 2.6. Des comparaisons avec les ratios de couverture d'entreprises d'autres pays – où de tels éléments sont pris en compte de manière plus systématique – s'avèrent donc délicates.

Les tableaux 2.7 à 2.10 et les diagrammes 2.6 à 2.8 indiquent la ventilation des placements détenus au 31 décembre 2005 par les entreprises d'assurances en représentation de leurs engagements.



DIAGRAMME 2.6

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - toutes devises



Ι

Il est rappelé que depuis l'exercice 1994 les statistiques relatives aux placements ne concernent que les seules entreprises luxembourgeoises et les succursales de pays tiers, les succursales d'entreprises communautaires étant soustraites, depuis le 1er juillet 1994, au contrôle du Commissariat aux Assurances et les données correspondantes ne pouvant plus être exigées. Compte tenu de la part somme toute réduite de l'encaissement des succursales, on peut néanmoins considérer les statistiques ciaprès comme représentatives de l'ensemble du marché.

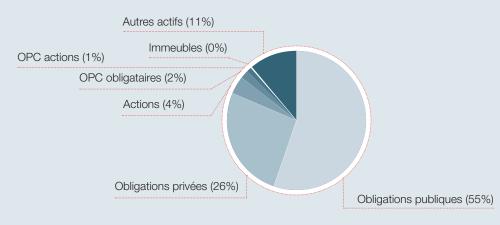
Globalement les entreprises contrôlées par les autorités de surveillance luxembourgeoises – y compris donc les succursales de pays tiers – détiennent des actifs en représentation de leurs provisions techniques pour un montant valorisé – en valeur de marché – à 44,97 milliards d'euros pour un montant de provisions techniques de 43,09 milliards. Cette sur-représentation de près de 1.887,43 millions d'euros des engagements des assureurs provient d'une part du fait que certaines compagnies affectent à la couverture des provisions techniques une partie de

H

III

DIAGRAMME 2.7

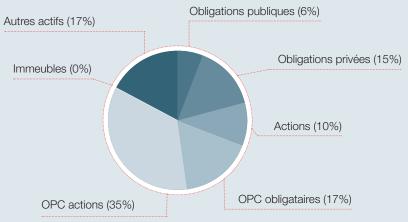
Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - euros



IV

DIAGRAMME 2.8

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - devises autres que l'euro



leurs fonds propres et d'autre part de l'accumulation au fil du temps d'importantes plus-values non réalisées sur les actifs gagés au profit des assurés, plus-values que la chute des marchés des actions en 2000 et 2002 a certes entamées, mais que la hausse des portefeuilles obligataires et le redressement des marchés boursiers de la période de 2003 à 2005 ont permis de reconstituer. L'excédent de la valeur des actifs par rapport aux engagements est de 488,81 millions en assurance non vie, soit 22,45% des engagements, et de 1.398,62 millions en assurance-vie, soit 3,42% des engagements. Ces taux de sur-couverture sont sensiblement les mêmes que ceux de 2004, alors qu'ils avaient connu une augmentation au cours des deux exercices précédents, particulièrement en assurance non vie. Il y a lieu de noter que les entreprises d'assurances ne sont pas obligées d'affecter à la représentation des provisions techniques des actifs d'un montant supérieur à ces provisions.

Ainsi que le montrent les diagrammes 2.7 et 2.8 ainsi que les tableaux 2.8 et 2.9, l'investissement dans des devises autres que l'euro présente de fortes différences par rapport aux placements en euros. En assurance non vie les entreprises d'assurances maritimes sont presque les seules à travailler couramment dans ces devises, les affaires se réglant normalement en dollars. Pour l'assurance-vie, les chiffres du tableau 2.9 se réfèrent pour l'essentiel aux actifs couvrant les polices d'assurance-vie en unités de compte.

D'un côté pour les actifs hors euro le pourcentage du total des placements obligataires, y compris les parts d'organismes de placement collectif obligataires, est inférieur de près de 45% au pourcentage correspondant pour l'euro, alors qu'un écart en sens inverse d'environ 40% est constaté pour les investissements en actions et parts d'autres organismes de placement collectif. Si une telle différence d'orientation peut paraître normale lorsqu'on oppose l'assurance-vie classique à celle en unités de compte, on ne manque pas de remarquer que dans l'assurance non vie les assureurs maritimes investissent plus de 30% de leurs actifs en actions et parts d'organismes de placement collectif autres que monétaires ou obligataires, contre moins de 12% pour les autres assureurs. Sans doute faut-il y voir l'influence des modes de gestion anglo-saxons.

Le tableau 2.7 fournit les chiffres comparatifs des investissements, toutes devises confondues, sur la période 2002-2005. En dépit du redressement des marchés boursiers entre 2003 et 2005 la hausse de l'importance relative des placements en actions et en parts d'organismes de placement collectif autres que monétaires ou obligataires, même si elle est réelle et constante depuis 2003, n'est pas spectaculaire: leur part dans le total des placements passe de 3,41% à 4,15% pour l'assurance-vie classique et de 44,92% à 45,61% pour l'assurance-vie en unités de compte; comme déjà en 2004, elle est légèrement plus prononcée en assurance non vie (17,88% en 2005 contre 15,25% en 2004). Sauf pour l'assurance-vie en unités de compte, la part des actions et parts d'organismes de placement collectif autres que monétaires et obligataires dépasse à présent légèrement les niveaux atteints en 2001.

Les perdants de cette politique de réallocation des actifs sont les placements obligataires, directs ou indirects, dont la part dans le total des actifs diminue pour la troisième année consécutive de quelque 4% du total des actifs pour passer de 52,15% à 48,85%. A l'intérieur de cette rubrique, les obligations d'émetteurs tant publics que privés perdent le plus de terrain, alors que les parts d'organismes collectifs monétaires et obligataires voient leur utilisation légèrement renforcée.

Il convient de rappeler à cet égard que la réorientation de l'assurance-vie vers les contrats en unités de compte - moins massivement investis en obligations que les actifs représentatifs des contrats d'assurance-vie classique n'est pas étrangère à cette évolution, les actifs des contrats d'assurance-vie classique représentant encore 36,80% du total des actifs en 2002 contre 25,99% à la fin de 2005. On note enfin l'existence et la part sans cesse croissante d'actifs nécessitant l'accord spécial de l'autorité de contrôle. En assurance autre que l'assurance sur la vie de tels actifs se rencontrent presque exclusivement dans les mutuelles de l'assurance RC maritime, où il a été tenu compte des règles de fonctionnement très spécifiques de ces organismes. Dans l'assurance-vie, notamment pour les contrats en unités de compte, certains produits faisant appel aux derniers développements de l'ingénierie financière tels que les produits structurés et les fonds alternatifs sont admis sous ce poste du moment qu'ils offrent une sécurité jugée suffisante tant pour les entreprises d'assurances que pour les preneurs d'assurance. Ces placements rencontrent un succès indéniable et leur part dans le total des actifs des contrats en unités de compte passe de 11,46% en 2003 à 14,55% en 2004 et à 16,55% en 2005.

TABLEAU 2.7

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements - évolution historique

2002	2003	2004	2005
1 965 558	2 250 210	2 279 491	2 666 225
45,36%	36,32%	36,32%	34,84%
17,51%	16,52%	21,30%	22,57%
10,76%	12,69%	12,94%	12,30%
2,27%	3,41%	2,63%	3,16%
3,62%	1,31%	2,31%	5,58%
2,96%	2,70%	2,60%	1,31%
17,52%	27,05%	21,90%	20,24%
7 505 200	7 688 798	8 174 741	9 023 900
66,60%	63,64%	61,16%	58,40%
20,19%	22,55%	23,12%	25,81%
1,53%	1,75%	2,03%	2,63%
0,89%	0,85%	1,58%	1,79%
0,84%	1,16%	1,38%	1,53%
0,30%	0,29%	0,34%	0,13%
9,65%	9,75%	10,40%	9,72%
16 264 876	20 417 609	25 287 798	33 282 999
8,08%	6,99%	5,43%	4,90%
21,78%	20,76%	17,74%	15,01%
10,44%	10,92%	11,65%	9,93%
20,04%	16,72%	17,35%	17,94%
30,58%	33,15%	33,27%	35,67%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9,08%	11,46%	14,55%	16,55%
25 735 634	30 356 617	35 742 030	44 973 123
27,99%	23,51%	20,15%	17,41%
20,99%	20,90%	19,20%	17,62%
7,87%	8,73%	9,53%	8,61%
13,10%	11,71%	12,80%	13,82%
13,10% 19,85%	11,71% 22,69%	12,80% 24,00%	13,82% 27,04%
•	•	*	•
	1 965 558 45,36% 17,51% 10,76% 2,27% 3,62% 2,96% 17,52% 7 505 200 66,60% 20,19% 1,53% 0,89% 0,84% 0,30% 9,65% 16 264 876 8,08% 21,78% 10,44% 20,04% 30,58% 0,00% 9,08% 25 735 634 27,99% 20,99%	1 965 558 2 250 210 45,36% 36,32% 17,51% 16,52% 10,76% 12,69% 2,27% 3,41% 3,62% 1,31% 2,96% 2,70% 17,52% 27,05% 7 505 200 7 688 798 66,60% 63,64% 20,19% 22,55% 1,53% 1,75% 0,89% 0,85% 0,84% 1,16% 0,30% 0,29% 9,65% 9,75% 16 264 876 20 417 609 8,08% 6,99% 21,78% 20,76% 10,44% 10,92% 20,04% 16,72% 30,58% 33,15% 0,00% 0,00% 9,08% 11,46% 25 735 634 30 356 617 27,99% 23,51% 20,99% 20,90%	1 965 558 2 250 210 2 279 491 45,36% 36,32% 36,32% 17,51% 16,52% 21,30% 10,76% 12,69% 12,94% 2,27% 3,41% 2,63% 3,62% 1,31% 2,31% 2,96% 2,70% 2,60% 17,52% 27,05% 21,90% 7 505 200 7 688 798 8 174 741 66,60% 63,64% 61,16% 20,19% 22,55% 23,12% 1,53% 1,75% 2,03% 0,89% 0,85% 1,58% 0,84% 1,16% 1,38% 0,30% 0,29% 0,34% 9,65% 9,75% 10,40% 16 264 876 20 417 609 25 287 798 8,08% 6,99% 5,43% 21,78% 20,76% 17,74% 10,44% 10,92% 11,65% 20,04% 16,72% 17,35% 30,58% 33,15% 33,27% 0,00%

III

ΤV

TABLEAU 2.8

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements en euros au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)

	Assurance	Assurance-vie	Tot
	non vie		
Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne	575 959	4 735 361	5 311 32
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union Européenne	6 499	58 132	64 63
3. Obligations d'organismes internationaux	59 849	208 264	268 1°
4. Titres de banques d'émission de lettres de gage	123 124	210 167	333 29
5. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne			
négociées sur un marché réglementé	282 907	1 706 004	1 988 9
6. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne		_	
non négociées sur un marché réglementé	17 560	56 266	73 8
7. Obligations privées de l'OCDE hors Union Européenne		_	
négociées sur un marché réglementé	75 645	244 949	320 5
		_	
Total A	1 141 543	7 219 143	8 360 6
3. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne négociées			
sur un marché réglementé	147 519	215 111	362 6
9. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne non			
négociées sur un marché réglementé	9 592	3 198	12 7
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union Européenne			
négociées sur un marché réglementé	9 754	1 533	11 2
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	12 910	71 421	84 3
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	56 245	54 929	111 1
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	33 195	73 826	107 0
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	2 336	37 086	39 4
Fotal B	271 551	457 106	728 6
15. Immeubles situés dans la Communauté	9 766	11 673	21 4
Fatal C	0.766	11.670	01.4
Total C	9 766	11 673	21 4
6. Prêts garantis par des hypothèques	856	0	8
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	166 037	513 900	679 9
18. Intérêts courus et non échus	25 517	139 921	165 4
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	54 483	31 912	86 3
20. Avances sur contrats « vie »	0	13 586	13 5
21. Frais d'acquisition reportés	85 776	4 673	90 4
22. Actifs admis après accord du Commissariat	0	109 910	109 9
daring aprod accord an continuounal	0	100 010	100 0
Total D	332 669	813 902	1 146 5
Total général	1 755 529	8 501 823	10 257 3

III

TABLEAU 2.9

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2005 – devises autres que l'euro (en milliers d'euros)

	Assurance	Assurance-vie	Tota
	non vie		
Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne	73 211	1 379 641	1 452 85
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union Européenne	205 581	188 835	394 410
3. Obligations d'organismes internationaux	7 851	331 105	338 950
4. Titres de banques d'émission de lettres de gage	0	22 761	22 76
5. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne			
négociées sur un marché réglementé	54 078	3 322 927	3 377 00
6. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne			
non négociées sur un marché réglementé	8 591	1 083 765	1 092 35
7. Obligations privées de l'OCDE hors Union Européenne			
négociées sur un marché réglementé	39 857	677 705	717 56
		-	
Total A	389 170	7 006 739	7 395 90
8. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne négociées	50 505	0.055.500	
sur un marché réglementé	56 565	2 055 502	2 112 06
9. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne non			
négociées sur un marché réglementé	1 843	503 002	504 84
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union Européenne			
négociées sur un marché réglementé	102 762	765 120	867 88
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	497	4 833 921	4 834 41
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	14 726	1 170 320	1 185 04
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	57 499	8 632 332	8 689 83
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	55 685	3 266 924	3 322 61
Total B	289 578	21 227 121	21 516 69
15. Immeubles situés dans la Communauté	25 063	0	25 06
10. Infineubles situes dans la Communaute	20 000	O I	25 00
Total C	25 063	0	25 06
40 Dû		0	
16. Prêts garantis par des hypothèques	70.500	0 004 040	0.405.40
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	70 520	2 334 649	2 405 16
18. Intérêts courus et non échus	4 319	63 341	67 66
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	29 228	536	29 76
20. Avances sur contrats « vie »	0	8 863	8 86
21. Frais d'acquisition reportés	3 164	26 354	29 51
22. Actifs admis après accord du Commissariat	99 654	3 137 473	3 237 12
Total D	206 885	5 571 216	5 778 10 ⁻
Total D Total général	206 885 910 696	5 571 216 33 805 076	5 778 10 ⁻

TABLEAU 2.10

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2005 – toutes devises (en milliers d'euros)

	Assurance	Assurance-vie	Tot
	non vie		
Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne	649 170	6 115 001	6 764 17
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union Européenne	212 080	246 966	459 04
3. Obligations d'organismes internationaux	67 700	539 370	607 0
4. Titres de banques d'émission de lettres de gage	123 124	232 928	356 0
5. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne			
négociées sur un marché réglementé	336 985	5 028 931	5 365 9
6. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne			
non négociées sur un marché réglementé	26 151	1 140 031	1 166 1
7. Obligations privées de l'OCDE hors Union Européenne			
négociées sur un marché réglementé	115 503	922 654	1 038 1
		_	
Total A	1 530 713	14 225 881	15 756 5
3. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne négociées			
sur un marché réglementé	204 084	2 270 613	2 474 6
9. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne non			
négociées sur un marché réglementé	11 435	506 200	517 6
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union Européenne			
négociées sur un marché réglementé	112 516	766 653	879 1
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	13 407	4 905 342	4 918 7
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	70 971	1 225 249	1 296 2
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	90 694	8 706 159	8 796 8
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	58 022	3 304 011	3 362 0
Fotal B	561 128	21 684 227	22 245 3
15. Immeubles situés dans la Communauté	34 829	11 673	46 5
Total C	34 829	11 673	46 5
	0.50		
6. Prêts garantis par des hypothèques	856	0	8
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	236 557	2 848 549	3 085 1
8. Intérêts courus et non échus	29 836	203 262	233 0
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	83 711	32 449	116 1
20. Avances sur contrats « vie »	0	22 449	22 4
21. Frais d'acquisition reportés	88 940	31 027	119 9
22. Actifs admis après accord du Commissariat	99 654	3 247 383	3 347 0
Total D	539 554	6 385 118	6 924 6
Total général	2 666 225	42 306 899	44 973 12

гτ

III

īν

Au vu des chiffres globaux, l'année 2005 a été marquée par un développement exceptionnel de l'activité de souscription. Les assureurs non vie opérant au et à partir du Grand-Duché de Luxembourg ont vu leur encaissement progresser de +23,38%.

Faisant abstraction de cet élément exceptionnel, les chiffres de l'assurance non vie de 2005 affichent un certain retour à la normale en corrigeant du moins pour partie les tendances très positives observées en 2004 notamment au niveau de la sinistralité et confirment l'impression obtenue en 2004 d'une bonne tenue de leurs portefeuilles par les assureurs non vie luxembourgeois se traduisant par un ratio combiné s'élevant à 82,57% en 2005.

C'est ainsi que les chiffres de l'année 2005 dégagent les tendances suivantes :

- l'encaissement enregistre une progression exceptionnelle toutes branches confondues de 23,38% après celle de 8,61% observée en 2004;
- la charge sinistres croît plus vite que l'encaissement (+26,47%), le ratio sinistres/primes passant de 61,21% à 64,35%;
- le résultat de la réassurance cédée reste stable à un niveau fortement négatif.

La conjonction de ces trois facteurs est accentuée par la hausse des revenus financiers de l'ordre de 17 millions d'euros, hausse qui ne touche plus comme en 2004 l'ensemble des actifs des assureurs mais qui a été réalisée uniquement sur les actifs représentatifs des provisions techniques. Compte tenu de ces éléments les bénéfices après impôts remontent de 64,76 millions à 73,43 millions d'euros (+13,40%), mais restent encore en deçà de la performance réalisée en 2003.

Toutefois après correction destinée à tenir compte de l'augmentation de près de 82 millions d'euros du stock de plus-values latentes, le résultat de 2005 dépasse les 155 millions d'euros, en progression de 24% par rapport à celui de 2004.

Comme toujours ces tendances générales masquent des évolutions très divergentes d'une branche d'assurance à l'autre, et ce tant du point de vue de l'encaissement, que de celui de l'évolution de la sinistralité et de celui des résultats.

Les tableaux 3.1 et 3.2 des pages 44 et 45 fournissent les chiffres clés de 2005 relatifs aux différentes branches de l'assurance non vie en brut et en net de réassurance cédée.

En termes d'encaissement on note que, à l'image des deux exercices précédents, les assurances maritimes et celles non maritimes évoluent dans le même sens et même à des cadences assez voisines. Avec une croissance des primes émises de 174,36 millions d'euros, l'activité hors assurance maritime affiche en 2005 une progression de 23,07%, nettement supérieure à celle de 9,71% enregistrée en 2004. Les branches de l'assurance maritime progressent de 82 millions d'euros ou de 24,06%, à un rythme plus soutenu que celui observé en 2004 (6,26%).

Dans le détail on note que pour les branches hors assurances maritimes - mises à part celles de l'assistance et de la réassurance acceptée - toutes les autres branches affichent des taux de progression plus ou moins importants de leur chiffre d'affaires. Parmi les branches connaissant une croissance particulièrement vigoureuse, on remarque celle de l'assurance caution qui progresse de 82,49%, soit +61,43 millions d'euros, celle de la responsabilité civile générale en hausse de +48,77% soit 28,55 millions d'euros après le recul de -1,32% de 2004, celle de l'assurance des pertes pécuniaires diverses qui croît de 46,26%, soit +23,34 millions ainsi que celle de l'assurance incendie dont l'encaissement augmente de 42,63% soit +40,67 millions d'euros. Ces taux de progression élevés s'expliquent par le développement soutenu des activités en libre prestation de services réalisées par certaines sociétés spécialisées et par le fait nouveau des activités de fronting exercées par les entreprises captives d'assurances directes dont se sont dotés en 2004/2005 au Luxembourg quelques grands groupes industriels et financiers européens et qui assurent du moins pour partie les programmes d'assurances mondiaux des groupes auxquels elles appartiennent.

L'assurance maladie enregistre de nouveau une belle progression du chiffre d'affaires avec +15,92% supérieure à celle de 9,46% observée en 2004. La croissance dans la branche autres dommages aux biens s'est ralentie à 8,28% contre +18,74% et après les années 2002 et 2003 de stagnation relative.

П

III

Les deux branches de l'assurance automobile enregistrent des taux de croissance divergents : l'encaissement en assurance casco automobile progresse de 12,07 millions d'euros, soit avec un rythme de +8,35% voisin de celui +8,11% observé en 2004 tandis que celui de l'assurance responsabilité civile automobile n'augmente que de 3,50 millions en 2005, soit +2,44%. Tout comme pour la première fois en 2004, les primes de la branche casco automobile dépassent également en 2005 celles de la responsabilité civile automobile. Contrairement à l'exercice précédent cependant où la hausse des primes émises en casco était imputable exclusivement au développement du chiffre d'affaires d'un nombre très réduit d'acteurs spécialisés travaillant essentiellement à l'étranger, on observe en 2005 une progression certes toujours importante de l'encaissement réalisé en libre prestation de services (+12,61%), mais les primes sur le marché luxembourgeois progressent également de +8,23%. L'évolution observée en casco se situe dans le droit fil d'une tendance qui se manifeste depuis de nombreuses années déjà: elle témoigne à la fois du renouvellement constant du parc automobile luxembourgeois et de la pénétration croissante de ce type d'assurance parmi les automobilistes. De plus la concurrence dans cette branche s'est moins manifestée par un abaissement des primes et donc de l'encaissement que par une amélioration des couvertures offertes.

Pour la deuxième année de suite la branche assistance enregistre un recul de l'encaissement de -49,57% après celui de -25,23% observé en 2004.

Enfin pour les branches d'assurance non vie moins importantes en termes d'encaissement, il convient de citer une évolution positive des branches accidents (+8,18%), protection juridique (+8,01%), crédit (+42,67%) et une stagnation relative dans la branche marchandises transportées (+0,83%). La branche de la réassurance acceptée recule de -11,04% après une progression de 31,77% observée en 2004.

Les deux branches des assurances maritimes connaissent des taux de croissance divergents mais néanmoins très élevés. La branche de l'assurance responsabilité civile maritime enregistre en 2005 une progression de +25,09% soit une hausse de l'encaissement de 74,74 millions d'euros. L'activité dans la branche des corps de véhicules maritimes qui ne s'est développée sur le marché luxembourgeois qu'à partir de l'exercice 2000, connaît depuis lors une progression considérable avec en 2005, une croissance de 16,93% après celles de 9,80% en 2004 et de 6,07% en 2003.

Le diagramme 3.1 illustre l'importance relative des différentes branches en termes d'encaissement : il fait apparaître que malgré une légère décroissance de la part des deux branches de l'assurance automobile et de la branche autres dommages aux biens au profit de l'assurance incendie, de l'assurance caution et de l'assurance responsabilité civile générale, la répartition de l'encaissement global entre les différentes branches est très voisine de celle observée en 2004.

A des niveaux comparables à ceux du milieu de la dernière décennie, les branches maritimes – corps de véhicules et R.C. véhicules maritimes – continuent d'occuper la première place en termes de primes avec 31,25% de l'encaissement des entreprises d'assurances non vie établies au Luxembourg. Les places suivantes sont occupées respectivement par l'assurance casco automobile (11,58%), par l'assurance de la responsabilité civile automobile (10,89%), par l'assurance incendie (10,06%) et par l'assurance crédit/caution (10,25%).

Le tableau 3.3 fournit la ventilation de l'encaissement pour les principaux marchés géographiques. On constate que la part des primes émises sur le marché luxembourgeois recule à 45,11% du total des primes émises, contre 52,41% en 2004 et 54,34% en 2003. Cette baisse de la part relative - qui ne correspond nullement à un recul des primes en valeur absolue - résulte du développement vigoureux des activités réalisées par un assureur spécialisé travaillant en libre prestation de services en France, de la couverture par les captives directes des risques encourus par les filiales étrangères du groupe auquel elles appartiennent et de l'activité que certains assureurs de la place développent dans les nouveaux pays de l'Union européenne. Il convient ensuite de noter l'importance des primes – soit près du quart du total – réalisées en dehors de l'Espace économique européen : ce phénomène est surtout imputable aux assureurs des corps de véhicules maritimes et de la responsabilité civile maritime qui s'adressent à un marché mondial plutôt qu'européen et dans une moindre mesure aux entreprises d'assurances captives directes qui assurent les risques internationaux des groupes auxquels elles appartiennent.

Ш

TABLEAU 3.1

Assurance non vie : détail des opérations de 2005 en brut de réassurance cédée (en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Autres produits	Sinistres réglés*	Variation des provisions pour sinistres à régler	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acqui- sition	Frais d'adminis- tration	Autres	Produits financiers	Solde
Accidents Maladie Accidents Accidents Accidents	20 591 24 737	405 20	4 709 13 011	1 882 159	384 3 022	4 451 5 123	1 412 1 991	165 193	962 1 125	8 954 2 383
	28 329 128 338	531	4 182 89 625	-14	607	4 562 21 730	1 919 8 785	272	508	17 839 8 347
 Corps de véhicules ferroviaires Corps de véhicules aériens Corps de véhicules maritimes Marchandises transportées 	0 50 173 35 588	0 1 421	0 30 654 7 138	0 -2 835 -5 718	0 -951 1 036	0 6 200 2 745	0 2 864 1 150	2 106	0 343 1011	0 14 584 28 564
Incendie et elements naturels a) risques simples d'habitation b) risques agricoles vicarios industriale	56 448	970	17 983 1 563	6 435	937	13 654 815	5 083	491	1 694	14 528 1 387
et commerciaux 9. Autres dommages aux biens 10. Responsabilité civile véhicules	76 130 85 881	1 707	24 888 24 457	3 455 7 883	2 003	3 941	1 518 6 104	2 663	1 188	40 558 27 292
	147 287	2 077	98 252	18 296	849	22 914	10 730	1 208	17 382	14 497
12. Hesponsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux13. Responsabilité civile générale	372 638	-	286 822	44	2 632	40 751	24 083	-	22 331	-3619
	0 7 0	111	5 050 14 748 978		385 3 431 -786		689 3 259 86	86 421 0	783 4 990 23	2 747 50 211 1 820
15. Caution 16. Pertes pécuniaires diverses 17. Protection juridique	135 909 73 794 13 125 8 736	2 168 658 259	3 417 20 973 5 837 6 627	8 382 36 932 1 364	114 052 523 210	7 598 6 013 2 655	607 2 298 1 324	8 105 231	3 578 9 607 1 190	7 599 9 215 2 954 7 700
19. Réassurance acceptée	1 960	137	446	-861	5000	357	000	137	34	1 972
Total 1 353 040 19 218 661 36	1 353 040	19 218	661 361	127 910	132 586	171 848	74 613	18 158	73 772	259 554

 * y compris les frais de règlement internes des sinistres réglés au cours de l'exercice

III

TABLEAU 3.2

Assurance non vie : détail des opérations de 2005 en net de réassurance cédée (en milliers d'euros)

	émises	produits	réglés*	des provisions pour sinistres	des autres postes de provisions	rrais d'acqui- sition	Frais d'adminis- tration	Autres	financiers	0000
Accidente	18 026	L XX	N 636	2 6 6 7 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	7/Y	A 993	1 /10	<u>.</u> ፕር	000	N RAN
Maladie	20 356	20	11 239	123	2 769	3 686	1 991	193	1 057	1 432
Corps de véhicules terrestres										
auties que rerroviaires a) vol	22 107	474	3 432	-73	471	2 759	1 919	979	508	14.310
b) autres risques		5 187	72 036	5 556	1 574	13 794		1 156	3 390	5 786
Corps de véhicules ferroviaires										
Corps de véhicules aériens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Corps de véhicules maritimes	8 308	-	3 692	-30	-190	606	2 864	_	343	1 405
Marchandises transportées	9 034	421	3 625	-154	231	1 591	1 150	871	1 003	3 143
micendie et eiements natureis										
a) risques simples d'habitation		970	16 235	3 260	-261	12 622	5 083	398	1 673	12 020
b) risques agricoles	5 689	/8	1 361	-278	508	950	550	22	9/	/69
of commercial ix	15 310	1 707	11 607	1 569	717	. 350	1 7 1 X	1 338	010	1 175
Autres dommages aux biens	54 730	1 596	20 715	096 8	4 980	10 467	6 104	860	2 577	6 817
10. Responsabilité civile véhicules										
terrestres automoteurs	125 186	2 077	92 042	16 123	579	21 895	10 730	1 208	16 210	895
11. Responsabilité civile										
véhicules aériens	0	0	0	_	0	0	0	0	က	က
12. Responsabilité civile véhicules										
	269 786	-	199 210	32 791	407	34 828	24 083	_	22 331	798
13. Responsabilité civile générale										
a) RC familiale		111	4 399	-1 982	387	2 132	689	86	751	4 129
b) autres RC	37 188	1176	12 723	2 049	2 627	6 557	3 259	421	4 873	15 602
14. Crédit	282	30	237	78	-248	-337	86	0	23	824
15. Caution	121 552	2 168	3 417	-1 123	114 030	7 598	209	0	3 578	2 769
16. Pertes pécuniaires diverses	13 992	658	15 109	8 482	-10 526	3 014	2 298	8 125	9096	-2 246
17. Protection juridique	12 360	259	5 639	1 353	132	2 528	1 324	231	1 190	2 603
18. Assistance	6 358	27	5 840	φ	-8 691	3 360	430	24	910	6 336
9. Réassurance acceptée	145	137	416	-890	460	186	09	137	33	-54
Total	894 457	17 491	487 700	77 544	109 109	132 153	74 613	15 509	71 971	87 290

Ī

П

III

IV

Assurance non vie : primes brutes émises Crédit/caution (10%) Assurances maritimes (31%) RC-VTA (11%) Autres dommages aux biens (6%) Incendie (10%) Casco (12%) Divers (13%)

Le résultat technique en brut de réassurance connaît en 2005 une croissance modérée de +9,79% comparée à la hausse spectaculaire de +149,92% observée en 2004 et s'établit à 259,55 millions d'euros.

En termes de marchés géographiques, cette hausse des résultats ne touche toutefois que les opérations réalisées à l'étranger, encore fortement déficitaires en 2003, alors que les activités sur le territoire luxembourgeois enregistrent un léger recul du résultat technique brut par rapport à celui de l'année précédente. Quant aux causes

de l'évolution des résultats, les trois facteurs qui y ont contribué en ordre principal résident essentiellement dans les hausses respectives de l'encaissement et des revenus financiers et dans l'évolution moins favorable de la charge sinistres.

La charge sinistres s'établit en 2005 à 789,27 millions d'euros en brut de réassurance cédée et est en hausse de 165,19 millions d'euros ou de 26,47% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est proportionnellement plus importante que la progression des primes

TABLEAU 3.3 Assurance non vie : primes par pays d'engagement (en milliers d'euros)

Pays	2002	2003	2004	2005
Luxembourg	517 948	548 707	574 727	610 375
Allemagne	44 697	32 174	40 499	54 042
Danemark	8 384	4 633	4 326	4 871
France	80 140	95 527	130 263	200 600
Grèce	13 266	13 923	13 622	18 510
Norvège	6 984	7 837	5 233	6 739
Pays-Bas	25 897	19 096	20 239	15 702
Royaume-Uni	22 912	24 747	26 141	47 446
Suède	4 131	1 163	1 552	1 578
Autres pays de l'Espace économique européen	20 695	26 909	32 472	67 940
Pays hors Espace économique européen	216 402	234 970	247 593	325 238
Total	961 456	1 009 686	1 096 667	1 353 040

acquises qui croissent quant à elles de 20,29%. Si à première vue cette évolution peut paraître inquiétante, elle ne marque en réalité qu'un certain retour à la normalité après l'année 2004 qui a connu une sinistralité extrêmement favorable.

Ici encore l'évolution est différente suivant les marchés géographiques. Les affaires luxembourgeoises enregistrent une hausse plus marquée du ratio de sinistralité de 51,17% à 54,01% alors que le ratio sinistres/primes sur les activités exercées en dehors du Luxembourg ne monte que faiblement de 73,50% en 2004 à 74,05% en 2005. Sur l'ensemble des marchés la hausse de la charge sinistres est due essentiellement aux dotations aux provisions pour sinistres à régler qui augmentent de 29,85 millions d'euros pour les affaires luxembourgeoises et de 80,78 millions d'euros pour les activités transfrontalières et résulte dans une moindre mesure des sinistres réglés au cours de l'exercice qui augmentent de 3,61 et de 50,95 millions d'euros respectivement.

L'évolution du résultat technique en brut de réassurance a également été marquée par l'évolution positive du poste des produits financiers qui contraste avec le recul (-35,85 millions d'euros) des revenus financiers observé en 2004. Ce facteur touche l'ensemble des acteurs, mais à des degrés inégaux. La hausse des revenus financiers – hors revenus financiers sur fonds propres – est de 17,75 millions d'euros et profite dans une moindre mesure aux affaires luxembourgeoises qui voient leurs produits financiers monter de 23,67% soit +6,45 millions qu'aux assureurs opérant en libre prestation de services dont les produits financiers sont en hausse de 39,28%, soit 11,30 millions d'euros. Ceci s'explique par le fait que ces derniers investissent de manière plus importante dans les marchés d'actions qui ont vécu une certaine reprise en 2004 et que les investissements dans des devises autres que l'euro ont été affectés par les mouvements des taux de change.

Comme déjà en 2004 le ratio des commissions et frais généraux par rapport à l'encaissement n'a pas eu un impact significatif sur l'évolution de la rentabilité. Ce ratio diminue de 20,41% à 18,22% et son évolution est plus favorable pour les opérations réalisées à l'étranger que pour les affaires luxembourgeoises. Ceci résulte essentiellement du fait que certaines captives d'assurances directes nouvellement agréées ne se sont pas dotées d'une

structure de gestion propre complète mais ont confié leur gestion journalière à des sociétés de gestion agréées.

En termes de résultats après impôts, l'année 2005 dégage un solde global positif de 73,43 millions d'euros pour l'ensemble des activités non vie, solde qui est en hausse de 8,68 millions par rapport au résultat de 2004. Les entreprises de droit luxembourgeois réalisent un bénéfice de 73,29 millions et leur rentabilité sur fonds propres s'établit avec 14,50% à un niveau supérieur à celui de 2004 (11,86%) mais toujours inférieur à celui de 19,34% enregistré en 2003. Les rentabilités des trois dernières années tranchent certes avec le creux de 0,84% atteint en 2002, mais ne sont pas comparables aux chiffres records de 23,16% et de 35,89% obtenus en 1999 et 1998.

Le total des différentes sortes d'impôts dus au titre de l'activité non vie – y non compris les taxes sur les primes et celles perçues au titre du service de lutte contre l'incendie – s'élèvent à quelque 35,58 millions d'euros contre 27,59 millions en 2004. Le produit de la taxe sur les primes peut être estimé à 24,42 millions d'euros et celui de l'impôt dans l'intérêt du service de l'incendie à 3,23 millions d'euros, de sorte que le total des impositions de toute nature payées au titre de l'activité non vie se chiffre à 63,23 millions d'euros pour l'exercice 2005. Ce montant se compare très favorablement à celui de 53,57 millions dûs au titre de 2004 qu'il dépasse de 18,03% et établit un nouveau record en la matière.

Les résultats après impôts ne donnent pas une information complète sur les performances effectives d'un exercice comptable, dans la mesure où comme suite à la comptabilisation des actifs au coût historique il convient d'ajouter à ces résultats l'incidence des variations subies par le stock des plus-values latentes. Or comme suite à la reprise des marchés boursiers, ce stock a poursuivi sa reconstitution en 2005 en augmentant de 81,80 millions d'euros de sorte que le résultat de l'exercice corrigé de l'effet de la hausse des plus-values s'établit à 155,23 millions d'euros. Moyennant une rectification similaire, le résultat de l'exercice 2004 était profitable de 125,89 millions d'euros, compte tenu d'une hausse du stock des plus-values de 61,13 millions. Le stock global des plusvalues non réalisées atteint les 304 millions d'euros à la fin de 2005.

III

TABLEAU 3.4

Branches non vie - évolution historique (en milliers d'euros)

	2002	2003	2004	2005
Primes émises	961 456	1 009 686	1 096 667	1 353 040
Variation de la provision pour primes non acquises	55 659	46 918	77 070	126 529
Primes acquises	905 797	962 768	1 019 596	1 226 512
Produits financiers	23 256	91 867	56 019	73 772
Autres produits techniques	13 425	13 235	21 050	19 218
Sinistres réglés	562 669	653 280	606 801	661 361
Variation de la provision pour sinistres à régler	81 053	97 671	17 284	127 910
Charge sinistres	643 723	750 951	624 085	789 271
Frais d'acquisition	147 033	145 360	152 717	171 848
Frais généraux	60 244	67 784	71 159	74 613
Variation des autres postes de provisions	-8 034	-6 846	757	6 057
Autres charges techniques	8 582	16 028	11 546	18 158
Résultat technique en brut de réassurance	90 929	94 593	236 402	259 554
Produits financiers sur fonds propres	-6 776	32 879	22 423	21 774
Résultat de la réassurance cédée	-58 904	-13 051	-171 328	-172 264
Résultat technique net	25 250	114 421	87 497	109 065
Produits non techniques	4 394	1 996	7 388	2 467
Charges non techniques	10 322	2 443	2 539	2 552
Impôts	13 194	20 304	27 590	35 547
Résultat de l'exercice	6 128	93 669	64 757	73 433

Le tableau 3.4 – qui retrace l'évolution que connaît l'activité non vie dans sa globalité depuis 2002 – montre que la progression de l'excédent global de 2005 résulte de la combinaison des facteurs suivants :

- l'amélioration du résultat technique en brut de réassurance qui passe de 236,41 à 259,56 millions d'euros, soit +9,79% par rapport à 2004;
- la relative stabilité du solde de la réassurance cédée:
 -172,26 millions d'euros contre -171,33 millions d'euros en 2004;
- la dégradation du solde du compte non technique: -35,63 millions d'euros contre -22,74 millions d'euros en 2004, conséquence d'une charge fiscale accrue.

D'une manière générale l'amélioration du résultat technique brut de 23,15 millions d'euros masque des tendances divergentes d'une branche d'assurance à l'autre. Les branches maladie, casco automobile, marchandises transportées, incendie, autres dommages aux biens, responsabilité civile générale et caution, déjà bénéficiaires en 2004, augmentent leurs bénéfices avec des taux de progression parfois spectaculaires et contribuent pour +78,19 millions d'euros à l'évolution du résultat total. La branche de l'assurance crédit est aussi redevenue bénéficiaire après le déficit enregistré en 2004. Les deux branches de l'assurance maritime enregistrent une baisse de leur résultat technique d'importance différente: alors que le résultat de la branche des corps de véhicules maritimes recule légèrement de 2,14% tout en restant largement bénéficiaire, celui de la branche de l'assurance responsabilité civile

ΤI

III

maritime se détériore de manière substantielle de 29,78 millions d'euros pour devenir déficitaire de -3,62 millions.

Les autres branches, tout en demeurant bénéficiaires, enregistrent des dégradations, parfois notables de leurs résultats: parmi celles-ci il convient de citer à côté de l'assurance pertes pécuniaires diverses (-23,67 millions), les branches de la responsabilité civile automobile (-2,04 millions), de l'assurance protection juridique (-0,43 millions), de l'assurance accident (-0,03 millions) et de la réassurance acceptée (-0,51 millions d'euros).

Comme les années précédentes la réassurance a joué son rôle de stabilisateur des résultats. Pour les branches d'assurance des marchandises transportées, d'incendie et de la responsabilité civile générale, les fortes variations positives de leurs résultats sont pour une très large part absorbées par les réassureurs. A l'inverse pour les branches de la responsabilité civile automobile, des pertes pécuniaires diverses et de la protection juridique, la réassurance prend à sa charge tout ou partie de la dégradation du solde brut. Pour la responsabilité civile maritime l'appréciation de +36,85 millions du solde de la réassurance fait même plus que compenser la baisse de -29,78 millions du résultat brut. Les branches des corps de véhicules maritimes et de la responsabilité civile automobile ont enfin un comportement atypique dans la mesure où le résultat de la réassurance cédée a renforcé l'évolution négative constatée en brut de réassurance.

Près de 54% des primes de réassurance cédée, soit 246,02 millions d'euros, sont payées à des réassureurs établis au Luxembourg. Pour environ 75% de ces primes il s'agit de cessions en rapport avec des opérations de fronting effectuées au profit de captives de réassurances: dans ces opérations l'assureur luxembourgeois accepte des risques qu'il rétrocède en majeure partie à une entreprise de réassurance appartenant au groupe industriel, commercial ou financier originaire des risques. Il s'agit le plus souvent de risques catastrophiques de faible fréquence pour lesquels le marché de l'assurance traditionnel n'offre pas ou que peu de couvertures. Pour ces activités de fronting, la partie des primes de réassurance non consommée par l'indemnisation des sinistres n'est pas synonyme de profit pour le réassureur, mais est destinée à alimenter la provision pour fluctuation de sinistralité que ce dernier est tenu de constituer. Pour certaines branches - dont notamment celles des autres dommages aux biens et des pertes pécuniaires diverses - le solde constamment négatif de la réassurance au cours des dernières années s'explique par l'engagement très actif des assureurs luxembourgeois dans ces activités de fronting.

Pour les vingt-cinq autres pour cent des primes cédées à des réassureurs luxembourgeois, il s'agit d'entreprises de réassurances établies par des groupes d'assurances luxembourgeois aux fins de regrouper des risques provenant de leurs différentes entités, d'augmenter leur rétention globale et de mieux négocier leurs arrangements de rétrocession aux grands réassureurs internationaux, le tout en

TABLEAU 3.5

Assurance non vie : ventilation des frais généraux (en milliers d'euros)

	2002	2003	2004	2005
Commissions	102 866	108 299	123 420	155 248
Autres frais d'acquisition	52 132	47 638	46 077	52 139
Frais d'acquisition payés	154 998	155 937	169 498	207 386
Variation des frais d'acquisition reportés	-7 965	-10 576	-16 781	-35 538
Frais d'acquisition imputés à l'exercice	147 033	145 360	152 717	171 848
Frais de gestion financière	5 509	5 227	5 232	5 486
Frais de règlement des sinistres	42 475	43 349	46 227	50 947
Frais d'administration	60 244	67 784	71 159	74 613
Total des frais généraux	255 261	261 721	275 334	302 894

Ι

_.

III

IV

mettant également à profit les dispositions sur la constitution de provisions d'égalisation pour aménager des matelas prudentiels supplémentaires.

Le tableau 3.5 permet de retrouver le détail des frais généraux inclus sous les différents postes des comptes annuels ainsi que la ventilation familière entre commissions et autres frais généraux.

Le tableau 3.6 indique les variations annuelles de quelques grandeurs significatives au cours de la période 2002-2005.

Les primes acquises progressent de 20,29%, soit 3,09% de moins que les primes émises. La charge sinistres augmente de 26,47%, après la baisse de -16,89% observée en 2004. Tout comme en 2004 les commissions progressent plus rapidement que l'encaissement, tandis que le taux de croissance des frais généraux de 8,59% semble confirmer une bonne maîtrise de ces frais.

La progression de la sinistralité est sans doute l'un des enseignements clés du tableau 3.7 : avec 64,35% contre 61,21% en 2004 le ratio sinistres/primes – frais de

règlement des sinistres inclus – est en hausse sans pour autant atteindre les taux supérieurs à 70% observés par le passé.

Comme toujours cette croissance en moyenne de la sinistralité masque plusieurs phénomènes en sens contraires :

- le principal responsable de la remontée globale du taux de sinistralité est l'assurance RC maritime qui en 2005 n'a pas reproduit les résultats positifs observés en 2004 et enregistre de nouveau un déficit avec un ratio sinistres/primes passant de 79,92% à 89,49%; la branche des corps de véhicules maritimes n'enregistre cependant qu'une faible hausse du ratio de sinistralité de 52,35% en 2004 à 54,42%, un taux encore largement inférieur aux taux de 66,07% et 77,89% connus en 2003 et en 2002, et aux sommets de 162,78% et de 113,59% atteints en 2000 et en 2001;
- la sinistralité s'est par ailleurs considérablement détériorée dans les branches pertes pécuniaires diverses (79,02% en 2005 contre 37,44% en 2004), assistance (37,86% en 2005 contre 28,80% en 2004) et accident (32,63% en 2005 contre 25,90% en 2004);

TABLEAU 3.6 Branches non vie - variations annuelles moyennes

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Primes acquises	6,29%	5,90%	20,29%
Charge sinistres	16,66%	-16,89%	26,47%
Commissions	5,28%	13,96%	25,79%
Frais généraux hors commissions	2,27%	2,86%	8,59%

TABLEAU 3.7

Branches non vie - ratios

	2002	2003	2004	2005
Charge sinistres/primes acquises	71,07%	78,00%	61,21%	64,35%
Provision pour primes non acquises/primes émises	29,94%	32,68%	36,89%	39,61%
Commissions/primes émises	15,29%	14,40%	13,93%	12,70%
Frais généraux/primes émises	6,27%	6,71%	6,49%	5,51%
Commissions + frais généraux/primes émises	21,56%	21,11%	20,41%	18,22%
Sinistres + commissions + frais généraux /primes émises	92,63%	99,11%	81,62%	82,57%
Solde technique brut/ primes acquises	10,04%	9,83%	23,19%	21,16%

- dans la branche importante de l'assurance de la responsabilité civile automobile, après deux années de baisse consécutives, le taux de sinistralité remonte de nouveau et passe de 74,44% en 2004 à 79,20% en 2005. Ce niveau reste raisonnable en comparaison avec celui des autres pays européens et surtout par rapport aux taux observés en 2001 et 2002;
- d'autres branches enregistrent également des remontées du ratio sinistres/primes, qui constituent la correction d'un mouvement isolé de baisse en 2004 : c'est le cas pour l'assurance casco (65,38% contre 62,15% en 2004), l'assurance autres dommages aux biens (42,78% contre 38,57%) et la protection juridique (55,77% contre 49,82% en 2004);
- dans la branche de la responsabilité civile générale, la sinistralité est par contre tombée à 25,96% après le pic de 50,55% observé en 2004 et en assurance des marchandises transportées le ratio sinistres/primes chute même de 51,73% à un niveau anormalement bas de 4,11%;
- la branche de l'assurance incendie confirme le mouvement de baisse observé en 2004 avec un taux de sinistralité de 40,52% contre 44,53% en 2004.

Le ratio des frais généraux et des commissions par rapport aux primes est en diminution de 20,41% à 18,22%; la tendance à la croissance régulière de ce ratio constatée entre 1997 et 2000 s'était inversée en 2001. Les efforts

TABLEAU 3.8

Assurances non vie : évolution de la provision pour sinistres à régler (en milliers d'euros)

Bra	anche	2002	2003	2004	2005
1.	Accidents	17 901	19 300	19 970	21 852
2.	Maladie	3 615	3 501	3 876	4 035
3.	Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires				
	a) vol	4 730	4 880	4 171	4 157
	b) autres risques	38 468	41 152	40 589	47 066
4.	Corps de véhicules ferroviaires	0	0	0	0
5.	Corps de véhicules aériens	0	0	0	0
6.	Corps de véhicules maritimes	31 909	26 141	26 557	27 764
7.	Marchandises transportées	24 746	26 843	31 376	25 655
8.	Incendie et éléments naturels				
	a) risques simples d'habitation	18 927	19 898	20 684	27 119
	b) risques agricoles	1 298	712	1 206	789
	c) risques industriels et commerciaux	24 367	31 815	24 425	27 880
9.	Autres dommages aux biens	43 698	49 397	51 203	59 086
10.	Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	433 201	451 810	462 873	481 169
11.	Responsabilité civile véhicules aériens	26	26	92	92
12.	RC véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	669 799	616 549	560 390	690 105
13.	Responsabilité civile générale				
	a) RC familiale	23 407	20 666	20 004	19 407
	b) autres RC	124 113	118 262	128 573	131 030
14.	Crédit	769	366	614	1 019
15.	Caution	3 495	7 006	11 039	19 421
16.	Pertes pécuniaires diverses	16 722	19 351	19 930	56 983
17.	Protection juridique	15 151	16 235	16 790	18 160
18.	Assistance	3 965	3 383	3 001	2 927
19.	Réassurance acceptée	7 454	8 145	6 563	5 702
Tot	al	1 507 760	1 485 439	1 453 925	1 671 417

Ш

ΤV

Ť

I

Ш

TX

très importants déployés au cours des dernières années par certaines compagnies dans le domaine de l'informatique et du commerce électronique continuent ainsi à porter leurs fruits.

Le tableau 3.8 reprend les montants de la provision pour sinistres telle qu'arrêtée à la fin des quatre derniers exercices. Globalement on constate qu'après trois années de baisse consécutives, ce poste est de nouveau en hausse en 2005. Il faut cependant remarquer que la variation de cette provision d'un exercice à l'autre se compose d'une part des dotations supplémentaires effectuées en 2005,

dont surtout celles dans la branche des pertes pécuniaires diverses, et d'autre part de la variation que subit ce poste du fait de sa conversion de la devise dans laquelle les entreprises établissent leurs comptes vers l'euro. Ce dernier effet peut s'avérer extrêmement important pendant certaines années comme l'illustrent les chiffres de la responsabilité civile maritime pour laquelle la provision pour sinistres augmente de 129,72 millions d'euros en 2005, alors que le tableau 3.24 indique une dotation à la provision pour sinistres de seulement 44,30 millions d'euros.

TABLEAU 3.9 Assurances non vie : détail des opérations de 2005 (en milliers d'euros)

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Primes émises	610 375	742 666	1 353 040
Variation de la provision pour primes non acquises	16 615	109 913	126 529
Primes acquises	593 759	632 752	1 226 512
Produits financiers	33 695	40 076	73 772
Autres produits	15 167	4 051	19 218
Sinistres réglés	278 835	382 526	661 361
Variation de la provision pour sinistres à régler	41 860	86 050	127 910
Charge sinistres	320 695	468 576	789 271
Frais d'acquisition	105 745	66 103	171 848
Frais d'administration	43 679	30 934	74 613
Variation des autres postes de provisions	6 300	-243	6 057
Autres charges d'exploitation	5 935	12 223	18 158
Résultat technique	160 268	99 287	259 554
Produits financiers sur fonds propres			21 774
Résultat de réassurance cédée			-172 264
Résultat technique net			109 065
Produits non techniques			2 467
Charges non techniques			2 552
Impôts			35 547
Résultat de l'exercice			73 433

Par rapport à la ventilation de l'encaissement par marché géographique du tableau 3.3, les tableaux 3.9 à 3.11 donnent des indications supplémentaires sur les affaires réalisées par les entreprises d'assurances non vie sur le marché national et sur les marchés étrangers, que ce soit par voie de libre prestation de services ou par voie de l'établissement d'une succursale. Il faut remarquer que les activités d'assurances transfrontalières des entreprises luxembourgeoises sont essentiellement réalisées par quelques compagnies spécialisées dans la souscription des assurances maritimes, ou de garanties spécifiques relatives aux branches autres dommages aux biens, responsabilité civile automobile, caution, pertes pécuniaires diverses et assistance et par les entreprises d'assurances captives directes nouvellement agréées en 2004/2005 qui assurent les risques des entités européennes et internationales du groupe auquel elles appartiennent.

A la lecture du tableau 3.9, on remarque d'emblée que la majeure partie des bénéfices techniques continue d'être réalisée sur le marché luxembourgeois. Avec 160,27 millions d'euros le résultat technique brut réalisé sur les opérations luxembourgeoises est néanmoins en léger recul de 0,92%. Les opérations réalisées à l'étranger enregistrent en 2005 de nouveau un solde technique brut positif de 99,29 millions d'euros après celui de 74,65 millions en 2004. Ce résultat représente une progression de 33% par rapport à l'exercice précédent alors que l'exercice 2003 se soldait encore par une perte de -28,35 millions.

La hausse marquée du résultat positif des opérations effectuées à l'extérieur du Luxembourg est imputable

pour l'essentiel au développement vigoureux du chiffre d'affaires conjugué avec un taux de sinistralité relativement stable.

Le léger recul du résultat positif sur le marché luxembourgeois s'explique par la dégradation de la sinistralité constatée sur les affaires locales qui n'a pas pu être compensée par la hausse des revenus financiers.

Le ratio charge sinistres/primes demeure largement inférieur, pour les opérations réalisées sur le marché local, à celui des affaires conclues à l'étranger. Comme déjà les années précédentes, ce sont avant tout les opérations relevant de la branche de l'assurance responsabilité civile maritime qui sont à l'origine de l'écart observé : suite à la dégradation de la sinistralité dans cette branche en 2005, le ratio de 89,49% pour la responsabilité civile maritime demeure très supérieur aux valeurs constatées dans les autres branches. Par contre, avec 17,32% le ratio des frais d'acquisition versés par rapport aux primes émises est largement supérieur sur le marché local à celui de 8,90% constaté sur les marchés étrangers, qui est même en baisse par rapport au 10,26% en 2004. Au niveau des frais d'administration par rapport aux primes émises les valeurs restent assez voisines, même si l'on observe un mouvement de baisse à des cadences différentes suivant les marchés : le taux sur les marchés étrangers tend en effet à baisser plus rapidement (4,17% contre 5,14% en 2004) que celui sur le marché local (7,16% contre 7,71% en 2004).

Si par le passé la proportion des provisions pour sinistres constituées par rapport aux primes émises était plus

TABLEAU 3.10

Assurance non vie : ratios de l'exercice 2005

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Charge sinistres/primes acquises	54,01%	74,05%	64,35%
Provisions pour primes non acquises/primes émises	32,05%	45,84%	39,61%
Frais d'acquisition/primes émises	17,32%	8,90%	12,70%
Frais d'administration/primes émises	7,16%	4,17%	5,51%
Frais d'acquisition + frais d'administration/primes émises	24,48%	13,07%	18,22%
Solde technique brut/primes acquises	26,99%	15,69%	21,16%

П

Ι

importante pour les affaires réalisées à l'étranger, témoignant du caractère à déroulement lent que revêtent ces activités, tel n'est plus le cas en 2005. En effet en raison de l'encaissement très important réalisé en libre prestation de services par certains assureurs spécialisés ou captifs, les statistiques sur les affaires réalisées à l'étranger ne sont plus dominées exclusivement par les chiffres

de l'assurance de la responsabilité civile maritime. Avec le développement notamment de l'assurance caution souscrivant des contrats pluriannuels, le rapport des provisions pour primes non acquises sur les primes émises est en hausse continue pour les opérations réalisées à l'étranger de 35,67% en 2003 à 43,22% en 2004 pour s'établir à 45,84% en 2005.

11

TABLEAU 3.11

Assurance non vie : primes et provisions au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)

Primes	Sinistres réglés	Provision pour sinistres	Autres provisions
610 375	278 835	806 017	413 342
742 666	382 526	865 400	626 244
1 353 040	661 361	1 671 417	1 039 586
	610 375 742 666 1 353 040	610 375 278 835 742 666 382 526 1 353 040 661 361	pour sinistres 610 375 278 835 806 017 742 666 382 526 865 400

Le diagramme 3.2 fournit quelques précisions sur la politique de placement des actifs représentatifs des provisions techniques des entreprises d'assurance non vie de droit luxembourgeois ou originaires de pays non communautaires. Par rapport à 2004 on note une décroissance relative des investissements en immeubles et en autres actifs au profit des parts d'organismes de placement collectif de type actions. La part relativement importante – quoique en baisse – de la catégorie des autres actifs s'ex-

plique par l'importance des mutuelles d'assurance de la responsabilité civile maritime pour lesquelles la politique de placement a dû être adaptée à leurs spécificités très particulières.

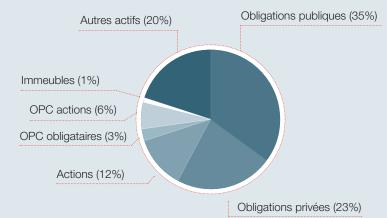
Les tableaux 3.12 à 3.29 reprennent les mêmes informations que celles contenues dans les tableaux 3.5 à 3.7 pour les branches suivantes :

IV

III

DIAGRAMME 3.2

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - assurance non vie



- corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires (tableaux 3.12, 3.13 et 3.14)
- incendie (tableaux 3.15, 3.16 et 3.17)
- autres dommages aux biens (tableaux 3.18, 3.19 et 3.20)
- responsabilité civile automobile (tableaux 3.21, 3.22 et 3.23)
- responsabilité civile des véhicules maritimes (tableaux 3.24, 3.25 et 3.26)
- responsabilité civile générale (tableaux 3.27, 3.28 et 3.29).

Le diagramme 3.3 illustre l'encaissement pour ces branches depuis 2002.

Pour la branche de l'assurance des corps de véhicules terrestres automoteurs (casco automobile) on constate une faible progression du résultat technique en brut de réassurance à un niveau très élevé de 26,19 millions contre 24,44 millions d'euro. La hausse de la charge sinistres a entièrement consommé celle du chiffre d'affaires avec comme conséquence, un ratio sinistres/primes qui remonte de 62,15% à 65,38%; alors que les parts respectives des primes nécessaires à la couverture des commissions et des frais d'administration ont reculé.

Dans la branche incendie le résultat technique brut de 56,47 millions d'euros enregistre de nouveau une hausse par rapport à celui de 31,98 millions de l'exercice précédent. Pour la seconde année consécutive tous les records historiques de bénéfices sont largement dépassés. Cette hausse, due à une baisse continue du ratio de sinistralité, est toutefois, du moins pour partie, consommée par la détérioration du solde de la réassurance cédée. Après le pic de 66,37% atteint en 2003, le ratio sinistres/primes revient aux niveaux moyens des dix dernières années et se situe à 40,52% en 2005 contre 44,53% en 2004. Cette évolution en 2005 s'explique essentiellement par une baisse de la sinistralité de 53,04% à 38,22% dans la sous-branche des risques industriels et commerciaux, sous-branche qui avait subi en 2003 une aggravation sensible à 97,90% de la charge sinistres sur les risques couverts en libre prestation de services. Pour les risques agricoles, le ratio susvisé diminue également à 33,38% après sa remontée à 60,90% en 2004 contre 42,21% en 2003, alors que pour les risques d'habitation le ratio susvisé remonte de 35,97% en 2004 à 44,03%, niveau comparable à celui de 2003 (44,84%).

La branche autres dommages aux biens connaît un résultat en brut de réassurance de 27,29 millions d'euros identique à celui de 2004. La hausse de l'encaissement de 4,31% est entièrement consommée par la hausse de la sinistralité, le ratio charge/ sinistres croissant de 38,57% à 42,78%. Le solde de la réassurance cédée, déjà négatif en 2004 se dégrade davantage en passant de -18,94 millions d'euros à -20,48 millions. Ainsi le résultat technique net de 6,82 millions d'euros diminue de 18,25% par rapport à celui de 2004, et reste bien en deçà de la performance de 17,43 millions de 1999.

Pour la branche *R.C. automobile* le solde brut de 14,50 millions d'euros est en recul par rapport à 2004. Après deux années de baisse consécutives, le ratio sinistres/ primes est de nouveau en hausse par rapport à l'année précédente (74,44% en 2004) pour s'établir en 2005 à 79,20%; un taux encore inférieur à celui de 86,47% observé en 2002. Dans le même temps les revenus financiers affectés à cette activité ont augmenté de près de quatre millions d'euros et les frais d'acquisition et d'administration ont légèrement diminué.

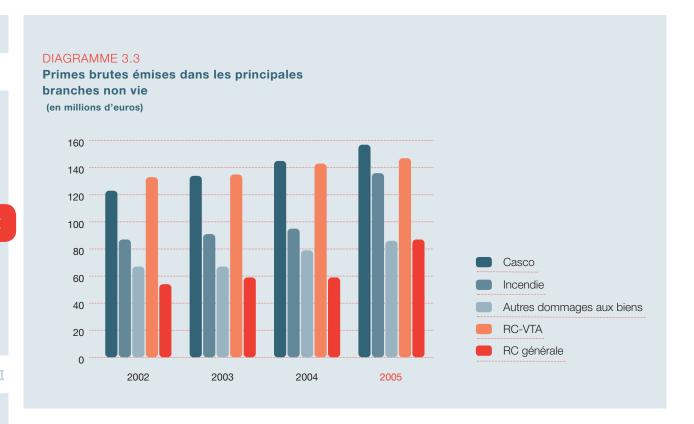
La branche la plus importante en termes de primes, à savoir l'assurance de la responsabilité civile des véhicules maritimes, réalise en 2005 un encaissement de 372,64 millions d'euros, en progression de 25,09% par rapport à 2004, soit un taux nettement supérieur à celui de 5,76% enregistré l'exercice précédent. Cette croissance de l'encaissement en 2005 s'explique pour partie par les relèvements tarifaires ainsi que par des appels de contributions supplémentaires devenus nécessaires suite aux déficits des années précédentes et a aussi été fortement influencée par l'appréciation du dollar américain, devise de référence pour cette activité, par rapport à l'euro sans laquelle la progression des primes émises aurait été de +7,95%. Après le pic de 123,21% atteint en 2003, et le creux de 79,92% en 2004, le ratio sinistres/primes remonte de nouveau à 89,49%, niveau comparable à celui de 2002. En termes de résultats, cette sinistralité aboutit logiquement à une dépréciation sensible du résultat en brut de réassurance qui passe d'un profit de 26,17 millions en 2004 à une légère perte de 3,62 millions d'euros en 2005. Il est remarquable de constater que comme déjà en 2004 la variation du résultat brut est prise intégralement en charge par la réassurance, et même au-delà, de sorte que la branche clôture en 2005 avec un solde en net de réassu-

Ī

п

III

IV



rance positif de 798 milliers d'euros après le déficit de 6,27 millions en 2004.

En raison d'une importante opération de fronting, la branche *R.C. générale* enregistre pour l'année 2005 une progression formidable de l'encaissement de 48,77%, après la relative stagnation constatée en 2004. La même opération influe sur le ratio sinistres/primes, qui après la croissance observée en 2004, tombe en 2005 de 50,55% à 25,96%, niveau nettement inférieur à sa moyenne à long terme autour de 40%. L'opération de fronting précitée

étant toutefois très largement réassurée, la hausse du solde brut est du moins partiellement compensée par la dégradation du solde de réassurance de -14,59 à -33,23 millions d'euros. Le solde technique net s'établit à 19,73 millions d'euros. Cette croissance des résultats affecte dans une moindre mesure la responsabilité civile familiale avec un solde de 4,13 millions d'euros contre 0,49 millions en 2004, que les autres sous-branches de la responsabilité civile générale qui enregistrent un bénéfice net de 15,602 millions d'euros contre 4,34 millions en 2004.

TABLEAU 3.12 Branche casco automobile - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2002	2003	2004	2005
Primes émises	123 129	133 744	144 595	156 667
Variation de la provision pour primes non acquises	3 129	3 744	4 118	3 304
Primes acquises	120 001	130 001	140 477	153 363
Produits financiers	2 242	2 719	2 668	3 898
Autres produits techniques	6 031	5 969	7 166	7 339
Sinistres réglés	78 471	87 042	88 573	93 808
Variation de la provision pour sinistres à régler	4 896	2 835	-1 272	6 462
Charge sinistres	83 366	89 878	87 301	100 270
Frais d'acquisition	24 450	24 800	25 896	26 292
Frais d'administration	8 442	8 962	11 130	10 704
Variation des autres postes de provisions	37	73	72	-280
Autres charges techniques	1 228	1 067	1 470	1 428
Résultat technique en brut de réassurance	10 751	13 909	24 443	26 185
Solde de réassurance cédée	-2 680	-2 784	-6 387	-6 089
Résultat technique net	8 070	11 125	18 055	20 096

TABLEAU 3.13 Branches casco automobile - variations annuelles moyennes

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Primes acquises	8,33%	8,06%	9,17%
Charge sinistres	7,81%	-2,87%	14,86%
Frais d'acquisition	1,43%	4,42%	1,53%
Frais d'administration	6,16%	24,19%	-3,82%

TABLEAU 3.14 Branche casco automobile - ratios

	2002	2003	2004	2005
Charge sinistres/primes acquises	69,47%	69,14%	62,15%	65,38%
Provision pour primes non acquises/primes émises	34,58%	34,63%	34,88%	34,30%
Frais d'acquisition/primes émises	19,86%	18,54%	17,91%	16,78%
Frais d'administration/primes émises	6,86%	6,70%	7,70%	6,83%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	26,71%	25,24%	25,61%	23,61%
Solde technique brut/primes acquises	8,96%	10,70%	17,40%	17,07%

III

III

IV

TABLEAU 3.15 Branche incendie - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2002	2003	2004	2005
Primes émises	86 669	90 795	95 385	136 050
Variation de la provision pour primes non acquises	4 257	472	1 751	2 997
Primes acquises	82 412	90 323	93 634	133 053
Produits financiers	1 627	2 323	3 353	2 958
Autres produits techniques	1 091	1 446	6 508	2 765
Sinistres réglés	31 467	52 111	47 809	44 434
Variation de la provision pour sinistres à régler	10 608	7 834	-6 110	9 473
Charge sinistres	42 074	59 945	41 698	53 908
Frais d'acquisition	19 220	19 271	18 803	18 409
Frais d'administration	6 389	6 812	8 074	6 822
Variation des autres postes de provisions	117	54	241	-20
Autres charges techniques	1 471	1 420	2 702	3 185
Résultat technique en brut de réassurance	15 859	6 590	31 977	56 472
Solde de réassurance cédée	-10 966	-5 441	-24 773	-42 280
Résultat technique net	4 893	1 149	7 204	14 193

TABLEAU 3.16

Branche incendie - variations annuelles moyennes

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Primes acquises	9,60%	3,67%	42,10%
Charge sinistres	42,47%	-30,44%	29,28%
Frais d'acquisition	0,27%	-2,43%	-2,09%
Frais d'administration	6,62%	18,53%	-15,51%

TABLEAU 3.17

Branche incendie - ratios

	2002	2003	2004	2005
Charge sinistres/primes acquises	51,05%	66,37%	44,53%	40,52%
Provision pour primes non acquises/primes émises	30,84%	29,96%	30,36%	23,49%
Frais d'acquisition/primes émises	22,18%	21,23%	19,71%	13,53%
Frais d'administration/primes émises	7,37%	7,50%	8,46%	5,01%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	29,55%	28,73%	28,18%	18,55%
Solde technique brut/primes acquises	19,24%	7,30%	34,15%	42,44%

TABLEAU 3.18 Branche autres dommages aux biens - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2002	2003	2004	2005
Primes émises	66 689	66 796	79 311	85 881
Variation de la provision pour primes non acquises	3 459	-3 632	6 833	10 279
Primes acquises	63 230	70 428	72 478	75 602
Produits financiers	1 223	1 881	1 961	2 643
Autres produits techniques	923	584	1 186	1 617
Sinistres réglés	29 784	29 558	26 149	24 457
Variation de la provision pour sinistres à régler	2 560	5 700	1 806	7 883
Charge sinistres	32 344	35 258	27 954	32 341
Frais d'acquisition	13 061	13 408	12 442	13 090
Frais d'administration	6 939	7 247	6 672	6 104
Variation des autres postes de provisions	162	250	114	168
Autres charges techniques	679	599	1 161	867
Résultat technique en brut de réassurance	12 191	16 132	27 281	27 292
Solde de réassurance cédée	-9 583	-8 653	-18 942	-20 476
Résultat technique net	2 608	7 479	8 339	6 817

TABLEAU 3.19

Branche autres dommages aux biens - variations annuelles moyennes

2002-2003	2003-2004	2004-2005
11,38%	2,91%	4,31%
9,01%	-20,71%	15,69%
2,66%	-7,20%	5,21%
4,43%	-7,93%	-8,52%
	11,38% 9,01%	9,01% -20,71% 2,66% -7,20%

TABLEAU 3.20

Branche autres dommages aux biens - ratios

	2002	2003	2004	2005
Charge sinistres/primes acquises	51,15%	50,06%	38,57%	42,78%
Provision pour primes non acquises/primes émises	37,46%	31,97%	35,54%	44,79%
Frais d'acquisition/primes émises	19,58%	20,07%	15,69%	15,24%
Frais d'administration/primes émises	10,41%	10,85%	8,41%	7,11%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	29,99%	30,92%	24,10%	22,35%
Solde technique brut/primes acquises	19,28%	22,91%	37,64%	36,10%

III

III

IV

TABLEAU 3.21 Branche RC automobile - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2002	2003	2004	2005
Primes émises	133 002	135 097	143 783	147 287
Variation de la provision pour primes non acquises	-63	165	2 387	135
Primes acquises	133 065	134 932	141 395	147 152
Produits financiers	10 966	14 407	13 499	17 382
Autres produits techniques	2 052	1 508	2 132	2 077
Sinistres réglés	89 064	89 132	94 189	98 252
Variation de la provision pour sinistres à régler	25 995	18 609	11 063	18 296
Charge sinistres	115 059	107 741	105 252	116 548
Frais d'acquisition	22 042	20 898	23 143	22 914
Frais d'administration	9 268	9 531	10 752	10 730
Variation des autres postes de provisions	34	-19	11	714
Autres charges techniques	1 251	1 007	1 334	1 208
Résultat technique en brut de réassurance	-1 571	11 689	16 532	14 497
Solde de réassurance cédée	10 015	-10 937	-11 059	-13 602
Résultat technique net	8 443	753	5 473	895

TABLEAU 3.22

Branche RC automobile - variations annuelles moyennes

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Primes acquises	1,40%	4,79%	4,07%
Charge sinistres	-6,36%	-2,31%	10,73%
Frais d'acquisition	-5,19%	10,75%	-0,99%
Frais d'administration	2,83%	12,81%	-0,20%

TABLEAU 3.23

Branche RC automobile - ratios

	2002	2003	2004	2005
Charge sinistres/primes acquises	86,47%	79,85%	74,44%	79,20%
Provision pour primes non acquises/primes émises	32,11%	31,74%	31,48%	30,82%
Frais d'acquisition/primes émises	16,57%	15,47%	16,10%	15,56%
Frais d'administration/primes émises	6,97%	7,05%	7,48%	7,29%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	23,54%	22,52%	23,57%	22,84%
Solde technique brut/primes acquises	-1,18%	8,66%	11,69%	9,85%

TABLEAU 3.24

Branche RC maritime - évolution historique

montants absolus (en milliers d'euros)

	2002	2003	2004	2005
Primes émises	264 955	281 663	297 894	372 638
Variation de la provision pour primes non acquises	2 790	4 077	1 596	2 632
Primes acquises	262 166	277 585	296 299	370 005
Produits financiers	12 339	54 370	17 606	22 331
Autres produits techniques	1	1	1	1
Sinistres réglés	220 365	280 924	246 250	286 822
Variation de la provision pour sinistres à régler	13 580	61 083	-9 446	44 300
Charge sinistres	233 945	342 007	236 804	331 122
Frais d'acquisition	28 714	27 734	30 592	40 751
Frais d'administration	16 313	20 736	20 344	24 083
Variation des autres postes de provisions	0	0	0	0
Autres charges techniques	1 784	1	1	1
Résultat technique en brut de réassurance	-6 250	-58 522	26 165	-3 619
Solde de réassurance cédée	-784	83 844	-32 432	4 417
Résultat technique net	-7 035	25 322	-6 268	798

TABLEAU 3.25

Branche RC maritime - variations annuelles moyennes

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Primes acquises	5,88%	6,74%	24,88%
Charge sinistres	46,19%	-30,76%	39,83%
Frais d'acquisition	-3,41%	10,30%	33,21%
Frais d'administration	27,11%	-1,89%	18,38%

TABLEAU 3.26

Branche RC maritime - ratios

	2002	2003	2004	2005
Charge sinistres/primes acquises	89,24%	123,21%	79,92%	89,49%
Provision pour primes non acquises/primes émises	4,33%	4,83%	4,75%	5,08%
Frais d'acquisition/primes émises	10,84%	9,85%	10,27%	10,94%
Frais d'administration/primes émises	6,16%	7,36%	6,83%	6,46%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	16,99%	17,21%	17,10%	17,40%
Solde technique brut/primes acquises	-2,38%	-21,08%	8,83%	-0,98%

III

III

IV

TABLEAU 3.27 Branche RC générale - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

2002	2003	2004	2005
		200.	
53 681	59 325	58 543	87 091
2 099	1 626	1 404	3 673
51 582	57 699	57 139	83 418
3 110	4 674	5 128	5 773
611	653	578	1 287
18 874	31 942	19 236	19 798
9 422	-8 593	9 649	1 859
28 297	23 349	28 885	21 657
9 339	9 525	9 984	11 266
2 898	3 162	3 745	3 948
-3 255	-7 285	71	143
536	7 711	740	507
17 487	26 564	19 418	52 957
-17 978	-12 065	-14 589	-33 227
-491	14 499	4 829	19 730
	53 681 2 099 51 582 3 110 611 18 874 9 422 28 297 9 339 2 898 -3 255 536 17 487 -17 978	53 681 59 325 2 099 1 626 51 582 57 699 3 110 4 674 611 653 18 874 31 942 9 422 -8 593 28 297 23 349 9 339 9 525 2 898 3 162 -3 255 -7 285 536 7 711 17 487 26 564 -17 978 -12 065	53 681 59 325 58 543 2 099 1 626 1 404 51 582 57 699 57 139 3 110 4 674 5 128 611 653 578 18 874 31 942 19 236 9 422 -8 593 9 649 28 297 23 349 28 885 9 339 9 525 9 984 2 898 3 162 3 745 -3 255 -7 285 71 536 7 711 740 17 487 26 564 19 418 -17 978 -12 065 -14 589

TABLEAU 3.28

Branche RC générale - variations annuelles moyennes

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Primes acquises	11,86%	-0,97%	45,99%
Charge sinistres	-17,48%	23,71%	-25,02%
Frais d'acquisition	1,98%	4,83%	12,84%
Frais d'administration	9,10%	18,45%	5,40%

TABLEAU 3.29

Branche RC générale - ratios

	2002	2003	2004	2005
Charge sinistres/primes acquises	54,86%	40,47%	50,55%	25,96%
Provision pour primes non acquises/primes émises	31,98%	31,68%	34,50%	27,41%
Frais d'acquisition/primes émises	17,40%	16,05%	17,05%	12,94%
Frais d'administration/primes émises	5,40%	5,33%	6,40%	4,53%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	22,80%	21,38%	23,45%	17,47%
Solde technique brut/primes acquises	33,90%	46,04%	33,98%	63,48%

Tout en s'inscrivant dans un contexte européen globalement positif, l'évolution particulièrement favorable de l'assurance-vie luxembourgeoise s'est poursuivie en 2005. Face à une croissance du marché européen estimée à +6,2% par le Comité européen des assurances, les assureurs-vie opérant à partir du Grand-Duché de Luxembourg ont vu leur encaissement progresser de 25,32%. Parallèlement, la profitabilité des entreprises a plus que doublé et la somme des bilans est en croissance importante.

La progression du chiffre d'affaires a été régulière tout au long de l'exercice 2005, les croissances de +28% et de +26% enregistrées aux premier et deuxième trimestres ayant été suivies par un pic de +38% au troisième trimestre, habituellement moins animé, et une croissance de 16% au cours du dernier trimestre. Il est vrai que les performances excellentes du quatrième trimestre 2004 ne laissaient pas beaucoup d'espoir d'une progression importante pour la même période en 2005.

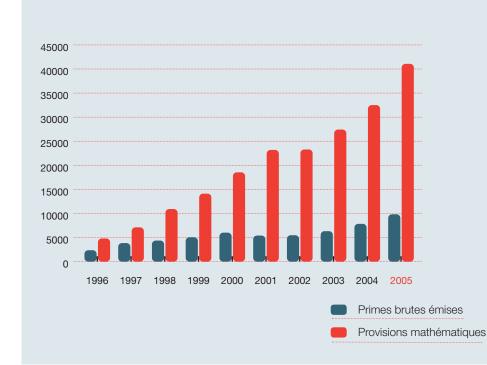
Pour l'ensemble de l'exercice, l'encaissement atteint 9,83 milliards d'euros. La progression de 25,32% dépasse celle de 24,02% enregistrée au cours de 2004 et permet d'atteindre un nouveau niveau record en termes d'encaissement.

En raison de la hausse de la valeur des engagements, notamment pour les contrats en unités de compte, la somme des bilans des compagnies d'assurance-vie de droit luxembourgeois a pu connaître à nouveau une croissance vigoureuse de 26,62% et les provisions techniques – qui représentent les engagements vis-à-vis des assurés – ont augmenté de 26,34%. Pour 2004 les taux de progression correspondants étaient de 20,55% et de 18,53%.

Quant aux résultats de l'assurance-vie dans son ensemble, ceux-ci se sont encore une fois sensiblement améliorés, les bénéfices progressant de 157,89% à 103,91 millions d'euros en 2005, chiffre restant toutefois en deçà du record de profitabilité atteint en 1999.

III

DIAGRAMME 4.1 Primes brutes émises et provisions mathématiques (en millions d'euros)



T

П

Ш

IV

TABLEAU 4.1

Assurance-vie - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2002	2003	2004	2005
Primes émises	5 483 254	6 325 475	7 845 041	9 831 248
Produits financiers	-2 067 653	1 353 406	1 539 525	3 585 919
Autres produits techniques	32 134	40 042	55 937	73 554
Prestations	2 952 631	3 089 912	3 793 659	4 231 944
Variation des provisions techniques	80 749	4 147 039	5 083 435	8 556 318
Frais d'acquisition imputés	297 827	301 164	352 101	407 974
Frais d'administration	122 718	139 509	145 483	156 981
Autres charges techniques	2 376	5 124	3 580	18 931
Résultat technique en brut de réassurance	-8 566	36 174	62 246	118 573
Produits financiers sur fonds propres	9 257	29 908	23 542	36 596
Résultat de réassurance cédée	-12 936	-48 760	-28 637	-29 535
Résultat technique net	-12 245	17 322	57 151	125 634
Produits non techniques	3 381	11 595	14 483	32 177
Charges non techniques	12 227	7 954	3 709	16 941
Impôts	14 785	23 447	27 635	36 962
Résultat de l'exercice	-35 876	-2 483	40 291	103 908

Avec 4,23 milliards d'euros, les prestations sont en progression de 11,55% par rapport à 2004 et représentent 43,05% de l'encaissement. Si, à l'instar des années précédentes, une partie non négligeable de ces prestations provient encore de produits à taux garantis, dont les bons de capitalisation souscrits au cours de la décennie 1990, la majorité des sommes ont été retirées au titre des contrats en unités de compte pour lesquels les rachats représentent près de 35% des primes. Il est à noter que, contrairement à 2004, les prestations augmentent de nouveau moins rapidement que les primes émises.

Pour ce qui est des efforts déployés par le secteur des entreprises d'assurance-vie au niveau de la diversification géographique, les chiffres de 2005 ont permis de constater quelques nouveaux progrès. Malgré une activité soutenue en Belgique au dernier trimestre 2005 en raison d'une nouvelle législation fiscale, la dépendance de ce marché, premier marché traditionnel des assureurs luxembourgeois, a une nouvelle fois diminué: l'encaisse-

ment réalisé dans ce pays ne représente plus que 38,69% du total des primes émises, contre environ encore 46% en 2003 et 40% en 2004. L'Allemagne qui après la performance exceptionnelle de 2004 régresse de 4,79% pour représenter 17,17% de l'encaissement en 2005, reste solidement arrimée à la deuxième position. Elle devance de loin la France dont la part de marché progresse cependant de 10,00% à 12,80%. Trois autres pays, l'Espagne, l'Italie et le Luxembourg, représentent respectivement 6,88%, 4,57% et 4,98% de l'encaissement. A noter enfin la progression continue et importante des activités en dehors de l'Espace économique européen qui représentent 6,51% de l'encaissement de 2005.

Si au niveau du secteur dans son ensemble la diversification géographique s'est légèrement améliorée, elle s'est également renforcée au niveau des entreprises d'assurances individuelles. En effet, sur 48 entreprises vie de droit luxembourgeois actives en 2005, seulement 25 d'entre elles, soit près de 52%, dépendent d'un seul marché pour

plus des deux tiers de leur encaissement. Ce chiffre était encore de 61% en 2004 et de 72% en 2003. On doit toutefois noter une diminution moins importante du nombre d'entreprises accusant une dépendance à plus de 90% d'un seul marché : leur nombre s'élève à 14 sociétés, soit 29% des entreprises, contre 16, ou 31%, l'année précédente.

Malgré la remontée des marchés des actions, l'orientation de la production vers les produits pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance semble marquer le pas. La part de ces produits dans l'encaissement total est certes remontée de 82,09% en 2004 à 82,73% des nouvelles souscriptions en 2005. Le pic de 86% enregistré en 2000 n'est cependant pas égalé. Il ne convient pas cependant de tirer de ces fluctuations somme toute limitées des conclusions hâtives: elles résultent en effet pour partie de la reclassification de leurs produits faite par certaines compagnies d'assurances, notamment pour les contrats dits multisupports qui ont la particularité de permettre aux clients une répartition des primes versées entre supports à taux garantis et supports où le risque de placement est entièrement assumé par le preneur d'assurance.

Enfin après renforcement du degré de concentration du marché de la libre prestation de services à partir du Grand-Duché de Luxembourg en assurance-vie en 2004, les données de 2005 indiquent un retour à la situation prévalant durant la période de 1999 à 2003. En effet, au cours de cette période de même qu'en 2005, les neuf premiers assureurs de la place comptabilisent 60% de l'encaissement total, alors que ce chiffre avait été dépassé en 2004 par les sept premiers assureurs de la place. Onze assureurs se retrouvent en 2005 avec un encaissement dépassant les 250 millions d'euros, soit trois de plus qu'en 2004.

Malgré la croissance sensible des chiffres globaux, l'évolution de l'encaissement en 2005 a été variable d'une compagnie à l'autre. Si plus de 60% des assureurs ayant eu une activité en 2004 ou en 2005 enregistrent une croissance, parfois notable, de leur encaissement, d'autres compagnies, certaines en run-off, d'autres engagées dans des opérations de restructuration du groupe dont elles font partie ou faisant elles-mêmes l'objet de mesures de réorganisation interne importantes, voient diminuer le volume des primes émises.

Le tableau 4.1 fournit les chiffres clé de l'assurance-vie pour la période de 2002 à 2005.

L'excédent technique en brut de réassurance cédée passe de 62,25 millions en 2004 à 118,57 millions d'euros en 2005. Cette amélioration globale des résultats masque toutefois des évolutions divergentes entre les opérations luxembourgeoises et celles réalisées en libre prestation de services. Pour les opérations réalisées au Grand-Duché de Luxembourg le solde technique brut décroît du niveau de 35,43 millions d'euros atteint en 2004 à 30,26 millions en 2005. L'amélioration du résultat des opérations réalisées en libre prestation de services est par contre spectaculaire, le résultat positif passant de 26,82 millions d'euros en 2004 à un excédent de 88,31 millions d'euros en 2005, soit le meilleur résultat jamais atteint, dépassant de quelque 4 millions d'euros le précédent record de 1999.

Les explications de ces évolutions divergentes sont multiples. Sur le marché luxembourgeois l'évolution semble paradoxale dans la mesure où les rendements financiers sur les actifs placés ont encore pu être améliorés, alors que sous l'effet de l'extinction progressive des anciens contrats comportant des garanties de taux élevés, les taux moyens de revalorisation accordés à la clientèle ont continué leur mouvement de baisse et qu'enfin la poursuite des efforts de compression des frais généraux a indéniablement porté ses fruits. Les compagnies actives sur le marché luxembourgeois ont profité de cette conjoncture favorable pour renforcer le niveau de prudence de leurs provisions techniques, soit pour tenir compte de la persistance des taux d'intérêt bas, soit pour adopter des tables de mortalité prenant en compte la longévité accrue des assurés. Contrairement à 2004, les résultats des activités en libre prestation de services n'ont plus été plombés par les déficits émanant d'opérateurs isolés alors que les rendements financiers - dont dépendent les marges des assureurs - ont presque doublé.

L'amélioration du résultat technique en brut de réassurance se retrouve sans grand changement au niveau des résultats globaux : le solde positif dégagé par l'assurancevie est passé de 40,29 millions en 2004 à 103,91 millions en 2005.

Le solde de réassurance cédée est resté sensiblement stable, son coût net passant de 28,64 millions d'euros

III

T 3 7

т

_.

Ш

IV

en 2004 à 29,53 millions en 2005. Les produits et charges non techniques progressent tous deux sensiblement comme suite notamment au développement de prestations de services effectuées par certains assureurs luxembourgeois au profit de compagnies étrangères.

La rentabilité sur fonds propres progresse de 5,29% en 2004 à 12,76% en 2005. Sans préjuger de la question de savoir si ce niveau doit être considéré comme suffisant pour accorder une rémunération correcte des risques pris par les investisseurs, force est de constater que la rentabilité retrouve un niveau approchant les niveaux record de 13,30% et de 14,19% atteints en 1999 et en 1998.

Enfin les résultats précités sont des soldes après impôts, le total des impôts à charge des assureurs-vie établis au Grand-Duché de Luxembourg s'élevant à 36,96 millions d'euros, en augmentation de 33,75% par rapport à 2004. Des progressions de ce poste de 17,86% et de 58,58% avaient déjà été enregistrées en 2004 et en 2003.

Comme pour l'assurance non vie les résultats comptables ne donnent pas une information complète sur les performances effectives d'un exercice, dans la mesure où, comme suite à la comptabilisation des actifs au coût historique, il convient d'ajouter à ces résultats l'incidence des variations subies par les stocks de plus-values ou de moins-values latentes. En assurance-vie, ce stock s'est accru en 2005 de 32,12 millions d'euros de sorte que le résultat de l'exercice corrigé de l'effet de l'accroissement des plus-values s'élève à +136,03 millions d'euros. Moyennant une rectification similaire, le résultat de l'exercice 2004 affichait un excédent de 143,14 millions d'euros, avec une croissance du stock de plus-values enregistrée au cours de cet exercice s'établissant à 102,85 millions d'euros.

L'évolution plus modérée en 2005 du stock des plusvalues non réalisées est à rechercher dans la baisse des cours des obligations comme suite au mouvement d'une hausse contrôlée des taux d'intérêt qui a été initié par la Banque centrale européenne depuis la mi-2005. Les plus-values sur portefeuille obligataires, malgré leur diminution de quelque 33 millions d'euros, demeurent toutefois importantes et se chiffrent à 250,47 millions. Dans la mesure où les obligations doivent généralement rester jusqu'à leur maturité dans le portefeuille des assureurs aux fins de leur permettre d'honorer leurs promesses pour les contrats à taux garanti, les plus-values correspondantes ne peuvent guère être réalisées et ont donc un caractère largement artificiel.

Grâce au dynamisme des marchés boursiers les plusvalues résultant de l'appréciation du cours des actions ont plus que doublé au cours de 2005 en progressant de 64,85 à 131,38 millions d'euros.

Le tableau 4.2 illustre l'importance, pour les entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg, des activités réalisées en dehors du marché national: sur un encaissement global de 9,83 milliards d'euros, 9,34 milliards, soit 95,02%, ont été réalisés à l'étranger en régime d'établissement ou de libre prestation de services. Ce pourcentage est sensiblement égal à celui de 95,04% atteint en 2004.

Les activités transfrontalières ne sont pas l'apanage des seuls contrats souscrits en libre prestation de services. Un nombre croissant d'entreprises vie luxembourgeoises ont choisi d'établir des succursales, souvent en raison de contraintes réglementaires, notamment fiscales, parfois pour apporter un appui logistique local à leur clientèle. Sur les 17 succursales existantes au cours de 2005, 11 ont été actives; même si leur part dans l'encaissement a diminué comme l'illustre le diagramme 4.2, leur encaissement a progressé en valeur absolue et s'élève à 585,95 millions d'euros.

La stabilité du pourcentage des affaires souscrites en libre prestation de services constatée en dépit du dynamisme extraordinaire de la plupart des marchés extérieurs, s'explique par une progression tout aussi remarquable du marché luxembourgeois. L'encaissement y réalisé passe de 388,96 millions d'euros en 2004 à 490,03 millions en 2005. Cette progression de 25,99% est en fait imputable pour près des deux tiers à quelques contrats à primes uniques très importants, de sorte que la progression, hormis ces éléments exceptionnels, se situe plutôt autour de 8%, score tout à fait honorable au demeurant. L'introduction d'un régime d'épargne-pension individuelle fiscalement favorisée explique quant à elle un chiffre d'affaires de l'ordre de 44,23 millions d'euros, en progression de près de 12,83% par rapport à l'exercice précédent.

Les fluctuations de l'encaissement sur le marché luxembourgeois ne sont pas exceptionnelles et des taux

TABLEAU 4.2
Assurance-vie : détail des opérations de 2005 (en milliers d'euros)

	Opérations réalisées	Opérations réalisées	Total
	au Luxembourg	à l'étranger	
Primes émises	490 031	9 341 217	9 831 248
Produits financiers	115 644	3 470 275	3 585 919
Autres produits	1 653	71 901	73 554
Prestations	248 154	3 983 789	4 231 944
Variation des provisions techniques	280 222	8 276 096	8 556 318
Frais d'acquisition	27 700	380 274	407 974
Frais d'administration	20 831	136 150	156 981
Autres charges d'exploitation	160	18 771	18 931
Résultat technique	30 260	88 313	118 573
Produits financiers sur fonds propres			36 596
Résultat de réassurance cédée			-29 535
Résultat technique net			125 634
Produits non techniques			32 177
Charges non techniques			16 941
Impôts			36 962
Résultat de l'exercice			103 908

de variation supérieurs à 30% ont déjà été enregistrés dans le passé comme par exemple en 1999 et en 2002. S'agissant d'un petit marché, les résultats des différents exercices sont parfois fortement influencés par un nombre réduit d'affaires importantes. Si, plutôt que de s'attacher aux chiffres d'un exercice déterminé, on estime qu'il est plus réaliste de prendre en compte des durées plus longues, on constate que sur la période de 2000 à 2005 la croissance moyenne annuelle a été de 7,16%.

Le tableau 4.3 relatif au nombre de contrats montre que le nombre de contrats en cours à la fin d'un exercice et souscrits par des assureurs luxembourgeois dépasse pour la première fois de son histoire le million.

Ce tableau illustre par ailleurs la répartition entre produits à primes uniques et contrats à primes périodiques. Pour la première fois les contrats à primes uniques prédominent – et ce très largement – pour ce qui concerne les nou-

velles souscriptions, alors qu'en termes de nombre de contrats à la fin de l'exercice les deux catégories de contrats sont presque à égalité. L'explication de ce renversement de la situation doit être recherchée dans l'évolution du marché allemand où les avantages fiscaux liés aux produits à primes régulières ont été supprimés en grande partie à partir de 2005, d'une part, et par le développement d'une activité très importante dans les assurances emprunteurs à prime unique par un opérateur de la place, d'autre part.

La nouvelle répartition du nombre de contrats n'a eu que peu de répercussions sur la ventilation de la production en termes de primes : les contrats à prime unique continuent de représenter l'essentiel de l'activité avec 84,12% du total de l'encaissement, soit un pourcentage très voisin de celui 84,04% atteint en 2003. La baisse temporaire de ce pourcentage à 82,11% en 2004 était due au marché allemand, ce qui explique qu'en termes d'évolu-

т

III

Ī

П

ш

IV

DIAGRAMME 4.2

Part des succursales d'entreprises luxembourgeoises dans les primes transfrontalières

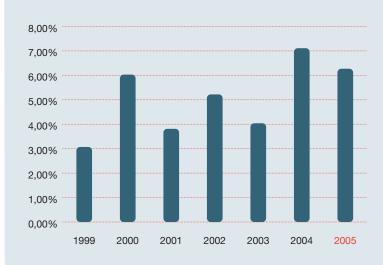


TABLEAU 4.3

Assurance-vie : évolution du nombre de contrats

	Nouvelles souscriptions	Maturités et rachats	Contrats à la fin de l'exercice	
Contrats à primes périodiques	107 608	52 126	591 190	2 624
Contrats à primes uniques ou libres	187 791	72 533	558 817	43 765
Total des contrats	295 399	124 659	1 150 007	12 542

tion, les primes périodiques croissent en 2005 pour la première fois depuis longtemps à un rythme beaucoup moins rapide que les primes uniques: ce rythme est de 10,85% en 2005 pour les premiers contre 27,98% pour les seconds.

Le diagramme 4.3 et le tableau 4.4 fournissent des indications sur l'activité des entreprises d'assurances luxembourgeoises sur les principaux marchés où elles sont actives.

Une croissance importante de l'encaissement est réalisée sur tous les marchés à l'exception des trois marchés d'importance réduite que sont la Finlande, l'Irlande et les Pays-Bas, ainsi que dans une moindre mesure, de l'Allemagne. En Belgique, principal marché des assureurs luxembourgeois, la croissance qui s'était ralentie à +8,94% en 2004 a retrouvé un niveau de +20,04%. L'Allemagne, deuxième marché de l'assurance-vie luxembourgeoise, connaît quant à elle un recul limité et attendu de 4,79% de son encaissement après l'explosion constatée en 2004. En Italie, au Royaume-Uni et en Suède des taux de progression de 112,49%, de 65,88% et de 45,66% ont été enregistrés. En France, la période de recul engendré par un contexte marqué par une fiscalité peu favorable aux opérations en libre prestation de services et par certaines affaires judiciaires qui marquent le pas tout en maintenant un climat d'insécurité juridique, doit être considérée comme révolue et l'encaissement a de nouveau progressé de 60,45% après la croissance

TABLEAU 4.4

Assurance-vie: primes par pays d'engagement (en milliers d'euros)

Pays	2002	2003	2004	2008
Luxembourg	397 606	342 732	388 957	490 03
Allemagne	715 302	911 900	1 772 516	1 687 60
Belgique	2 363 288	2 908 678	3 168 663	3 803 64
Espagne	256 513	307 625	538 691	676 56
Finlande	24 510	20 432	142 804	79 32
France	541 775	555 347	784 160	1 258 20
Irlande	5 843	119 185	40 065	35 93
Italie	192 096	335 434	211 445	449 30
Pays-Bas	19 688	37 582	62 608	57 35
Royaume-Uni	527 111	349 677	203 855	338 15
Suède	104 680	104 783	127 821	186 18
Autres pays de l'Espace économique européen	50 672	47 155	53 460	128 44
Pays hors Espace économique européen	284 170	284 946	349 997	640 50
Total	5 483 254	6 325 475	7 845 041	9 831 24

de 41,20% déjà enregistrée en 2004 : la suppression de certains obstacles fiscaux sous la pression des autorités de l'Union européenne n'est certainement pas étrangère à cette confiance retrouvée. En valeur absolue l'encaissement de 1.258,21 millions d'euros sur le territoire français dépasse très nettement le précédent record de 2000, soit 1.078,52 millions. Il convient de noter enfin la crois-

sance remarquable de l'encaissement réalisé en dehors de l'Espace économique européen qui dépasse en 2005 les 6,5% de l'encaissement total et qui montre que les efforts de diversification entrepris par les assureurs les amènent à rechercher désormais des marchés en dehors de leur pré carré traditionnel.

П

III

DIAGRAMME 4.3

Primes émises en 2005 par pays de l'engagement

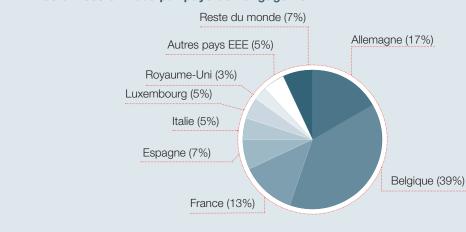


TABLEAU 4.5

Assurance-vie : détail des opérations de 2005 en brut de réassurance cédée (en milliers d'euros)

TABLEAU 4.6

Assurance-vie : détail des opérations de 2005 en net de réassurance cédée (en milliers d'euros)

D	rut de réass	urance	ecéd	ée (en m	illiers d'e	uros)	е	n r	et de réass	suranc	e céd	ée (en mi	lliers d'e	uros
Solde		55 807	89	61 539 850	425	118 573		Solde		39 130	68	43 055 6 507	395	000
Autres	charges	303	0	18 577	0 0	18 931		Autres	charges	303	0	18 577	0 0	700
Frais	d'admini- stration	41 852	7	110 670 3 602	158 698	156 981		Frais	d'admini- stration	41 852	α	110 670 3 602	158	
Frais	d'acqui- sition	106 250	o	299 235 2 273	207	407 974		Frais	d'acqui- sition	77 988	O	253 559	207	
Variation	des des autres ions postes de ance provisions -vie	-4 468	0	-2 064	00	-6 540		Variation	des autres postes de provisions	-6 856	0	-378	0 0	
Variation	des des autres provisions postes de d'assurance provisions -vie	506 040	-164	7 990 929 43 604	14 040 8 408	8 562 858		Variation	des des autres provisions postes de d'assurance provisions -vie	80 221	-164	7 703 498 -113 337	14 023 8 408	
Arbitrages	sortants	96 202	0	322 843 14 517	00	433 562		Arbitrages	sortants	96 202	0	322 843 14 517	00	
Autres Prestations Arbitrages	réglées*	2 581 1 141 249	327	2 852 558 194 448	8 942 34 420	4 231 944		Autres Prestations	réglées*	2 524 1 010 012	327	2 760 597 176 911	8 942 34 420	
Autres F	produits	2 581	0	70 939	25	73 556		Autres F	produits	2 524	0	69 040	8 22	
Produits	financiers	351 082	131	3 171 295 42 092	8 798 12 521	3 585 919		Produits	financiers	303 218	131	3 125 381 38 734	8 798 12 521	
Primes Arbitrages	entrants	130878	0	292 411 (0 0	433 560 3		Arbitrages	entrants	130 878	0	292 411 3	0 0	
Primes	émises	1 458 693	110	8 119 642 206 972	14 966 30 864	9 831 248		Primes	émises	902 233	110	7 725 589	14 920	
che		Vie non liée à des fonds d'investissements	Assurances ridpliante, natalité non liées Assurances liées à des fonds		de retraite Réassurance acceptée			che		Vie non liée à des fonds d'investissements	Assurances nuptialité, natalité non liées	Assurances llees a des fonds d'investissements Opérations de capitalisation	design des londs collectins de retraite Réassurance acceptée	
Branche		1. Vie d'ir				Total		Branche				3. Ass d'ir d'ir		

Les tableaux 4.5 et 4.6 reprennent les chiffres de 2005 ventilés par branche d'assurance, en brut et en net de réassurance cédée.

Il résulte de ces tableaux que la branche vie liée à des fonds d'investissement représente près des cinq sixièmes des primes, suivie de celle de la vie non liée à des fonds d'investissement avec 14,84% de l'encaissement. Cette dernière branche a connu une croissance de 15,77% alors que les primes des contrats d'assurance liés à des fonds d'investissement ont augmenté de 27,25%, traduisant ainsi une confiance retrouvée dans les supports en unités de compte. L'encaissement de la branche de la gestion des fonds collectifs de retraite a poursuivi son évolution en dents de scie: il régresse de 22,77% pour se situer à 14,97 millions d'euros, et ce après une croissance de 107,81% en 2004.

Les tableaux 4.5 et 4.6 enseignent enfin que la branche de l'assurance-vie liée à des fonds d'investissement redevient bénéficiaire après être restée en déficit pendant toute la période de 2002 à 2004. Si la réassurance cédée relative à cette branche a contribué au cours de ces années à l'amélioration du résultat en net de réassurance, elle fait passer en 2005 l'excédent brut de 61,54 millions d'euros à 43,06 millions. Pour apprécier correctement l'ensemble de ces chiffres il faut rappeler le déficit exceptionnel de plus de 17 millions déjà cité de la part d'une entreprise ayant quitté le marché, déficit sans lequel la branche serait redevenue bénéficiaire dès 2004. Des bénéfices substantiels et récurrents ne sont en définitive dégagés que sur l'assurancevie classique, bien que les résultats correspondants aient accusé en 2005 un recul important par rapport à 2004 en passant de 76,26 à 39,13 millions d'euros.

Le tableau 4.7 indique que le niveau des provisions mathématiques a atteint à la fin de 2005 un niveau avoisinant les 41,07 milliards d'euros contre 32,51 milliards en 2004, soit une augmentation de près de 26,34% par rapport à l'exercice précédent. Les provisions relatives aux opérations réalisées en régime de libre prestation de services représentent près de 17 fois celles du portefeuille luxembourgeois.

Le tableau 4.8 fournit quelques ratios caractéristiques pour l'exercice 2005 en distinguant entre opérations réalisées sur le marché luxembourgeois et opérations en libre prestation de services.

Au niveau des frais d'acquisition (commissions et autres frais en rapport avec la souscription de nouvelles affaires) et surtout des frais généraux, on remarque que les contrats conclus en libre prestation de services donnent lieu à des charges bien moindres que les opérations du marché luxembourgeois. Ceci s'explique par les caractéristiques propres aux produits vendus sous le régime de la libre prestation de services, produits qui incorporent une composante d'épargne très importante et portent sur des primes élevées : il en résulte des économies d'échelle et l'absence ou la quasi-absence de frais engendrés par la gestion des risques. Comme en 2004 on note cependant un rétrécissement de l'écart des taux de frais entre opérations luxembourgeoises et opérations en libre prestation de services. Pour les frais d'acquisition, leur importance par rapport aux primes passe ainsi de 6,82% à 5,65% pour les affaires luxembourgeoises, alors qu'elle ne diminue que de 4,37% à 4,07% pour les activités en libre prestation de services. Pour les frais d'administration, leur volume par rapport aux provisions techniques baisse de 1,08% à 0,95% sur le marché local alors que la diminution n'est que de 0,44% à 0,39% pour les affaires internationales.

Cette évolution n'est pas pour surprendre: on doit en effet s'attendre à une poursuite de la convergence entre les différents taux de frais, dans la mesure où les produits en unités de compte, moins chargés que les produits classiques, intéressent de plus en plus une clientèle résidant au Luxembourg et qu'inversement, les produits en unités de compte vendus en libre prestation de services sont vendus dans une mesure croissante sous forme de contrats à primes périodiques pour lesquels le rapport des frais d'acquisition par rapport aux primes est notablement plus élevé que pour les contrats à prime unique. L'exercice 2003 qui avait montré une augmentation des écarts de taux de frais n'aura ainsi constitué qu'une parenthèse vite refermée.

Le rendement des placements représentatifs des provisions techniques après déduction des frais de gestion financière a fortement progressé en 2005 : son taux de 9,73% est très supérieur à ceux de 5,13% et de 5,32% enregistrés en 2004 et 2003. Les opérations réalisées en dehors du Luxembourg affichent une hausse très importante du rendement financier qui passe de 5,19% à 10,01%. La bonne tenue des marchés financiers en 2005, les cours boursiers ayant plus progressé qu'en 2004, a eu un impact positif en termes de rendement sur les contrats

ΤT

III

ΤV

Ŧ

П

III

IV

TABLEAU 4.7

Assurance-vie : primes et provisions au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)

	Primes	Prestations	Provision pour sinistres	Provision mathématique
Opérations luxembourgeoises	490 031	248 154	30 801	2 292 944
Opérations à l'étranger	9 341 217	3 983 789	30 251	38 780 743
Total	9 831 248	4 231 944	61 052	41 073 687

TABLEAU 4.8

Assurance-vie : ratios de l'exercice 2005

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Provisions techniques moyennes/primes émises	445,61%	371,18%	374,89%
Frais d'acquisition imputés/primes émises	5,65%	4,07%	4,15%
Frais d'administration/provisions techniques moyennes	0,95%	0,39%	0,43%
Rendement/provisions techniques moyennes	5,30%	10,01%	9,73%

en unités de compte, particulièrement importants parmi les activités transfrontalières. Pour les affaires conclues avec une clientèle résidente, on enregistre également une hausse – quoique plus modérée – du rendement financier qui passe de 4,24% à 5,30%. L'explication doit en être vue dans la stabilité beaucoup plus grande du portefeuille luxembourgeois, où le long terme de la plupart des opérations et le choix des investissements, notamment des obligations de longue durée, qui leur correspond, se traduisent par une inertie assez prononcée des rendements financiers.

Ces taux doivent cependant être appréciés avec prudence pour trois raisons.

En premier lieu les revenus financiers incluent les plus et moins-values non réalisées provenant des modifications des cours de change entre le début et la fin de l'exercice. Or, même si l'avènement de l'euro a pu réduire dans une certaine mesure le volume de ces plus- et moins-values, une bonne partie des opérations d'assurances se conclut dans des devises autres que l'euro et certaines de ces devises ont connu des variations importantes de leur cours en 2005.

Ensuite le rendement n'est pas déterminé de façon uniforme suivant le type de contrats vendus, un mode de calcul différent étant utilisé pour la détermination des revenus financiers selon qu'il s'agit de produits vie classiques ou de produits dits en unités de compte pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance. Dans ce dernier cas le rendement inclut toutes les plus- et les moins-values non réalisées sur les actifs, alors que seules les moins-values non réalisées durables sont obligatoirement prises en compte dans l'assurance-vie classique. Si l'approche prudente traditionnelle suivant laquelle les entreprises prennent systématiquement en charge au niveau du compte de résultats l'ensemble de leurs moins-values non réalisées, durables ou non, a été temporairement délaissée en 2002 et en 2003 par certains acteurs de la place, des cas de moins-values non actées ne se sont cependant plus guère présentés dans les comptes depuis 2004.

Enfin, si les rendements du tableau 4.8 ne prennent en compte que les seuls revenus financiers sur actifs représentatifs des provisions techniques – à l'exclusion donc de ceux réalisés sur les fonds propres – force est de

constater que les critères d'allocation des produits financiers à l'une ou l'autre des catégories varient suivant les entreprises.

Il n'en demeure pas moins qu'au-delà de ces considérations techniques les rendements financiers se sont nettement redressés en 2005 après être restés globalement stables en 2004. Cette progression s'explique par les bonnes performances de l'ensemble des marchés des actions qui ont compensé le maintien des taux d'intérêt sur les marchés financiers à des niveaux historiquement bas.

Ainsi qu'il ressort du diagramme 4.4, l'encaissement global de 9,83 milliards d'euros de 2005 se répartit pour 17% sur les produits classiques à rendement garanti par l'assureur et pour 83% sur les produits en unités de compte. Le regain d'intérêt pour les produits classiques qui s'était manifesté en 2004 où ils représentaient de nouveau 18% de la production s'est donc de nouveau estompé. En réalité l'ensemble des types de produits a vu son encaissement croître fortement au cours de 2005, mais les produits en unités de compte à taux garanti ont encore battu les performances plus que honorables des produits à taux garanti. Il n'en demeure pas moins que l'orientation de la production des entreprises luxembourgeoises d'assurance-vie vers les produits en unités de compte, entamée depuis une dizaine d'années, n'est guère affectée par ces évolutions à court terme. Il convient de rappeler que l'assurance classique a encore représenté 70% des affaires nouvelles en 1996 et 33% en 1998.

La hausse relative des produits en unités de compte en 2005 a affecté de manière différente les produits destinés au grand public dont la part diminue de 37% à 34% de l'encaissement total et les produits liés à des fonds dédiés, déclinaison de la gestion de fortune dans sa version assurance, qui progressent au contraire de 45% à 49% de l'encaissement réalisé à partir du Grand-Duché de Luxembourg.

En chiffres absolus, la vente de produits adossés à des fonds dédiés progresse en 2005 de 3,54 à 4,78 milliards d'euros, soit une progression de plus de 35,08%, alors que dans le même temps les produits en unités de compte grand public ne croissent plus que de 15,59% en passant de 2,90 à 3,36 milliards d'euros. Au-delà des aléas de la conjoncture, la part croissante prise par les produits adossés à des fonds dédiés traduit un choix stratégique pris par un certain nombre d'entreprises d'assurances en faveur d'une clientèle fortunée et exigeante, choix qui vise à exploiter les atouts indéniables de la place de Luxembourg en ce domaine et qui complète de façon heureuse la gamme de produits offerts par les autres acteurs de la place financière de Luxembourg pour ce type d'investisseurs.

Il ne convient pas de considérer cette évolution vers les produits en unités de compte comme traduisant une réorientation des assureurs vers des produits purement financiers et un abandon progressif de leur part d'une prise en charge de risques. Si les souscripteurs sont de plus en



H



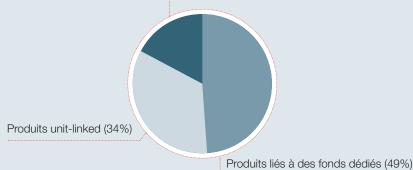


TABLEAU 4.9

Assurance-vie : ventilation des frais généraux (en milliers d'euros)

2 2003 2 206 823 3 94 098	245 546	304 299 121 011
94 098	2.00.0	00 / 200
94 098	2.00.0	00 / 200
	135 655	101 011
		121 011
300 921	381 202	425 310
3 243	-29 101	-17 336
301 164	352 101	407 974
15 854	19 111	19 933
23 247	25 245	26 558
3 139 509	145 483	156 981
479 775	541 939	611 446
18 8£	18 139 509 85 479 775	18 139 509 145 483 85 479 775 541 939

plus disposés à assumer eux-mêmes le risque financier, il n'en va pas de même du risque de mortalité. En effet les capitaux sous risque en cas de décès – en croissance de 14,33% – s'élèvent à 27,02 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2005. Sur la période de 2002 à 2005 le taux de croissance annuel moyen de cette grandeur est supérieur à 10,27%. L'évolution dynamique des capitaux sous risque au cours de 2005 est en partie attribuable au lancement d'une nouvelle activité internationale d'assurance des risques emprunteurs par un des assureurs de la place, alors que ce genre d'activité était jusqu'à présent géré sur les différents marchés européens surtout par des assureurs locaux.

Les primes nécessaires à la couverture du risque de mortalité prélevées sur les contrats s'élèvent en 2005 à 249,50 millions d'euros, alors que le coût des sinistres payés en brut de réassurance cédée ne se chiffre qu'à 62,12 millions. A l'exception de 3 assureurs, toutes les compagnies prennent en charge un risque de mortalité et les deux tiers d'entre elles cèdent moins de 50% de ces risques en réassurance.

En 2005, comme déjà en 2004 et en 2003 mais contrairement à la période de 2000 à 2002, la prise en charge par les souscripteurs du risque de placement et la mise en place concomitante d'une politique d'investissement plus risquée se sont de nouveau traduites par une performance financière accrue des actifs sous-jacents: les actifs représentatifs des provisions techniques relatives aux produits classiques ont généré des revenus financiers de 391,75 millions d'euros, soit un taux de rendement

de 5,25% (contre 4,57% en 2004 et 4,18% en 2003), alors que ceux des provisions techniques des produits en unités de compte ont enregistré un gain financier de 3.194 millions, soit un taux de 12,68% (contre 5,97% en 2004 et 6,54% en 2003). Pour les contrats en unités de compte grand public la performance est de 13,48% (2004 : 6,82%) et les contrats adossés à des fonds dédiés qui, s'adressant à une clientèle plus avertie et permettant la prise de risques accrus, enregistrent un gain de 11,92% (2003 : 5,12%). Pour la troisième année consécutive les performances financières des contrats adossés à des fonds dédiés ont donc été dépassées par celles des contrats grand public.

Alors que pour les contrats en unités de compte l'intégralité des produits financiers précités est bonifiée aux preneurs d'assurances, tel n'est pas le cas des produits classiques qui ne bénéficient que d'une garantie de base amendée, le cas échéant, d'une participation aux bénéfices, tantôt discrétionnaire, tantôt fixé grâce à un mécanisme contractuel. La garantie de base s'est établie en 2005 à 3,04% en moyenne, alors que la revalorisation effective des contrats a été de 3,88%. Ces chiffres moyens masquent en réalité des différences notables entre les différents assureurs.

Le tableau 4.9 retrace l'évolution des frais généraux de l'assurance-vie au cours de la période allant de 2002 à 2005. Le tableau 4.10 fournit les variations annuelles de quelques postes essentiels sur la période de 2002 à 2005 et le tableau 4.11 indique les ratios les plus importants pour cette même période.

П

III

TABLEAU 4.10
Assurance-vie : évolution historique - variations annuelles moyennes

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Primes émises	15,36%	24,02%	25,32%
Prestations	4,65%	22,78%	11,55%
Frais d'acquisition imputés	1,12%	16,91%	15,87%
Frais d'administration	13,68%	4,28%	7,90%
Total des frais généraux	5,33%	12,96%	12,83%
Provisions mathématiques en fin d'exercice	17,76%	18,53%	26,34%

TABLEAU 4.11
Assurance-vie : évolution historique - ratios

	2002	2003	2004	2005
Provisions techniques moyennes/primes émises	425,18%	401,92%	382,86%	374,89%
Frais d'acquisition payés/primes émises	5,45%	4,76%	4,86%	4,33%
Frais d'acquisition imputés/primes émises	5,43%	4,76%	4,49%	4,15%
Frais d'administration/provisions techniques moyennes	0,53%	0,55%	0,48%	0,43%
Frais de règlement des sinistres/sinistres payés	0,66%	0,75%	0,67%	0,63%
Rendement/provisions techniques moyennes	-8,87%	5,32%	5,13%	9,73%

Le tableau 4.9 a pour objet de faire ressortir dans le détail certains postes de frais généraux inclus dans les frais d'acquisition, dans les produits financiers ou encore dans les prestations. Il permet en outre de distinguer entre frais d'acquisition payés au cours de l'exercice et frais d'acquisition portés en charge au compte de profits et pertes.

S'il convient de se référer aux explications déjà données ci-dessus pour ce qui concerne l'évolution des postes des primes, des prestations et des provisions techniques, il faut relever une croissance des frais généraux qui avec +12,83% est inférieure de moitié à l'augmentation des primes et des provisions et se situe sensiblement au même niveau qu'en 2004 (+12,96%). Pour les frais d'administration leur croissance de 7,90% se compare à celle 26,34% des provisions techniques alors qu'avec 11,57% les frais d'acquisition payés progressent également nettement moins vite que l'encaissement. Ceci se traduit

logiquement par le fait, comme l'illustrent les chiffres du tableau 4.11, que tant le ratio des frais d'administration que celui des frais d'acquisition payés diminuent au cours de 2005.

Le tableau 4.12 et le diagramme 4.5 donnent quelques précisions sur la politique de placement des entreprises d'assurance-vie de droit luxembourgeois et de pays tiers, y non compris donc les succursales luxembourgeoises d'entreprises communautaires.

Sur la globalité des portefeuilles, les investissements en obligations – y compris les parts d'organismes de placements collectifs obligataires et monétaires – sont prépondérants et représentent 48,12% des actifs. Les actions constituent 36,76% des placements. A la fin de 2004 le rapport de force entre ces deux types de placement était encore de 51,60% à 34,78%.

DIAGRAMME 4.5

Il ressort d'emblée du tableau 4.12 que la politique de placement est sensiblement différente suivant que le risque de placement est supporté par l'entreprise d'assurances qui a donné une garantie de rendement ou par le preneur d'assurance dans le cadre d'une police en unités de compte. Dans ce dernier cas les

investissements en actions et surtout en parts d'organismes de placements collectifs autres que monétaires et obligataires deviennent beaucoup plus importants : ils y représentent plus de 45% des actifs représentatifs des provisions techniques contre 4,15% pour les contrats à rendement garanti.

П

III

IV

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - assurance-vie Autres actifs (15%) Obligations publiques (16%) Immeubles (0%) Obligations privées (17%) OPC actions (28%) Actions (8%) OPC obligataires (14%)

Dans l'assurance-vie classique – qui englobe les produits de capitalisation – on note la part importante occupée par les titres obligataires et, à l'intérieur de cette catégorie d'actifs, par les emprunts d'Etat ou d'autres émetteurs publics qui représentent 58,40% du total des actifs. Il n'en demeure pas moins que la part des obligations d'émetteurs publics a sensiblement diminué depuis quelques années déjà. Cette décrue, amorcée depuis 1997, a fait revenir la part de ces obligations de 77,10% en 1996 à 67,56% en 2000. Si les exercices 2001 et 2002 se traduisaient par une stabilité de cette part autour de 67%, un nouveau recul est donc visible depuis 2002. L'appréciation des portefeuilles d'actions a certes eu pour effet mécanique de minorer la part du portefeuille investie en obligations d'émetteurs publics, mais c'est surtout la montée en puissance de la catégorie des obligations d'émetteurs privés, légèrement plus risquées mais également plus rémunératrices, ainsi que le recours croissant à des parts d'organismes de placement collectif de type obligataire qui expliquent le recul relatif constaté.

Pour les contrats en unités de compte l'accroissement de l'ordre de 31,62% des actifs sous gestion ne s'est pas traduit par une réorientation majeure de la politique de placement. La part investie en actions et parts d'organismes de placement collectif en actions est restée remarquablement stable autour de 45% et le recul observé pour ces catégories d'actifs en 2001 et 2002 n'a donc pas été compensé malgré l'embellie des marchés financiers. La part des instruments obligataires a diminué pour la troisième année consécutive en passant de 40,53% à 37,85% des actifs, niveau inférieur à celui précédant l'éclatement de la bulle spéculative du début des années 2000. En 2002 la part de ces actifs de type obligataire était remontée à près de 50%. Le bénéficiaire de ce recul a de nouveau été la catégorie des actifs divers qui regroupe certains outils plus sophistiqués de l'ingénierie financière moderne tels que les fonds alternatifs ou les produits structurés et dont la part représente 16,55% des actifs investis à la fin de 2005.

III

IV

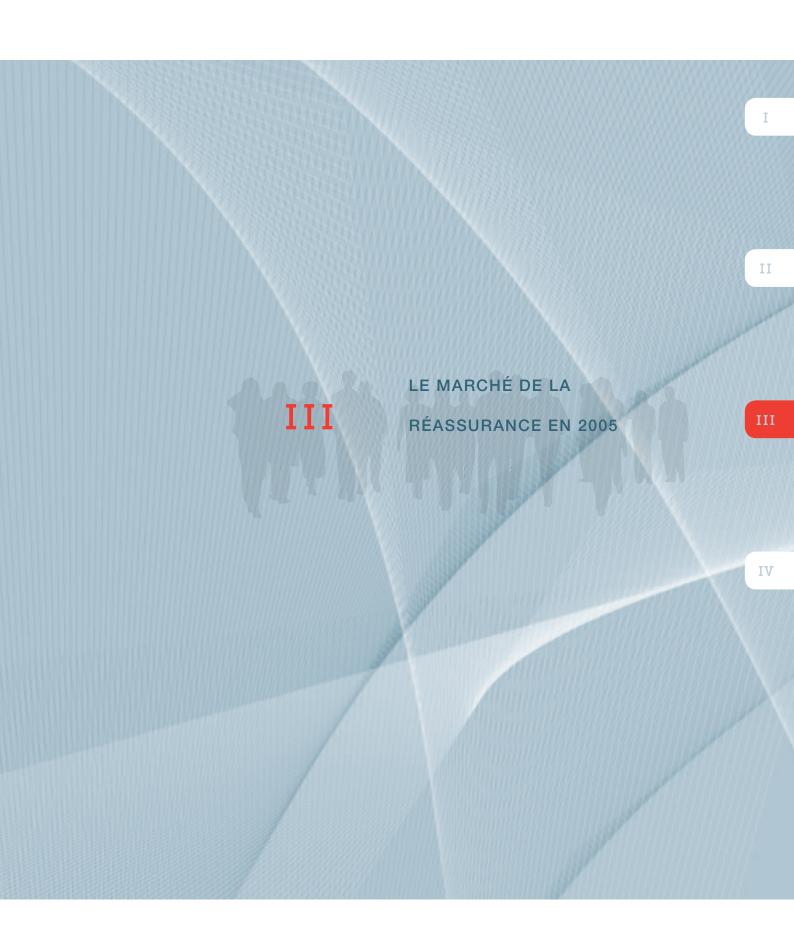
TABLEAU 4.12

Ventilation des placements des entreprises d'assurance-vie luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2005 suivant le type de contrats (en milliers d'euros)

4. L'assurance-vie en 2005

	Contrats où le risque de placement est supporté par l'entreprise	Contrats où le risque de placement est supporté par le preneur	Tot
1. Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne	4 876 917	1 238 085	6 115 00
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union Europé	enne 123 528	123 438	246 96
3. Obligations d'organismes internationaux	269 869	269 501	539 37
4. Titres de banques d'émission de lettres de gage	223 555	9 373	232 92
5. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne			
négociées sur un marché réglementé	1 791 607	3 237 324	5 028 93
6. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne			
non négociées sur un marché réglementé	56 266	1 083 765	1 140 03
7. Obligations privées de l'OCDE hors Union Européenne			
négociées sur un marché réglementé	257 560	665 094	922 6
Total A	7 341 742	5 961 485	14 225 88
3. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne négociées			
sur un marché réglementé	225 276	2 045 337	2 270 6°
9. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne non			
négociées sur un marché réglementé	3 198	503 002	506 2
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union Européenne			
négociées sur un marché réglementé	8 612	758 042	766 6
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	101 623	4 803 719	4 905 3
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	59 455	1 165 794	1 225 2
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	90 623	8 615 536	8 706 1
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	47 159	3 256 852	3 304 0
Total B	535 945	21 148 282	21 684 2
15. Immeubles situés dans la Communauté	11 673	0	11 6
Fotal C	11 673	0	11 6
16. Prêts garantis par des hypothèques	0	0	
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	564 281	2 284 267	2 848 5
18. Intérêts courus et non échus	146 742	56 519	203 2
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	32 449	0	32 4
20. Avances sur contrats « vie »	15 440	7 009	22 4
21. Frais d'acquisition reportés	4 697	26 330	31 0
22. Actifs admis après accord du Commissariat	113 370	3 134 013	3 247 3
Total D	876 980	5 508 138	6 385 1





1. Les entreprises

Ι

TT

ш

IV

DIAGRAMME 1.1 Société de réassurances agréées 300 264 255 255 257 244 250 213 200 136 150 100 50 0 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005

Au cours de l'année 2005 neuf nouvelles compagnies de réassurances ont été agréées pour exercer l'activité de réassurances au et à partir du Grand-Duché de Luxembourg, à savoir : ASSUREKA S.A., IBERDROLA RE S.A., EPCAP RE S.A., NATURAL RE S.A., THE SWATCH GROUP RE S.A., SOREBOL S.A., PELICAN S.A., TRADE CREDIT RE CARRE S.A. et LUXAIR RE S.A.

La majorité de ces sociétés sont des entreprises de réassurances dites « captives » c'est-à-dire des sociétés qui limitent leur souscription aux seuls risques auxquels sont exposées les entreprises appartenant au même groupe industriel, commercial ou financier.

Vingt compagnies ont abandonné leurs activités au cours de la même période. Parmi elles 14 ont renoncé à leur agrément, cinq entités ont été fusionnées et une entreprise s'est vu retirer l'agrément.

Ainsi qu'il ressort du diagramme 1.1 le nombre de compagnies de réassurances agréées au 31.12.2005 s'est établi à 262, en recul de 11 unités par rapport à la fin de l'exercice 2004. Une analyse plus fine des chiffres met en évidence deux tendances qui influent de manière diver-

gente sur le nombre de sociétés de réassurances établies au Luxembourg.

D'un côté, l'année 2005 s'inscrit dans une tendance stable observée depuis plusieurs années, affichant un nombre moyen annuel de nouvelles créations d'entreprises de réassurances de l'ordre de 10 sociétés.

L'intérêt pour les captives de réassurances luxembourgeoises comme outil de gestion des risques auxquels sont exposés les grands groupes industriels, commerciaux et financiers a ainsi été confirmé en 2005. Dans le contexte conjoncturel actuel, ces groupes éprouvent souvent des difficultés pour trouver sur les marchés traditionnels de l'assurance ou de la réassurance une couverture adéquate pour certains de leurs risques. A la lumière du durcissement des conditions d'acceptation des risques sur les marchés commerciaux, les captives de réassurances constituent un instrument sophistiqué appelé à intervenir du moins pour partie dans le financement des risques des groupes auxquels elles appartiennent.

Ainsi les captives servent notamment pour réassurer les franchises parfois importantes que les groupes se voient

1. Les entreprises

imposer par les grands assureurs et réassureurs au niveau de leurs filiales d'exploitation, mais souscrivent des programmes de plus en plus techniques et diversifiés lorsque avec les années elles se sont dotées des capacités financières nécessaires.

Les groupes d'assurances et de réassurances qui se dotent d'une filiale de réassurance luxembourgeoise utilisent celle-ci en vue d'augmenter et d'optimiser leur capacité de souscription en y faisant réassurer les composantes de leurs portefeuilles caractérisés par de fortes fluctuations de sinistralité.

D'un autre côté, l'exercice sous rubrique a enregistré un nombre exceptionnel de cessations d'activités. Il est vrai que l'environnement dans lequel évoluent les captives de réassurances luxembourgeoises est parfois difficile en raison de trois facteurs essentiels :

- Les mouvements de concentration observés au niveau des grands groupes internationaux se poursuivent dans le regroupement des activités de réassurance, et se sont accentués en 2005.
- Un certain nombre de réassureurs captifs éprouvent des difficultés à trouver des assureurs directs disposés à émettre pour les risques à prendre en charge par la captive une police d'assurances directe et cela en raison des risques de défaillance que ces assureurs directs ressentent à l'égard de ces captives. C'est la raison pour laquelle certains groupes cherchent à se doter d'une structure d'assurances directe à côté de leur captive de réassurances en vue de fournir à cette dernière des capacités de fronting. En 2005 le Commissariat a accompagné cette recherche en avisant positivement les demandes de création de trois captives directes d'importants groupes internationaux qui ont prouvé leur stabilité par l'établissement de captives de réassurances au Luxembourg depuis de nombreuses années.
- Récemment certaines autorités fiscales ont à nouveau adopté une attitude plus critique à l'égard des obligations de provisionnement des entreprises de réassurances luxembourgeoises. Il s'ensuit la création d'un environnement fiscal plus difficile pour les entreprises mères des captives, les empêchant d'utiliser efficacement leur société de réassurances luxembourgeoise en vue de couvrir les risques auxquels elles sont soumises.

L'entrée en vigueur en décembre 2005 de la directive communautaire sur la supervision des entreprises de réassurances devrait valoriser la position des captives de réassurances. Outre le fait d'introduire au niveau communautaire un contrôle prudentiel et notamment des exigences de solvabilité pour les entreprises de réassurances, à l'image des exigences actuellement applicables aux entreprises d'assurances directes, cette directive présente un avantage évident pour le Luxembourg. Elle introduit une définition de la captive de réassurances et entérine la possibilité pour les Etats membres d'exiger la constitution d'une provision d'égalisation pour toutes les classes de risques souscrits par une entreprise de réassurances.

La transposition de la directive en droit national d'ici décembre 2007 ensemble avec le nouveau régime réglementaire régissant la constitution et la dotation de la provision pour fluctuation de sinistralité applicable à l'ensemble des entreprises de réassurances pour la première fois à l'exercice clôturant au 31.12.2006, devraient permettre aux entreprises de réassurances luxembourgeoises de continuer à assumer leur rôle dans le financement des risques à forte fluctuation de sinistralité tout en les rendant moins vulnérables à l'égard des critiques qui leur étaient adressées dans le passé sur le plan fiscal.

Le diagramme 1.2 fournit une ventilation des entreprises de réassurances suivant le pays d'origine de la maison mère du groupe auquel elles appartiennent.

L'exercice a été marqué par la création de trois sociétés d'origine française, de deux sociétés d'origine respectivement belge et espagnole et d'une entité d'origine suisse et luxembourgeoise respectivement.

Le diagramme 1.3 fournit une ventilation du nombre des entreprises de réassurances luxembourgeoises suivant le secteur économique auquel appartient la maison mère.

Tout comme pour le diagramme 1.2, ce diagramme fait référence non pas à l'activité de l'entreprise mère directe mais à celle de l'actionnaire ultime tel que constaté à la fin de l'année 2005.

Ť

т

Ш

III 1. Les entreprises

Ш

IV

DIAGRAMME 1.2 Pays d'origine de la maison mère Allemagne 18 Scandinavie 13 Autres 43 Péninsule Ibérique 15 Pays-Bas 9 Luxembourg 27 Italie 11 Belgique 62 France 64

DIAGRAMME 1.3 Secteur d'activité de la maison mère Autres 21 Assurances 51 Banques 34 Agro-alimentaire 15 Chimie 19 Transport 13 Télécommunication 7 Distribution 25 Industrie 77

Le secteur de la production industrielle, celui des assurances et celui des établissements bancaires constituent les trois domaines économiques ayant le plus largement contribué à la création d'entreprises de réassurances au Luxembourg avec des parts respectives de 29%, 19%, et 13% du total des entreprises.

En 2005, trois groupes industriels, deux groupes pétroliers, deux groupes aériens, un groupe du secteur de la distribution et un assureur ont établi une entreprise de réassurances au Luxembourg.

Les chiffres de l'exercice 2005 du marché de la réassu
• une très faible dotation à la provision pour fluctuation de rance luxembourgeoise affichent :

- une progression de l'encaissement de +7,56% compensée par une charge sinistres en hausse de +26,96% se traduisant par un ratio charge sinistres/primes de 66,16%;
- sinistralité (16,46 millions d'euros) malgré une hausse des produits financiers de 117,15 millions d'euros;
- un résultat technique brut de 673 millions d'euros en progression de +39,95% par rapport à l'exercice précédent.

TABLEAU 2.1 Entreprises de réassurances - évolution historique (en milliers d'euros)

	2002	2003	2004	2005
Primes émises	3 362 709	2 903 027	3 013 188	3 240 90
Variation de la provision pour primes non acquises	31 177	-11 957	34 047	62 05
Primes acquises	3 331 532	2 914 983	2 979 141	3 178 85
Produits financiers	129 418	502 783	421 924	539 07
Autres produits techniques	20 662	19 093	5 884	16 55
Sinistres réglés	2 452 957	1 885 642	1 449 646	2 011 15
Variation de la provision pour sinistres à régler	-370 420	-104 669	206 926	92 08
Charge sinistres	2 082 537	1 780 972	1 656 572	2 103 24
Frais d'acquisition	636 065	537 070	539 223	631 26
Frais d'administration	37 576	39 707	42 330	40 28
Variation des autres provisions techniques	-133 116	-179 508	73 550	161 63
Autres charges techniques	23 930	149 027	4 103	108 17
Variation de la PFS	361 867	713 600	609 991	16 45
Résultat technique	472 754	395 991	481 179	673 40
Résultat de la réassurance cédée	409 102	185 068	265 890	141 98
Résultat technique net	63 651	210 923	215 289	531 42
Produits non techniques	29 790	29 133	15 751	66 21
Charges non techniques	69 427	57 834	28 435	14 40
mpôts	16 593	38 043	59 871	132 96
Résultat de l'exercice	7 421	144 179	142 735	450 27

* chiffres provisoires

II

Ш

T

.

ш

IV

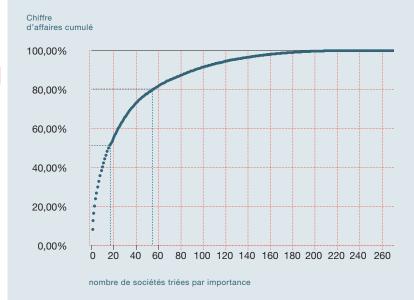
Ces tendances générales masquent toutefois des évolutions très divergentes d'une entreprise à l'autre et ce tant du point de vue de l'encaissement que des résultats.

Alors que les années 1999 à 2002 ont connu une croissance continue de l'encaissement avec en moyenne +7,5% par an, cette tendance a été brièvement interrompue en 2003 où les primes émises étaient en recul de -13,67%. Alors que l'année 2004 enregistrait de nouveau une croissance modeste de 3,79%, l'année 2005 renoue avec la tendance positive du passé et affiche une crois-

sance de l'encaissement de 7,56% à plus de 3,24 milliards d'euros.

Le diagramme 2.1 met en évidence que le marché de la réassurance luxembourgeoise est caractérisé par une forte concentration de l'activité sur quelques acteurs seulement. En 2005, les 17 entreprises les plus importantes en termes d'encaissement se partagent la moitié du chiffre d'affaires et 21% des entreprises de réassurances ont réalisé près de 80% de l'encaissement.

DIAGRAMME 2.1 Concentration du marché de la réassurance



Parmi les 262 sociétés agréées fin 2005, 139 soit 53,05% ont vu leur encaissement augmenter entre 2004 et 2005. 23 d'entre elles ont même enregistré un doublement des primes émises.

Cette évolution traduit la volonté de bon nombre de groupes industriels, commerciaux ou financiers internationaux d'utiliser leur captive de réassurances luxembourgeoise activement dans le financement des risques du groupe. La possibilité récemment offerte au Luxembourg de se doter d'une captive d'assurances directe contribuera à alimenter les captives de réassurances et à accentuer leur rôle dans la gestion des risques auxquels ces groupes sont exposés.

Il faut cependant constater qu'en 2005 tout comme en 2004, 38 entreprises de réassurances, soit 3 entreprises de moins qu'en 2004, n'ont eu aucune activité de souscription. Cette inactivité s'explique pour certaines d'entre elles par le fait que les groupes auxquels elles appartiennent sont en train de se restructurer respectivement de redéfinir leur politique de financement de risques et que de ce fait elles restent en attente des orientations stratégiques futures qui leur seront assignées.

TABLEAU 2.2

Ventilation des primes acceptées selon l'origine géographique de la cédante (en milliers d'euros)

Luxembourg 273 371 250 109 282 504 414 618 Allemagne 650 300 301 204 224 874 163 602 Belgique 390 137 306 033 353 868 420 134 Péninsule Ibérique 205 018 199 589 245 962 267 407 France 757 374 810 356 827 027 991 329 Irlande 171 936 140 676 129 617 96 138 Royaume-Uni 121 337 146 304 125 106 46 719 Suède 108 412 104 298 127 252 125 486 Pays-Bas 183 104 159 443 148 946 170 209 Autres pays de l'EEE 79 675 70 729 83 640 95 774					
Allemagne 650 300 301 204 224 874 163 602 Belgique 390 137 306 033 353 868 420 132 Péninsule Ibérique 205 018 199 589 245 962 267 407 France 757 374 810 356 827 027 991 329 Irlande 171 936 140 676 129 617 96 138 Royaume-Uni 121 337 146 304 125 106 46 719 Suède 108 412 104 298 127 252 125 486 Pays-Bas 183 104 159 443 148 946 170 208 Autres pays de l'EEE 79 675 70 729 83 640 95 774 Reste du monde 422 046 414 285 464 392 449 484		2002	2003	2004	2005*
Belgique 390 137 306 033 353 868 420 134 Péninsule Ibérique 205 018 199 589 245 962 267 407 France 757 374 810 356 827 027 991 329 Irlande 171 936 140 676 129 617 96 138 Royaume-Uni 121 337 146 304 125 106 46 719 Suède 108 412 104 298 127 252 125 486 Pays-Bas 183 104 159 443 148 946 170 209 Autres pays de l'EEE 79 675 70 729 83 640 95 774 Reste du monde 422 046 414 285 464 392 449 484	Luxembourg	273 371	250 109	282 504	414 618
Péninsule Ibérique 205 018 199 589 245 962 267 403 France 757 374 810 356 827 027 991 329 Irlande 171 936 140 676 129 617 96 138 Royaume-Uni 121 337 146 304 125 106 46 719 Suède 108 412 104 298 127 252 125 486 Pays-Bas 183 104 159 443 148 946 170 209 Autres pays de l'EEE 79 675 70 729 83 640 95 774 Reste du monde 422 046 414 285 464 392 449 484	Allemagne	650 300	301 204	224 874	163 602
France 757 374 810 356 827 027 991 329 Irlande 171 936 140 676 129 617 96 138 Royaume-Uni 121 337 146 304 125 106 46 719 Suède 108 412 104 298 127 252 125 486 Pays-Bas 183 104 159 443 148 946 170 209 Autres pays de l'EEE 79 675 70 729 83 640 95 774 Reste du monde 422 046 414 285 464 392 449 484	Belgique	390 137	306 033	353 868	420 134
Irlande 171 936 140 676 129 617 96 138 Royaume-Uni 121 337 146 304 125 106 46 719 Suède 108 412 104 298 127 252 125 486 Pays-Bas 183 104 159 443 148 946 170 209 Autres pays de l'EEE 79 675 70 729 83 640 95 774 Reste du monde 422 046 414 285 464 392 449 484	Péninsule Ibérique	205 018	199 589	245 962	267 407
Royaume-Uni 121 337 146 304 125 106 46 719 Suède 108 412 104 298 127 252 125 486 Pays-Bas 183 104 159 443 148 946 170 209 Autres pays de l'EEE 79 675 70 729 83 640 95 774 Reste du monde 422 046 414 285 464 392 449 484	France	757 374	810 356	827 027	991 329
Suède 108 412 104 298 127 252 125 486 Pays-Bas 183 104 159 443 148 946 170 208 Autres pays de l'EEE 79 675 70 729 83 640 95 774 Reste du monde 422 046 414 285 464 392 449 484	Irlande	171 936	140 676	129 617	96 138
Pays-Bas 183 104 159 443 148 946 170 209 Autres pays de l'EEE 79 675 70 729 83 640 95 774 Reste du monde 422 046 414 285 464 392 449 484	Royaume-Uni	121 337	146 304	125 106	46 719
Autres pays de l'EEE 79 675 70 729 83 640 95 774 Reste du monde 422 046 414 285 464 392 449 484	Suède	108 412	104 298	127 252	125 486
Reste du monde 422 046 414 285 464 392 449 484	Pays-Bas	183 104	159 443	148 946	170 209
	Autres pays de l'EEE	79 675	70 729	83 640	95 774
3 362 709 2 903 027 3 013 188 3 240 90 ⁻	Reste du monde	422 046	414 285	464 392	449 484
3 362 709 2 903 027 3 013 188 3 240 90				0.040.400	0.040.004
		3 362 709	2 903 027	3 013 188	3 240 901

* chiffres provisoires

Le tableau 2.2 indique la ventilation des primes acceptées selon l'origine géographique des entreprises d'assurances cédantes.

La reprise de l'encaissement global cache une fluctuation relativement importante des encaissements réalisés sur les différents marchés géographiques. Alors que les primes encaissées sur les marchés allemand, britannique et irlandais régressent de manière substantielle, les encaissements réalisés en Espagne et en Belgique affichent des accroissements considérables de l'ordre de 5,55% voire 18,73%. La France reste toujours le premier marché en termes d'acceptation et renforce sa part de marché à 30% contre 27% en 2004. On observe une hausse importante des primes encaissées auprès des entreprises cédantes luxembourgeoises de +46,77%, soit une hausse largement supérieure à celle de l'ensemble des activités (7,56%).

Les primes encaissées sur les marchés hors Espace Economique Européen reculent de 14,91 millions d'euros, soit -3,21%. Alors que les primes émises sur des cédantes suisses sont en hausse de 4,5 millions d'euros, la diminution est essentiellement due au recul de 6,44% des primes émises sur des cédantes américaines et dans une moindre mesure au ralentissement ou à l'abandon de l'activité par certains réassureurs luxembourgeois dans les pays d'Amérique latine, d'Asie et de l'Europe de l'Est.

Ces variations plus ou moins importantes de la répartition géographique d'une année à l'autre ne permettent pas de conclure à des tendances généralisées affectant la totalité des acteurs du secteur. Elles s'expliquent pour partie par la réorientation de la politique de souscription décidée par quelques grands réassureurs non-captifs établis sur la place et pour partie par le choix de certains groupes de céder leurs risques à travers des entreprises cédantes localisées dans différents pays à leur réassureur captif luxembourgeois avec, en 2005 notamment, la cession des risques du groupe à travers la captive d'assurances directe du groupe nouvellement agréée en 2004/2005 au Luxembourg.

Le taux de rétention - c'est-à-dire le pourcentage des primes retenues pour le compte des entreprises de réassurances après déduction - de la rétrocession par rapport aux primes brutes émises a connu lors des dernières années des évolutions divergentes.

Après les années quatre-vingt-dix ayant affiché des taux de rétention des primes dépassant les 75% en moyenne, une tendance à la réduction de ce taux s'est dégagée en 1999 pour s'établir à 66,86% en 2000. Cette régression pouvait s'expliquer par le fait que face à une sinistralité croissante les entreprises avaient tendance à réduire leur exposition aux risques au profit d'un marché de rétrocession disposé à les couvrir à des prix extrêmement avantageux.

__

Ш

Ť

ΙI

Ш

T 7.7

Depuis 2001 cette tendance s'est progressivement renversée pour afficher en 2005 un taux de rétention de 77,33% supérieur aux 76,86% en 2004 et aux 75,08% en 2003. En effet, déjà lors des renouvellements des couvertures en rétrocession en 2001 un durcissement général des conditions d'acceptation sur les marchés de réassurances et de rétrocessions était perceptible. Cette tendance s'est dramatiquement accentuée depuis les événements du 11 septembre 2001 en affichant des accroissements de prix très substantiels pour des garanties restant souvent en deçà de leur niveau des années précédentes.

D'une manière générale, il faut constater qu'un taux de rétention du marché de réassurance luxembourgeois supérieur à 77% témoigne de la volonté des entreprises luxembourgeoises d'assumer elles-mêmes une large part de leurs risques tout en cherchant des protections de rétrocession pour des niveaux de risques dépassant leur propre capacité financière.

Les primes rétrocédées de 734,89 millions d'euros sont versées à hauteur de 22,68% vers la France, de 13,02% vers l'Irlande, de 11,43% vers les Etats-Unis et de 9,79% vers l'Allemagne. Comparant ces chiffres à ceux de l'année précédente, on constate qu'en 2005 les réassureurs luxembourgeois rétrocèdent de nouveau davantage de risques vers les marchés traditionnels de la réassurance comme l'Irlande ou l'Allemagne.

Ainsi les parts de marché des réassureurs irlandais (13,02% contre 11,22% en 2004) et allemands (9,79% contre 7,84% en 2004) retrouvent leur niveaux d'il y a deux ans. Les rétrocessionnaires américains continuent à développer leur part de marché (11,43% en 2005 contre 9,5% en 2004 et 8,02% en 2003). La réorientation des rétrocessions s'est opérée avant tout au détriment des rétrocessionnaires britanniques (8,40% en 2005 contre 11,83% en 2004), suisses (5,15% en 2005 contre 6,17% en 2004 et 10,45% en 2003) et surtout espagnols; ces derniers voyant leur part de marché tomber à 6,96% contre 10,91% en 2004 en raison essentiellement du ralentissement de l'activité de deux importants réassureurs captifs luxembourgeois. Ces mouvements s'expliquent d'une part par le développement de l'activité de certains réassureurs luxembourgeois rétrocédant traditionnellement sur les marchés irlandais et américain et d'autre part par la volonté stratégique de certains groupes d'assurances et industriels de réorienter la rétrocession de leurs entreprises de réassurances luxembourgeoises vers des rétrocessionnaires allemands, belges, luxembourgeois ou encore non-européens.

Après une année 2004 maigre en termes de revenus financiers, les réassureurs luxembourgeois ont profité en 2005 du redressement des marchés boursiers pour extourner les corrections de valeur enregistrées par le passé sur leurs placements. Par rapport à 2004 les produits financiers ont augmenté de plus de 27% pour atteindre 539 millions d'euros. En conséquence, le rendement des actifs s'établit en 2005 à 4,04% des provisions techniques moyennes, en nette progression par rapport au taux observé en 2004 (3,40%) mais encore inférieur à celui observé en 2003 (4,25%).

Après trois années de suite ayant affiché une sinistralité en constante régression, l'année 2005 marque un renversement de cette tendance. Avec 2.103 millions d'euros la charge sinistre de l'exercice 2005 est en hausse de 26,96% par rapport à celle, très faible, enregistrée l'exercice précédent, mais se situe à un niveau comparable à celle de 2002. La hausse relative de la sinistralité est plus importante que la croissance relative de l'encaissement et se reflète dans un ratio « charge sinistres/primes » qui s'établit à 66,16% en hausse par rapport aux ratios enregistrés en 2004 de 55,61% après 61,10% en 2003 et 62,51% en 2002.

Une analyse plus nuancée de ces chiffres bruts montre que la hausse de la sinistralité s'explique par quelques très grands sinistres subis par des entreprises de réassurances captives appartenant à des groupes financiers et par les transferts plus ou moins importants de la provision pour fluctuation de sinistralité opérés par les entreprises ayant renoncé en 2005 à leur agrément, transferts qui par convention comptable se sont soldés via les sinistres payés.

Après les années 1999 à 2001 ayant affiché des niveaux de sinistralité très importants avec des ratios « charge sinistres/primes » touchant les 100%, l'année 2005 confirme la tendance observée depuis 2002 à une certaine maîtrise de la sinistralité. Elle est essentiellement le fruit des efforts que nombre de groupes industriels, commerciaux et financiers déploient dans le cadre de la prévention et de la sélection de risques de manière à ce que les risques qui sont finalement pris en charge par les réassureurs captifs luxembourgeois sont de meilleure qualité. A cela s'ajoute

qu'en 2005 les grandes catastrophes naturelles n'ont que marginalement touché les portefeuilles des réassureurs luxembourgeois.

Le montant des sinistres payés en 2005 s'élève à 2.011 millions d'euros à un niveau supérieur à celui connu en 2004 (1.450 millions). Alors que dans les années 2002 et 2003 la réduction de la charge sinistres s'expliquait du moins pour partie par la réalisation de bénéfices de déroulement sur les sinistres d'années antérieures, cette explication n'est plus valable ni en 2004 ni en 2005. En effet en 2005, les réassureurs luxembourgeois ont encore doté 92 millions d'euros à la provision pour sinistres après une dotation de 207 millions en 2004.

Comme nous l'avons déjà constaté ci-avant, ces tendances générales cachent cependant des évolutions parfois très contrastées au niveau des entreprises individuelles. 57 entreprises de réassurances avaient en 2005 une sinistralité zéro. 47 entreprises de réassurances affichaient en 2005 toutefois un ratio « charge sinistres/primes » supérieur à 100%. Pour 21 d'entre elles ce ratio dépassait même les 200%.

Comme en 2004 une grande partie de la sinistralité subie par les réassureurs luxembourgeois reste à charge de leurs propres comptes. Ainsi, l'intervention des rétrocessionnaires se chiffrait à 528 millions d'euros, ce qui représente 25,09% de la charge sinistres brute, contre 21,60% en 2004 et 27,07% en 2003.

TABLEAU 2.3

Entreprises de réassurances : ratios

	2002	2003	2004	2005
Primes nettes/primes brutes	69,32%	75,08%	76,86%	77,33%
Charge sinistres/primes acquises	62,51%	61,10%	55,61%	66,16%
Charge sinistres + variation de la PFS/primes acquises	73,37%	85,58%	76,09%	66,68%
Frais d'acquisition/primes brutes émises	18,92%	18,50%	17,90%	19,48%
Frais d'administration/primes acquises	1,13%	1,36%	1,42%	1,27%
Produits financiers/provisions moyennes	1,08%	4,25%	3,40%	4,04%
* chiffres provisoires				

En 2005, la dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité est en très net recul par rapport à 2004. En présence d'une sinistralité accrue mais surtout en raison d'importantes extournes de la provision pour fluctuation effectuées par les entreprises de réassurances ayant renoncé à leur agrément en 2005, la dotation nette à la provision pour fluctuation de sinistralité ne s'élève en 2005 qu'à 16,46 millions d'euros, ce qui ne représente que 0,52% des primes acquises. Faisant abstraction des extournes opérées par les entreprises ayant renoncé à leur agrément en 2005, la dotation à la provision pour fluctuation se serait chiffrée à 662 millions d'euros, montant en

ligne avec les années précédentes. Fin 2005 la provision

pour fluctuation de sinistralité constituée dans l'ensemble

des bilans des entreprises de réassurances luxembourgeoises est évaluée à 7,04 milliards d'euros.

Le ratio combiné sinistres/primes qui prend en compte non seulement la charge sinistres relative à des sinistres survenus, mais aussi la dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité, est par conséquent en net recul par rapport à l'exercice précédent. Avec 66,68% il est considérablement inférieur aux 76,09% observés en 2004 et se situe au niveau le plus faible enregistré les dix dernières années.

Les fortes variations de la sinistralité d'une année à l'autre et les variations des dotations à la provision pour fluctua-

. .

Ш

T

ш

IV

tion de sinistralité en résultant, prouvent clairement qu'il existe un besoin évident de la part des entreprises de réassurances en général et des réassureurs captifs en particulier pour constituer des provisions d'égalisation pour faire face à une forte fluctuation de leur sinistralité.

18% des entreprises agréées ont dû procéder à une extourne plus ou moins substantielle de leur provision pour fluctuation de sinistralité constituée au cours des années précédentes afin de pouvoir financer la charge sinistres supportée lors de cet exercice.

En 2005, la variation du poste des autres provisions techniques représente à nouveau une charge pour les réassureurs luxembourgeois, qui pendant les années 2000 à 2003 ont opéré des extournes substantielles de ce poste. La dotation aux autres provisions techniques s'élève à 161,64 millions d'euros, et résulte essentiellement d'une forte croissance de l'activité observée auprès de certains réassureurs ayant souscrit des garanties dans les branches de la réassurance vie.

Les frais d'acquisition constitués pour la très large partie de commissions payées aux entreprises d'assurances et de réassurances cédantes ont augmenté de 17,07% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 631 millions d'euros en 2005. Cette hausse des frais d'acquisition va de pair avec la hausse de l'encaissement constatée en 2005, mais est proportionnellement plus importante. La croissance des frais d'acquisition est d'autant plus remarquable que les deux années précédentes ont été caractérisées par une certaine maîtrise des frais d'acquisition supportés par le marché de la réassurance luxembourgeoise. Par rapport à l'encaissement brut les frais d'acquisition ont augmenté de 17,90% en 2004 à 19,48% en 2005.

Les frais d'administration diminuent de 2,04 millions d'euros pour atteindre 40 millions d'euros fin 2005. Rapportés aux primes brutes acquises, ils diminuent en valeur relative pour s'établir à 1,27% contre 1,42% en 2004. Ce taux est remarquablement faible quand on le compare aux taux des frais généraux enregistrés dans le secteur des assurances directes non vie. Ceci s'explique principalement par la manière spécifique selon laquelle les entreprises de réassurances sont gérées. La plupart d'entre elles ont confié leur gestion journalière à des sociétés de gestion agréées.

D'une manière générale, les entreprises ont réglé des frais de gestion et de personnel pour un montant de 22,79 millions d'euros, ce qui correspond à une hausse de 1,52% par rapport à 2004 (22,49 millions d'euros). Les frais de révision s'établissent avec 2,84 millions d'euros en baisse de 6,41% par rapport à 2004 (3,01 millions d'euros).

Au cours de l'exercice 2005, 192 personnes étaient directement employées dans le secteur de la réassurance par rapport à 213 en 2004.

Si les années 1999 et 2000 affichaient des résultats techniques bruts fortement déficitaires, les années suivantes présentaient de nouveau un résultat technique brut positif qui en 2005 se chiffre à 673 millions d'euros, en nette progression de 39,95% par rapport à l'exercice précédent.

43 sociétés de réassurances ont affiché à la fin de l'exercice 2005 un résultat technique brut négatif.

Le solde de la réassurance cédée est en 2005, tout comme les trois années précédentes, déficitaire de 142 millions d'euros. Ce déficit est cependant très inférieur à celui observé en 2004 (266 millions d'euros) en raison de l'importante participation des rétrocessionnaires dans la charge sinistres de quelques réassureurs luxembourgeois ayant subi une très forte sinistralité en 2005.

Les soldes de réassurance négatifs observés au cours des derniers exercices s'expliquent par le fait que les entreprises de réassurances luxembourgeoises ne se réassurent en général que contre des expositions aux risques catastrophiques. Les niveaux de risques rétrocédés se caractérisent par une probabilité de survenance très faible, mais dans l'éventualité de la survenance d'un sinistre, par un coût de la sinistralité très important. Par conséquent, les entreprises de réassurances luxembourgeoises paient des primes dont la contrepartie, c'est-à-dire le paiement de sinistres par le marché des rétrocessionnaires, est très fluctuante au cours des différents exercices. Au cours de l'exercice 2005, la charge sinistres payée par le marché de la rétrocession au marché de la réassurance s'élève à 528 millions d'euros, ce qui représente 68,99% du montant des primes acquises rétrocédées contre 52,09% en 2004.

Un fait marquant de l'exercice 2005 est la progression du résultat technique global en net de réassurances de +146% par rapport à celui enregistré en 2004 pour s'établir avec plus de 531 millions d'euros à un niveau record.

Le montant des impôts de toutes catégories générés par le secteur de la réassurance pour l'exercice 2005 s'élève à 132,96 millions d'euros, ce qui représente plus du double de la charge fiscale enregistrée en 2004 qui était déjà en hausse de 57,39%. Cet accroissement de la charge fiscale s'explique par la conjonction de deux phénomènes essentiels. Les entreprises qui ont atteint le plafond réglementaire de la provision pour fluctuation de sinistralité, ont été contraintes d'extourner cette dernière

du moins pour partie et de dégager des bénéfices imposables. Les entreprises qui en 2005 ont renoncé à l'agrément ont opéré des extournes plus ou moins importantes de la provision pour fluctuation de sinistralité qui a alors été réintégrée dans le bénéfice imposable, gonflant ainsi le montant des impôts à payer.

Ces deux phénomènes sont également à l'origine de la forte croissance au niveau des résultats globaux, où après prise en compte des autres produits et charges non techniques, l'exercice 2005 clôture avec un solde positif de 450,28 millions d'euros. Ce résultat est le triple du résultat de 142,74 millions d'euros enregistré en 2004.

TABLEAU 2.4

Bilan des entreprises de réassurances (en milliers d'euros)

Actif		2002	2003	2004	2005
Α.	Capital souscrit non versé	202 751	201 866	187 701	188 61
В.	Actifs incorporels	3 658	469	490	53
C.	Placements	11 207 414	11 557 248	12 655 994	13 130 56
D.	Subrogations et sauvetages	37 099	13 783	11 200	
E.	Parts des réassureurs dans				
	les provisions techniques	1 306 609	1 236 267	1 256 563	1 274 72
F.	Créances	1 198 099	971 357	816 282	834 47
G.	Autres éléments d'actifs	496 165	651 603	602 754	519 65
Н.	Comptes de régularisation	134 222	139 316	118 271	111 70
	de l'actif	14 586 016	14 771 909	15 649 253	16 060 27
Total Passi		14 586 016 2002	14 771 909 2003	15 649 253 2004	16 060 27 200
	if Capitaux propres				200
Passi	f	2002	2003	2004	2000 1 656 00 25 37
Passi A. B. C.	if Capitaux propres	2002 1 201 959	2003 1 524 151	2004 1 855 520	2000 1 656 00 25 37
Passi A. B. C.	if Capitaux propres Passifs subordonnés	2002 1 201 959 27 074	2003 1 524 151 20 712	2004 1 855 520 23 524	200 1 656 00 25 37 13 497 17
Passi A. B. C.	Capitaux propres Passifs subordonnés Provisions techniques	2002 1 201 959 27 074 11 899 528	2003 1 524 151 20 712 12 039 641	2004 1 855 520 23 524 12 879 359	200 1 656 00 25 37 13 497 17
Passi A. B. C. E.	Capitaux propres Passifs subordonnés Provisions techniques Provisions pour autres risques et charges	2002 1 201 959 27 074 11 899 528	2003 1 524 151 20 712 12 039 641	2004 1 855 520 23 524 12 879 359	200 1 656 00 25 37 13 497 17
Passi A. B. C. E. E.bis F.	Capitaux propres Passifs subordonnés Provisions techniques Provisions pour autres risques et charges Part des réassureurs dans les	2002 1 201 959 27 074 11 899 528 15 934 24 910 278 992	2003 1 524 151 20 712 12 039 641 26 952 8 184 259 662	2004 1 855 520 23 524 12 879 359 21 691	200. 1 656 00 25 37 13 497 17 17 83 341 97
Passi A. B. C. E. E.bis F.	Capitaux propres Passifs subordonnés Provisions techniques Provisions pour autres risques et charges Part des réassureurs dans les subrogations et sauvetages	2002 1 201 959 27 074 11 899 528 15 934 24 910	2003 1 524 151 20 712 12 039 641 26 952 8 184	2004 1 855 520 23 524 12 879 359 21 691 4 715	200. 1 656 00 25 37 13 497 17 17 83 341 97
Passi A. B. C. E. E.bis	Capitaux propres Passifs subordonnés Provisions techniques Provisions pour autres risques et charges Part des réassureurs dans les subrogations et sauvetages Dépôts reçus des réassureurs	2002 1 201 959 27 074 11 899 528 15 934 24 910 278 992	2003 1 524 151 20 712 12 039 641 26 952 8 184 259 662	2004 1 855 520 23 524 12 879 359 21 691 4 715 351 403	200. 1 656 00 25 37 13 497 17 17 83

II

Ш

÷

ΙI

ш

IV

Le tableau 2.4 fournit les principaux postes du bilan agrégé. Le passif des entreprises de réassurances se compose, outre des provisions techniques pour un montant de 13,50 milliards d'euros, de fonds propres pour 1,66 milliards d'euros, de dettes pour 514 millions d'euros ainsi que d'autres postes du passif de 393 millions d'euros. La somme des bilans des entreprises de réassurances luxembourgeoises est avec 16,06 milliards d'euros en croissance de 2,63% par rapport à 2004.

La baisse des fonds propres des entreprises de réassurances de 200 millions d'euros, soit -10,75%, résulte essentiellement de la réduction du capital social d'une entreprise de réassurances fortement capitalisée et des renonciations à l'agrément.

Le rapport des fonds propres par rapport aux primes nettes acquises s'élève avec 68,61% à un niveau indiquant que les entreprises de réassurances luxembourgeoises disposent en moyenne de près de 7 fois de la marge de solvabilité légalement requise. Cette situation devrait permettre à la plupart d'entre elles de répondre facilement aux exigences de solvabilité renforcées prévues par la récente directive communautaire concernant la surveillance des entreprises de réassurances.

TABLEAU 2.5
Entreprises de réassurances : provisions techniques (en milliers d'euros)

	2002	2003	2004	2005*
Provision pour primes non acquises	575 273	556 081	588 627	685 932
Provision d'assurance-vie	1 102 231	1 122 551	1 241 229	1 387 541
Provision pour sinistres	4 022 544	3 835 761	3 980 143	4 160 446
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	143 413	115 450	101 347	115 826
Provision pour fluctuation de sinistralité	5 803 674	6 352 650	6 906 070	7 041 349
Autres provisions techniques	252 393	57 147	61 943	106 076
Provisions techniques	11 899 528	12 039 641	12 879 359	13 497 170

^{*} chiffres provisoires

Le tableau 2.5 fournit la ventilation des provisions techniques. A la fin de l'année 2005, le montant global des provisions constituées par les entreprises de réassurances luxembourgeoises s'élève à quelque 13,50 milliards d'euros, dont des provisions pour sinistres de près de 4,16 milliards d'euros. Tout comme en 2004 la part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques hors provision pour fluctuation de sinistralité a connu un recul par rapport à l'année précédente pour s'établir à 19,75% (21,06% en 2004 et 21,74% en 2003). Pour la seule provision pour sinistres cette part s'élève à 22,31% (22,95% en 2004).

Le tableau 2.6 fournit la ventilation des placements des entreprises de réassurances suivant les rubriques du plan comptable légalement imposé. Sur le montant total des placements, la part réinvestie directement dans d'autres sociétés du groupe auquel appartient l'entreprise luxembourgeoise, s'élève à 25,96%. Ce taux est en baisse par rapport à 2004 (26,22%) et reste faible par rapport aux taux de réinvestissement observés dans d'autres centres de captives.

La part relative des placements en actions et organismes de placement collectif s'accroît de 23,95% en 2004 à 28,20% en 2005. On constate en effet que dans le cadre de la reprise des marchés boursiers les réassureurs luxembourgeois ont réorienté leur politique d'investissement des titres à revenu fixe vers les titres à revenu variable.

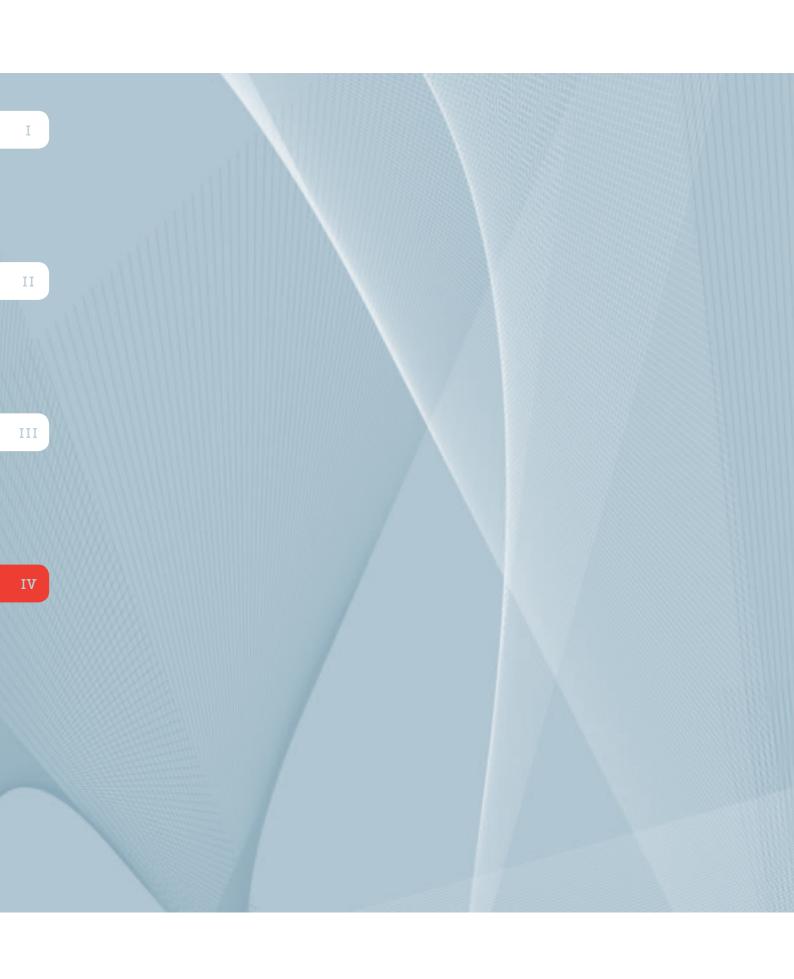
TABLEAU 2.6

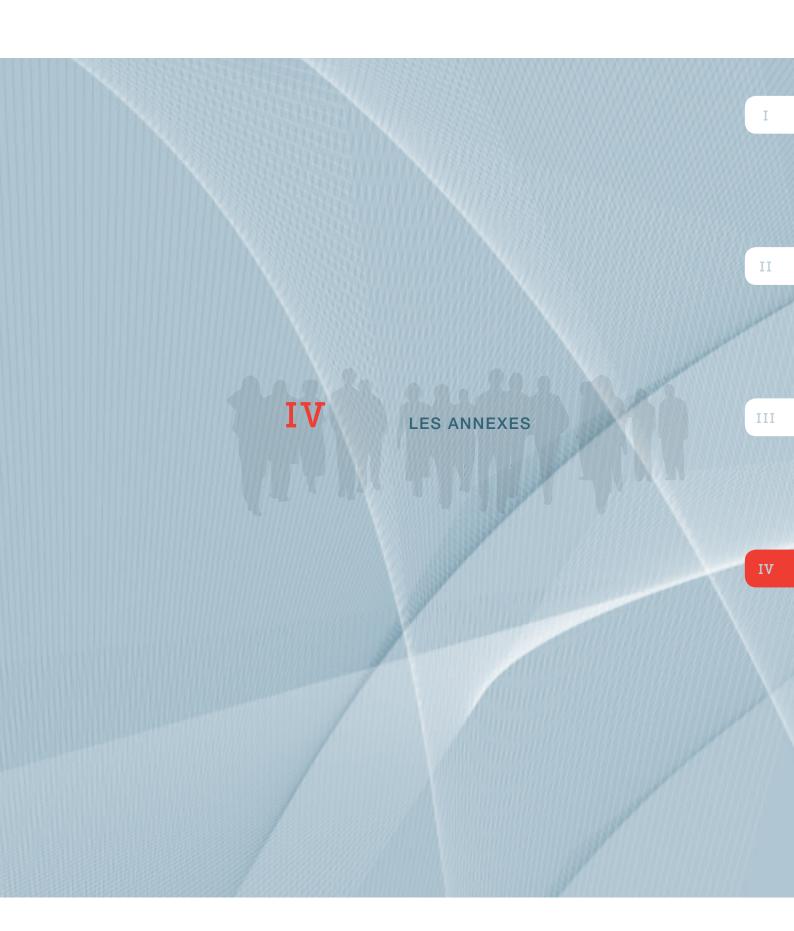
Entreprises de réassurances : placements (en milliers d'euros)

Total	11 207 414	11 557 248	12 655 994	13 130 56
Dépôts auprès des entreprises cédantes	772 496	695 480	776 013	775 626
- Add 35 placomorto	17 000	11011	00 077	11 40
Autres placements	17 905	14 577	35 577	11 45
Dépôts auprès des établissements de crédit	1 750 278	1 548 321	1 835 471	2 237 38
- Autres prêts	172 382	112 799	11 960	6 23
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	2 736 900	3 537 563	3 626 448	2 972 22
et parts dans des fonds communs de placement	3 093 501	2 939 497	3 031 899	3 703 14
- Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable				
Autres placements financiers, dont	7 770 966	8 152 756	8 541 355	8 930 43
liées ou avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation et créances sur ces entreprises	2 058 593	2 269 518	2 749 078	2 952 73
Parts dans des entreprises liées et participations Bons et obligations émis par des entreprises	560 764	416 411	569 864	456 32
participations, dont	2 619 356	2 685 929	3 318 943	3 409 05
Placements dans des entreprises liées et	0.010.050	0.005.000	0.040.040	0.400.07
Terrains et constructions	44 595	23 083	19 683	15 45
	2002	2003	2004	200

* chiffres provisoires

II





Annexe 1 - Listes des principaux textes législatifs et réglementaires en matière d'assurances

A. LOIS

- Loi du 24 août 1956, ayant pour objet de modifier et de compléter la législation sur la chasse (Article 11). (Mémorial n° 45 du 11 septembre 1956)
- Loi du 17 juillet 1960 portant institution d'un statut de l'hôtellerie (articles 7a et 21).
 (Mémorial n° 48 du 5 août 1960)
- Loi modifiée du 16 décembre 1963 portant création d'un Fonds commun de garantie automobile. (Mémorial A 68 du 18 décembre 1963) (abrogée sauf pour les demandes d'indemnisations adressées aux Fonds pour les accidents survenus avant l'entrée en vigueur de la loi référencée sub 15)
- Loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil (Article 6). (Mémorial A n° 82 du 23 décembre 1989)
- 5. Loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 84 du 23 décembre 1991)
- 6. Loi du 18 décembre 1993 portant modification et complément de certaines dispositions en matière d'assurances. (Mémorial A n° 102 du 28 décembre 1993)
- 7. Loi du 14 juin 1994 portant réglementation des conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours et portant transposition de la directive du 13 juin 1990 concernant les voyages, vacances et circuits à forfait (Articles 5 et 6). (Mémorial A n° 58 du 6 juillet 1994)
- Loi du 8 décembre 1994 portant modification et complément de ... la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances
 (Mémorial A n° 117 du 24 décembre 1994)
- 9. Loi du 8 décembre 1994 relative :
 - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois

- aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger.
 (Mémorial A n° 118 du 28 décembre 1994)
- Texte coordonné du 15 février 1995 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances telle qu'elle a été modifiée. (Mémorial A n° 12 du 15 février 1995)
- 11. Loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance. (Mémorial A n° 65 du 3 septembre 1997)
- 12. Loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal et modifiant ... la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

 (Mémorial A n° 73 du 10 septembre 1998)
- Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés et ... complétant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 77 du 21 juin 1999)
- 14. Loi du 8 août 2000 relative à la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances faisant partie d'un groupe d'assurance et modifiant :
 - la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
 - la loi du 8 décembre 1994 relative :
 - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois
 - aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger.
 - la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;
 - la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée.
 (Mémorial A n° 99 du 29 septembre 2000)

IV

III

B. RÈGLEMENTS ET ARRÊTÉS

- 15. Loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs. (Mémorial A n° 62 du 8 mai 2003).
- 16. Loi du 11 mars 2004 relative à l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurances et modifiant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 44 du 29 mars 2004).
- 17. Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et modifiant :
 - le Code pénal
 - ... la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances ...

(Mémorial A n° 183 du 19 novembre 2004)

- 18. Loi du 13 juillet 2005 portant modification de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 103 du 21 juillet 2005)
- 19. La loi du 27 avril 2006 sur l'application des normes comptables internationales dans le secteur des assurances et portant modification :
 - de la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative :
 - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois;
 - aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger.
 - de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances (Mémorial A n° 92 du 29 mai 2006)

- Arrêté grand-ducal du 19 mars 1945 portant création d'une assurance obligatoire des animaux de boucherie, modifié par l'arrêté grand-ducal du 27 juillet 1945. (Mémorial 1945 pages 158 et 430)
- Règlement ministériel du 21 juillet 1969 fixant les conditions générales des contrats d'assurances garantissant la Responsabilité Civile de la Chasse. (Mémorial A n° 38 du 4 août 1969)
- Règlement grand-ducal du 17 février 1987 sur l'identification des bâtiments de plaisance (Article 10). (Mémorial n° 34 du 20 mai 1987)
- Règlement grand-ducal du 10 août 1993 modifiant et complétant certaines dispositions réglementaires en matière de navigation fluviale. (Mémorial A n° 77 du 22 septembre 1993)
- 5. Règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 117 du 24 décembre 1994)
- 6. Règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 99 du 29 septembre 2000)

- 7. Règlement grand-ducal du 30 novembre 2000 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités de la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances faisant partie d'un groupe d'assurances. (Mémorial A n° 132 du 20 décembre 2000)
- Règlement grand-ducal du 14 décembre 2000 concernant la protection de la population contre les dangers résultant des radiations ionisantes. (Mémorial A n°9 du 22 janvier 2001)
- 9. Règlement grand-ducal du 31 décembre 2001 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurances. (Mémorial A n°172 du 31 décembre 2001)
- Règlement grand-ducal du 16 mai 2002 concernant les contributions aux frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 58 du 11 juin 2002)
- 11. Règlement grand-ducal du 10 janvier 2003 portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 26 du 14 février 2003)
- 12. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de garantie automobile. (Mémorial A n° 165 du 19 novembre 2003)

- 13. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs. (Mémorial A n° 166 du 19 novembre 2003)
- 14. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au plan d'activité des entreprises d'assurances et portant modification du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 167 du 19 novembre 2003)
- 15. Règlement grand-ducal du 23 mai 2005 portant modification du règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 70 du 31 mai 2005)
- 16. Règlement grand-ducal du 24 novembre 2005 concernant les modalités d'agrément et d'exercice des intermédiaires d'assurances et de réassurances. (Mémorial A n° 188 du 2 décembre 2005)
- 17. Règlement grand-ducal du 24 novembre 2005 portant modification et complément du règlement grand-ducal du 16 mai 2002 concernant les contributions aux frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 190 du 2 décembre 2005)

Annexe 2 - Liste des entreprises d'assurances établies¹

(situation en septembre 2006)

1. LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES CAMCA ASSURANCE S.A., D'ASSURANCES NON VIE

ALTAÏR ASSURANCES S.A.,

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG,

directeur: Jean THILLY,

téléphone: 26 94 621, fax: 26 94 54 76,

Branches: 8, 9, 13, 16

AME LUX S.A. (ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE S.A.),

7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG,

directeur: Alain HAUGLUSTAINE, téléphone: 46 36 40, fax: 46 36 44,

internet: www.ame.lu

Branches: 1, 3, 8, 9, 10, 13, 16, 17, 18

ARISA ASSURANCES S.A.,

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG,

directeur: Dr Hans PLATTNER,

téléphone: 26 29 40-1, fax: 26 29 40 40,

internet: www.arisa.lu

Branches: 1, 2, 3, 9, 10, 13, 16, 17, 18

AXA ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.,

7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG,

directeur: Stéphane SLITS.

téléphone: 44 24 24-1, fax: 45 51 58,

internet: www.axa.lu

Branches: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16,

17, 18

BÂLOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.,

1, rue Emile Bian, L-1235 LUXEMBOURG,

directeur: André BREDIMUS,

téléphone: 290 190-1, fax: 290 591,

internet: www.baloise.lu

Branches: 1, 3, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 18

BRITISH MARINE LUXEMBOURG S.A.,

3, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG,

directeur: Nico REYLAND,

téléphone: 26 20 61-1 ou 021319470,

fax: 26 20 61-30,

internet: www.british-marine.com

Branches: 6, 12, 17

¹ voir annexe 9 pour l'explication des branches.

32, avenue de la Liberté - B.P. 2378, L-1023

LUXEMBOURG,

directeur: Martial de CALBIAC, téléphone: 40 20 99, fax: 40 20 98,

internet: www.camca.lu

Branches: 3, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16

COLOMBE ASSURANCES S.A.,

2A, Place de Paris B.P.2583, L-1025 LUXEMBOURG,

directeur: Eric MACE,

téléphone: 40 05 44, fax: 40 05 54,

Branches: 7, 8, 9, 16

D.A.S. LUXEMBURG,

3, rue Thomas Edison, L-1445 STRASSEN,

directeur: Rolf WIMPFHEIMER, téléphone: 45 57 58, fax: 45 57 63,

internet: www.das.lu Branches: 17

D.K.V. LUXEMBOURG S.A.,

43, avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,

directeur: Georg NIEDEREHE,

téléphone: 42 64 64-1, fax: 42 64 64-250,

internet: www.dkv.lu Branches: 2

ELECTRO ASSURANCES S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG,

directeur: Pascal BERTIN, Branches: 1, 7, 8, 9, 13, 14, 16

EUROP ASSISTANCE,

46, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE,

directeur: Jean-Claude STOOS,

téléphone: 352 437 440, fax: 352 26 37 41 40,

Branches: 18

EUROSCOR ASSURANCE S.A.,

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 LUXEMBOURG,

directeur: Claude STANISIERE, téléphone: 48 38 04, fax: 48 38 09,

internet: www.scor.fr

Branches: 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16

FORTIS LUXEMBOURG IARD S.A.,

16, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG,

directeur: Chantal VAN DYCK,

téléphone : 24 18 58 1, fax : 24 18 58 9000, Branches : 1, 2, 7, 8, 9, 12, 13, 16, 17

FOYER ASSURANCES S.A.,

46, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE,

directeur: Paul FOHL,

téléphone: 43 74 37, fax: 437 43 257,

internet: www.lefoyer.lu

Branches: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17,

18

FOYER SANTE S.A.,

46, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE,

directeur: Claus Maria SEILER,

téléphone : 437 43 876, fax : 437 439 876, internet : www.medicis.lu / www.lefoyer.lu

Branches: 2

FOYER-ARAG,

46, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE,

directeur : Adèle LAMBERTY,

téléphone: 43 74 37, fax: 42 87 17,

Branches: 17

HUGO INSURANCE S.A..

6D, route de Trèves,

L-2633 SENNINGERBERG directeur: Gilles COREMANS,

téléphone : 34 68 66 1, fax : 34 68 40,

Branches: 7, 8, 9, 13

INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A.,

1, rue Emile Bian, L-1235 LUXEMBOURG,

directeur : Myriam DALLANOCE, téléphone : 29 00 90, fax : 29 00 95,

internet : www.interlux.lu

Branches: 2

LA LUXEMBOURGEOISE S.A.,

10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG,

directeur: Pit HENTGEN,

téléphone: 476 11, fax: 47 61-300,

internet : www.lalux.lu

Branches: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16,

17, 18

LE SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG,

directeur: Claude WEBER,

téléphone: 49 69 51, fax: 49 69 36,

Branches: 8, 9, 13, 16

NORDIC EMPLOYERS' MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION.

9, rue J.B. Fresez, L-1542 LUXEMBOURG,

directeur: Guy HARLES,

téléphone: 40 86 27, fax: 40 78 04 641,

Branches: 16

PRIMELUX INSURANCE S.A.,

2, bld Konrad Adenauer, L-1115 LUXEMBOURG,

directeur: Tomas WITTBJER,

téléphone: 421 22 550, fax: 421 22 586,

Branches: 8, 9, 13, 16

SHIPOWNERS' MUTUAL PROTECTION & INDEMNITY ASSOCIATION.

99, Grand-Rue, L-1661 LUXEMBOURG,

directeur: Frank TOMBS,

téléphone: 22 97 10 1, fax: 22 97 10 222,

Branches: 1, 4, 6, 7, 12, 17

SHIPOWNERS' MUTUAL STRIKE INSURANCE ASSOCIATION EUROPE.

99, Grand-Rue, L-1661 LUXEMBOURG,

directeur: Frank TOMBS,

téléphone: 22 96 50 1, fax: 22 96 50 222,

Branches: 16

THE STEAMSHIP MUTUAL UNDERWRITING ASSOCIATION (EUROPE) LTD.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG,

directeur: Claude WEBER,

téléphone : 49 69 51, fax : 49 69 36, Branches : 1, 2, 6, 12, 16, 17, 18

WEST OF ENGLAND,

33, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG,

directeur: Philip ASPDEN,

téléphone : 47 00 67-1, fax : 22 52 53,

internet: www.westpandi.com Branches: 1, 2, 6, 7, 12, 16, 17

2. LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE

AGF ASSURANCES LUXEMBOURG,

14, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG, mandataire général : Alain SCHAEDGEN, téléphone : 47 23 46-1, fax : 47 23 46-249,

internet : www.agf.lu

Branches: 1, 2, 3, 8, 9, 10, 13, 16, 17

AIG EUROPE S.A.,

10b, Zone industrielle Bourmicht, L-8070 BERTRANGE,

mandataire général : Werenfried DE VLIEGHER, téléphone : 44 30 32 237, fax : 44 31 07,

Branches: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14,

15, 16, 17, 18

ATRADIUS CREDIT INSURANCE NV,

5, rue Jean Bertels, L-1230 LUXEMBOURG,

téléphone : 44 18 79 30 , Branches : 14, 15, 16

AXA ART VERSICHERUNG AG,

4, rue J-P Brasseur, L-1258 LUXEMBOURG, mandataire général : Ekkehart KESSEL, téléphone : 26 44 15 36, fax : 26 25 81 04,

Branches: 7, 8, 9, 13, 16

AXA COLONIA VERSICHERUNG A.G.,

4, rue J-P Brasseur, L-1258 LUXEMBOURG, mandataire général : Ekkehart KESSEL, téléphone : 26 44 15 36, fax : 26 25 81 04, Branches : 5, 7, 8, 9, 11, 13, 16

HAMBURG-MANNHEIMER N.V.,

43, Route d'Arlon, L-8009 STRASSEN, mandataire général : Georg NIEDEREHE, téléphone : 44 74 01, fax : 44 74 87,

Branches: 1

IMPERIO S.A.,

7, rue Goethe B.P.1414, L-1014 LUXEMBOURG, mandataire général : AGUIAR FRAZAO Gustavo André MILHEIRO,

téléphone: 49 52 53-1, fax: 49 52 53 650,

Branches: 1, 2, 8, 9, 13, 16

LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES IARD,

7, avenue Victor Hugo, L-1750 LUXEMBOURG, mandataire général : Charles BESNEHARD, téléphone : 22 34 22 315, fax : 47 02 51,

Branches: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17

LONDON GENERAL INSURANCE COMPANY LTD,

19, rue de Bitburg - B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG, mandataire général : Lambert SCHROEDER,

téléphone: 31 71 71, fax: 31 71 74,

Branches: 1, 2, 9, 16

P & V ASSURANCES,

7, avenue Victor Hugo, L-1750 LUXEMBOURG, mandataire général : Charles GRAAS, téléphone : 47 46 45-1, fax : 47 00 22,

Branches: 1, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 18

TRADE CREDIT RE S.A.,

c/o NCI 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG,

mandataire général : Claude STIENNON, téléphone : 22 649 34 77, fax : 22 649 36 77,

internet: www.TCRE.com Branches: 14, 15, 16

VEREINIGTE HAGEL VVaG.

115, Rue de Luxembourg, L-8077 BERTRANGE, mandataire général : Anton Georg ESCH, téléphone : 26 64 99 33, fax : 26 10 88 22, internet : www.vereinigte-hagel.lu

Branches: 9

WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES S.A.,

31, boulevard G.D. Charlotte, L-1331 LUXEMBOURG, mandataire général : Georges HENGEN, téléphone : 45 22 80, fax : 44 09 44, Branches : 1, 2, 3, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17

ZURICH S.A.,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD, mandataire général : John Michael VINCENT, téléphone : 26 642-601, fax : 26 642-610, Branches : 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17

3. LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE

ABN AMRO LIFE S.A.,

46, avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,

directeur: Antoine BARONNET,

téléphone: 2607-3400, fax: 2607-3485,

internet : www.abnamro.lu Branches : I, II, III, VI, VII

AGF LIFE LUXEMBOURG S.A.,

14, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG,

directeur: Alain SCHAEDGEN,

téléphone: 47 23 46-1, fax: 47 23 46-249,

internet : www.agf.lu Branches : I, II, III, VI, VII

AME LIFE LUX S.A. (ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE LIFE LUX S.A.),

7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG,

directeur : Romain ROSSETTI, téléphone : 47 46 93, fax : 47 46 90,

internet : www.ame.lu Branches : I, II, III, VI, VII

ARGENTA LIFE LUXEMBOURG S.A.,

27, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG,

directeur : Alain MECHANICUS, téléphone : 22 26 55, fax : 22 26 58,

internet : www.argentalife.lu Branches : I, II, III, VI, VII

ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.,

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG,

directeur: Pierre MERSCH,

téléphone: 26 49 81, fax: 26 49 8200,

Branches: I, II, III, VI, VII

ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A.,

10, avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG,

directeur: Michael EMMEL,

téléphone: 26 49 42 00, fax: 26 49 43 02,

internet : www.fwugroup.com Branches : I, II, III, VI, VII

AXA ASSURANCE-VIE LUXEMBOURG S.A.,

7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG,

directeur: Stéphane SLITS,

téléphone: 45 30 20-1, fax: 45 51 58,

internet: www.axa.lu Branches: I, II, III, VI, VII

BÂLOISE VIE LUXEMBOURG S.A.,

1, rue Emile Bian - B.P. 28, L-2010 LUXEMBOURG,

directeur: Romain BRAAS,

téléphone: 290 190-1, fax: 291 968,

internet : www.baloise.lu Branches : I, II, III, VI, VII

CAMCA VIE S.A.,

32, avenue de la Liberté - B.P. 3002, L-1030

LUXEMBOURG,

directeur: Martial de CALBIAC,

téléphone: 26 48 70-1, fax: 26 48 70-58,

internet : www.camca.lu Branches : I, II, III, VII

CMI INSURANCE (LUXEMBOURG) S.A.,

23, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN, directeur : Alison Samantha HILL,

téléphone: 31 78 31-1, fax: 31 78 31-214,

internet: www.clericalmedical.com

Branches: I, II, III, VI, VII

COMMERCIAL UNION INTERN. LIFE S.A.,

34, avenue de la Liberté - B.P. 1375, L-1013

LUXEMBOURG,

directeur: Gerhard TRUBEL,

téléphone : 40 28 20 350, fax : 40 28 20 351,

internet : www.cuil.lu Branches : I, II, III, VI, VII

DB VITA S.A.,

2, boulevard Konrad Adenauer - B.P.382, L-2013

LUXEMBOURG,

directeur: Tomas WITTBJER,

téléphone: 421 22-5 50, fax: 421 22-5 86,

Branches: I, II, III, VI

ΙV

DEXIA LIFE & PENSIONS S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG,

directeur: Guy VAN DEN BOSCH,

téléphone: 26 25 44-1, fax: 26 25 44-54 80,

internet : www.dexia-life.com Branches : I, II, III, VI, VII

EURESA-LIFE S.A.,

1, rue Pletzer, L-8080 BERTRANGE, directeur : Jean-Pierre QUAIRIÈRE, téléphone : 25 42 59, fax : 25 42 62,

internet : www.euresa-life.lu Branches : I, II, III, VI, VII

EUROPEWIDE LIFE S.A.,

14, rue Edward Steichen, L-2540 LUXEMBOURG,

directeur : Daniel A. CURRIE,

téléphone: 45 67 30 1, fax: 45 67 34,

Branches: I, II, III, VI

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.,

39, avenue Monterey - B.P. 1081, L-1010 LUXEMBOURG,

directeur: Paul MICHONNEAU,

téléphone: 26 20 15 40, fax: 26 20 15 41,

Branches: I, II, III, VI, VII

FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A.,

16, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG,

directeur: Chantal VAN DYCK,

téléphone: 24 18 58 1, fax: 24 18 58 9000,

Branches: I, II, III, VI, VII

FOYER INTERNATIONAL S.A. (FISA),

46, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE, directeur : Jean-Louis COURANGE,

téléphone: 4 37 43-52 00, fax: 4 37 43-57 00,

internet : www.lefoyer.lu Branches : I, II, III, VI

FOYER VIE S.A.,

46, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE,

directeur: Philippe BONTE,

téléphone: 437 43 4000, fax: 437 43 4500,

internet : www.lefoyer.lu Branches : I, II, III, VI, VII

GENERALI LUXEMBOURG S.A.,

3, rue Thomas Edison, L-1445 LUXEMBOURG,

directeur : Nathalie DE MEYERE, téléphone : 44 74 40, fax : 44 74 43,

internet : www.generali.lu Branches : I, II, III, VI, VII

ING LIFE LUXEMBOURG S.A.,

52, route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG,

directeur: Jean-Philippe BALON,

téléphone : 26 44 11 44, fax : 26 44 11 45,

internet : www.inglife.lu Branches : I, II, III, VI, VII

INTEGRALE LUXEMBOURG S.A.,

63, boulevard Prince Félix, L-1513 LUXEMBOURG,

directeur: Luc GASPARD,

téléphone: 40 66 90-1, fax: 40 66 90-300,

Branches: I, II, III, VI, VII

INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE S.A.,

17, côte d'Eich, L-1450 LUXEMBOURG, directeur : François BLANCHARD,

téléphone: 46 99 89 1, fax: 46 99 89 333,

Branches: I, II, III, VI, VII

INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A.,

287-289, route d'Arlon, L-1150 LUXEMBOURG.

directeur: Geert EIJKENBOOM,

téléphone: 455 405 504, fax: 455 405 505,

Branches: I, II, III, VI, VII

INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A.,

33, rue de Gasperich B.P. 691, L-2016

LUXEMBOURG,

directeur: Fabrice BAGNE,

téléphone: 26 21 41, fax: 26 21 93 71,

internet: www.finagora.lu Branches: I, II, III, VI

KAUPTHING LIFE & PENSION LUXEMBOURG S.A.,

35a, avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,

directeur: Lars KORNMOD,

téléphone: 46 77 66, fax: 46 77 76,

internet: www.kaupthing.lu Branches: I, II, III, VI, VII

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE S.A.,

10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG,

directeur: Pit HENTGEN,

téléphone: 476 11, fax: 47 61-400,

internet: www.lalux.lu Branches: I, II, III, VI, VII

LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.,

22, rue Goethe, L-1637 LUXEMBOURG,

directeur: Philippe RICARD,

téléphone: 45 85 87-26, fax: 45 87 18,

Branches: I, II, III, VI, VII

LEX LIFE & PENSION S.A.,

85-91, route de Thionville - B.P. 1872, L-1018

LUXEMBOURG,

directeur : Flemming LAURIDSEN, téléphone : 26 89 49, fax : 26 19 29 96,

internet : www.lexlife.lu Branches : I, II, III,VI

LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.,

2, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG,

directeur : David STEINEGGER, téléphone : 34 61 91, fax : 34 61 90,

internet : www.lombard.lu Branches : I, II, III, VI, VII

LUXLIFE S.A.,

80, place de la Gare, L-1616 LUXEMBOURG,

directeur : Christophe LEROY, téléphone : 25 27 71, fax : 25 27 79,

internet : www.luxlife.com Branches : I, II, III, VI, VII

MASSMUTUAL EUROPE S.A.,

3, rue du Fossé - B.P. 332, L-2013 LUXEMBOURG,

directeur: Olivier MAINGARD,

téléphone : 25 19 14, fax : 25 19 13,

Branches: I, II, III, VI, VII

NATEXIS LIFE S.A.,

51, avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,

directeur : Jean MARCHES,

téléphone: 22 888 11, fax: 22 888 150,

internet: www.natexislife.com Branches: I, II, III, VI, VII

NEMIAN LIFE & PENSIONS S.A.,

Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, L-1736

SENNINGERBERG,

directeur : François JACQUEMIN, téléphone : 44 67 74 21, fax : 44 69 33,

internet : www.nemianlife.lu Branches : I, II, III, VI, VII

NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG,

62, rue Charles Martel, L-2134 LUXEMBOURG,

directeur: Bernard LE BRAS,

téléphone: 42 40 20-1, fax: 42 40 20-40,

internet : www.nellweb.com Branches : I, II, III, VI, VII

NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.,

672, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG,

directeur: Peter JOLLEY,

téléphone: 43 88 77 80, fax: 43 88 77 81,

internet: www.nordealife.lu

Branches: I, II, III

PANEUROLIFE S.A.,

14, rue Edward Steichen, L-2540 LUXEMBOURG,

directeur: Daniel A. CURRIE,

téléphone : 45 67 30 1, fax : 45 67 34,

internet: www.paneurolife.com

Branches: I, II, III, VI

PREDICA EUROPE,

55, Allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG,

directeur: Olivier SENTIS,

téléphone : 26 26 70 62, fax : 26 26 70 69,

Branches: I, II, III, VI, VII

PRIVATE LIFE PARTNERS S.A.,

46, avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,

directeur : James DOYLE,

téléphone : 2607-3500, fax : 2607-3548,

Branches: I, II, III

R & V LUXEMBOURG LEBENSVERSICHERUNG S.A.,

4, rue Thomas Edison - B.P. 661, L-1445 STRASSEN,

directeur: Stefan HONECKER,

téléphone: 45 45 65-1, fax: 45 32 76,

internet : www.ruv.lu Branches : I, II, III

RAIFFEISEN VIE S.A.,

46, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE,

directeur: Philippe BONTE,

téléphone: 26 68 36 20, fax: 26 68 36 22,

Branches: I, II, III, VI

SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A.,

43, avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,

directeur: Philippe RICARD,

téléphone: 45 85 87 26, fax: 45 87 18,

internet : www.scoteqint.lu Branches : I, II, III, VI, VII

SOGELIFE S.A.,

11, avenue Emile Reuter, L-2420 LUXEMBOURG,

directeur: Philippe SERRE,

téléphone: 24 13 73 1, fax: 24 13 29,

internet : www.sogelife.com Branches : I, II, III, VI, VII

SWISS LIFE S.A.,

25, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN,

directeur: Patrick SCHOLS,

téléphone : 42 39 59-1, fax : 26 43 40,

internet : www.swisslife.lu Branches : I, II, III, VI, VII

TAKAFOL S.A.,

3, rue Alexandre Fleming, L-1525 LUXEMBOURG,

directeur : Ahmed Raçi ÖZEN, téléphone : 44 10 67, fax : 44 12 06,

Branches: I, II, III

VITIS LIFE LUXEMBOURG S.A.,

7, boulevard Royal - B.P. 803, L-2018 LUXEMBOURG,

directeur: René VAN DEN BOSCH,

téléphone: 26 20 46 300, fax: 26 20 46 297,

internet : www.vitislife.lu Branches : I, II, III, VI, VII

VORSORGE LUXEMBURG LEBENSVERSICHERUNG S.A.,

6, parc d'activités Syrdall, L-5365 MUNSBACH,

directeur: Friedel HOFRICHTER,

téléphone: 26 48 55-0, fax: 26 48 55-30,

Branches: I, II, III, VI, VII

WINPLAN ASSURANCE LUXEMBOURG S.A.,

13A rue de Bitbourg B.P.689, L-2016 LUXEMBOURG,

directeur: Clive GRIFFITHS,

téléphone: 43 30 10-1, fax: 43 30 12,

Branches: I, II, III

WINTERTHUR-EUROPE VIE S.A.,

25, route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG,

directeur : Christian HOUTEKIE, téléphone : 45 07 40, fax : 45 07 97,

internet : www.wev.lu Branches : I, II, III, VI, VII

ZURICH EUROLIFE S.A.,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD, directeur : John Michael VINCENT, téléphone : 26 642 1, fax : 26 642 650,

internet : www.zurich.lu Branches : I, II, III, VI, VII

4. LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE-VIE

BHW LEBENSVERSICHERUNG AG,

16, rue Erasme, L-1468 LUXEMBOURG, mandataire général: Bernd H. ECKHARDT, téléphone: 44 88 44-1, fax: 44 88 44-34, Branches: I, II, III

HAMBURG-MANNHEIMER N.V.,

43, Route d'Arlon, L-8009 STRASSEN, mandataire général: George NIEDEREHE, téléphone: 44 74 01, fax: 44 74 87, Branches: I, II, III

IMPERIO S.A.,

7, rue Goethe B.P.1414, L-1014 LUXEMBOURG, mandataire général: AGUIAR FRAZAO Gustavo André MILHEIRO, téléphone: 49 52 53 - 1, fax: 49 52 53 650, Branches: I, II, III

P & V ASSURANCES,

7, avenue Victor Hugo, L-1750 LUXEMBOURG, mandataire général: Charles GRAAS, téléphone: 47 46 45 - 1, fax: 47 00 22, Branches: I, II, III

SEB LIFE LUXEMBOURG BRANCH,

6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 LUXEMBOURG, mandataire général: Hugues CHAMBON, téléphone: 26 23 2274, fax: 2623 2064,

Branches: III

WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES S.A.,

31, bd G.D. Charlotte, L-1331 LUXEMBOURG, mandataire général: Georges HENGEN, téléphone: 45 22 80, fax: 44 09 44, Branches: I, II, III, VI

5. LISTE DES FONDS DE PENSION

CAISSE DE PENSION DES EMPLOYES BGL,

50, avenue JF Kennedy, L-2951 LUXEMBOURG, directeur: Dirk BILLEMON,

téléphone: 42 42 22 79, fax: 42 42 27 23,

Branches: A

FONDS DE PENSION GOODYEAR A.S.B.L.,

c/o ESOFAC,

37, rue Michel Engels, L-1465 LUXEMBOURG,

téléphone: 45 31 24-1, fax: 45 07 43,

Branches: A, C

FONDS DE PENSION ING LUXEMBOURG A.S.B.L.,

c/o ESOFAC.

37, rue Michel Engels, L-1465 LUXEMBOURG,

téléphone: 45 31 24-1, fax: 45 07 43,

Branches: A, C

PHILIPS INTERNATIONAL PENSION FUND A.S.B.L.,

c/o EBICA S.A.,

46, av. JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG, téléphone: 29 01 90 470, fax: 29 01 90 480,

Branches: B

IV Annexe 3 - Liste des entreprises d'assurances ayant notifié leur intention d'opérer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en régime de libre prestation de services

Cette liste est disponible sur le site internet du Commissariat aux assurances : www.commassu.lu

II

III

IV

Annexe 4 - Liste des entreprises de réassurances de droit luxembourgeois

(situation en septembre 2006)

т

_

ΙI

ΙI

IV

ABBEY REINSURANCE S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG société de management: EURCO S.A.

ACHMEA RE,

1a, rue du Nord, L-2229 LUXEMBOURG société de management: RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

ACTIRE,

7, place du Théâtre, L-2613 LUXEMBOURG société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.

AERO RE S.A.,

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

AFE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

AGAT RE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

AGRASSUR RE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

AIRBUS RE,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

ALMA REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

ALPHA RE,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD société de management: ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

ALVEMA S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ANTICIMEX REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

ARISA RE S.A.,

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG directeur agréé: PLATTNER JOHANN

ARTZARE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

ASSOCO RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ASSUREKA S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG société de management: EURCO S.A.

ASSURISK S.A.,

5, Imm. Centre Europe 5, Place de la Gare, L-1616 LUXEMBOURG directeur agréé: BAUWENS IVO

ASUVER S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

ATLANTIC RE S.A.,

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

ATLAS COPCO REINSURANCE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

AVAFIN-RE.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG directeur agréé: THILLY JEAN

AVIABEL RE,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

AVIARE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

AXIOME DE RE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

BALSPEED RE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

BALTA REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

BCEE RE.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BEL RE.

7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG directeur agréé: HAUGLUSTAINE ALAIN

BETA RE S.A.,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD société de management: ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

BG RE S.A.,

50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG directeur agréé: KIRCHEN ALFONS

BHW RüCKVERSICHERUNG S.A.,

16, rue Erasme, L-1468 LUXEMBOURG directeur agréé: ENNO CARL

BIL RE,

2, rue Nicolas Bové, L-2763 LUXEMBOURG directeur agréé: AZIJN HUGO

BNP PARIBAS RE,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG directeur agréé: WEBER CLAUDE

BREW RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BRIDGE RE.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BSN GLASSPACK RE,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

BTL REINSURANCE,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BUILDERS CREDIT REINSURANCE COMPANY S.A.,

69, rue de Hobscheid, L-8422 STEINFORT directeur agréé: SCHROEDER LAMBERT

C.D.A.- RE,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG société de management: EURCO S.A.

CAFINA.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

CAISRELUX,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

CAMCA REASSURANCE S.A.,

32, avenue de la Liberté / B.P. 2378, L-1023 LUXEMBOURG

directeur agréé: DE CALBIAC MARTIAL

CAPAG S.A.,

16, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG directeur agréé: HANSOULLE JACQUES

CAPGEMINI REINSURANCE COMPANY,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CARGOLUX RE S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG société de management: EURCO S.A.

CARIFAC S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

CASIOPEA-RE,

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG directeur agréé: THILLY JEAN

CERATIZIT-RE S.A..

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CERES S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

CETREL RE,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CFC REINSURANCE S.A.,

1A, rue du Nord, L-2229 LUXEMBOURG société de management: RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

CGPA RE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

CHALLENGER REASSURANCE,

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG directeur agréé: COREMANS GILLES

CHC REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CIMPOR REINSURANCE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CLIMRE,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

COATINGS RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG directeur agréé: POENSGEN SILVESTER

COFINTEX LUXEMBOURG S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

COGERE S.A.,

23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG société de management: GECALUX S.A.

COMPAGNIE DE REASSURANCE AKZO NOBEL S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

COMPOSTILLA RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

COMURA S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

CONTRACTORS CASUALTY & SURETY REINSURANCE COMPANY,

69, rue de Hobscheid, L-8422 STEINFORT directeur agréé: SCHROEDER LAMBERT

COREA S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

CORELYON S.A.,

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

COREPI,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

COREVAL,

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

COURTAL S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

COVEA RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CP-BK REINSURANCE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CREALUX S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CREARE S.A.,

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

CYBELE RE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

CYLONIE RE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

D.R.C. S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG société de management: EURCO S.A.

DAIMLERCHRYSLER RE INSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG directeur agréé: POENSGEN SILVESTER

DANONE RE.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

DB RE S.A.,

2, boulevard Konrad Adenauer/B.P. 120, L-2011 LUXEMBOURG directeur agréé: WITTBJER TOMAS

DEGUSSA RE S.A.,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD société de management: ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

DELA RE S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG société de management: EURCO S.A.

DELASSUR,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

DELTA RE S.A.,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD société de management: ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

DEUTSCHE POST REINSURANCE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

DEXIA RE S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG directeur agréé: EURCO S.A.

DGF REINSURANCE S.A.,

1a, rue du Nord, L-2229 LUXEMBOURG société de management: RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

DIAMOND RE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

DISTRI RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

DMG REINSURANCE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

DNB NOR REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

DYNAMICS RE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

EAX RE,

10, B Z.I. Bourmicht, L-8070 BERTRANGE directeur agréé: DE VLIEGHER WERENFRIED

EGON RE S.A.,

11, avenue Guillaume, L-1651 LUXEMBOURG directeur agréé: EMSIX JACQUES

ELECTRO-RE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG directeur agréé: FRERE FABRICE

ELECTROLUX REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

ELIA RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ELTH REASSURANCE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ENERGIA RE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

EPCAP RE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

ERAS S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

ERICSSON REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ERSTE REINSURANCE S.A.,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD société de management: ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

EULER HERMES RE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

EURAZUR S.A.,

7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG directeur agréé: SOREE GERMAIN

EURCOLUX S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG société de management: EURCO S.A.

EUREKO CAPTIVE S.A.,

1a, rue du Nord, L-2229 LUXEMBOURG société de management: RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

EUREKO REINSURANCE S.A.,

1a, rue du Nord, L-2229 LUXEMBOURG société de management: RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A.,

25A boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG directeur agréé: STENZEL DIETMAR

EUROCHEM REASSURANCE S.A..

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

EUROCLEAR RE S.A.,

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

EUROMAF RE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

EUROPE REINSURANCE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG directeur agréé: POENSGEN SILVESTER

EURORE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

FIDARE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG directeur agréé: WEBER CLAUDE

FINBEL RE,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG directeur agréé: WEBER CLAUDE

FIR RE.

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

FORTIS BANK REINSURANCE LUXEMBOURG,

50, avenue J.F.KENNEDY, L-2951 LUXEMBOURG directeur agréé: SCHROEDER LAMBERT

FOYER RE S.A.,

46, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE directeur agréé: LAUER MARC

G-RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GAMBRO REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

GAMMA RE S.A..

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD société de management: ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

GAVIOTA RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG directeur agréé: WEBER CLAUDE

GELINS,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GENERAS,

B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG directeur agréé: BESNEHARD CHARLES

GESARE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GIPE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

GLOBAL LIABILITY REINSURANCE COMPANY S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

GOMAREAL S.A.,

11, avenue Guillaume, L-1651 LUXEMBOURG directeur agréé: EMSIX JACQUES

GOTA RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

GS RE,

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

H & M RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

HEAT TRANSFER RE SERVICES S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

HECO REASSURANTIE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

HENKEL RE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

HERALUX,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

HEYREL S.A.,

5, avenue Pasteur, L-2310 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

HOLMEN REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

IBERDROLA RE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

ICA REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

IKANO RE S.A.,

1, rue Nicolas Welter, L-2740 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

IMAGINE RE (LUX.) S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

IMERYS RE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

INCODEN S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

INDURISK RUCKVERSICHERUNG,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG directeur agréé: POENSGEN SILVESTER

INDUSTRIAL RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

INDUSTRIELLE DE REASSURANCE,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

INOX RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

INSUTREL S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

INTER RE,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG directeur agréé: THILLY JEAN

INTERN.CREDIT.MUTUEL./ ICM RE,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

INTERNATIONAL SHIPOWNERS RE CO,

33, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG directeur agréé: ASPDEN PHILIP

IPSEN RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

KLAVENESS RE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

LA LUXEMBOURGEOISE RE,

10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG directeur agréé: HENTGEN PIT

LAU RE S.A.,

2A, Place de Paris/B.P. 2583, L-1025 LUXEMBOURG directeur agréé: MACE ERIC

LETZRE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG directeur agréé: BESNEHARD CHARLES

LIME REFR IN S.A.,

7a, rue Robert Stumper Rés. « Scopio », L-2557 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

LINDE-RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG directeur agréé: POENSGEN SILVESTER

LIRIN S.A.,

7a, rue Robert Stumper Rés. « Scopio », L-2557 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

LOCRE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG directeur agréé: THILLY JEAN

LOTUS-BAKERIES REASSURANCES S.A.,

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

LSA RE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

LURECO S.A.,

4, rue de l'Eau, L-1449 LUXEMBOURG directeur agréé: COPPING WALTER

LUXAIR RE S.A.,

7, place du Théâtre, L-2613 LUXEMBOURG société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (en abrégé: 2RS)

LUXPAR RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

MAPLUX RE,

19,rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

MERCK RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

MO REINSURANCE,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG directeur agréé: POENSGEN SILVESTER

MODERN RE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

MODERNAC S.A.,

19 rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

MORGAN RE S.A.,

7, Place du Théâtre, L-2613 LUXEMBOURG directeur agréé: BIERRY ARNAUD

MORGAN STANLEY LUXEMBOURG RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

MOTOR REINSURANCE COMPANY S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

MU VI RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

NATURAL RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

NOORDHOLLANDSCHE RE S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG société de management: EURCO S.A.

NORTH EUROPEAN FINANCIAL REINS,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

OCEANE RE S.A.,

19 rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

OLLE OLSSON REINSURANCE,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ORSAY-RE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

P&T RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

PELICAN S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

PLM REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

POLYRE S.A.,

42, rue de l'Avenir, L-1147 LUXEMBOURG directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

PRINTEMPS REASSURANCE,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

PRO RE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

PURACAP S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

RAIFFEISEN RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

RAIL REASSURANCES S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG directeur agréé: SCHROEDER LAMBERT

REAAL REASSURANTIE S.A.,

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG société de management: EURCO S.A.

REACOMEX,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

REAFIN S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

REAGRA S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

REASAR S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

RECEM S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

RECHEM,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG directeur agréé: THILLY JEAN

RECTICEL RE S.A.,

7, Place du Théâtre, L-2613 LUXEMBOURG société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (en abrégé: 2RS)

REDELCOVER S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

RENELUX S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

RHEA,

BP. 593, L-2015 LUXEMBOURG directeur agréé: BESNEHARD CHARLES

RISK TRANSFER RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ROQUETTE RE S.A.,

19, rue de Bitboug, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

SACARE,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

SAFE REINSURANCE (IMMO) S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

SARAL S.A.,

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

SAUREA,

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

SCEM REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SECURISK.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

SECURLUX,

2 rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG société de management: EURCO S.A.

SERECO RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SERIL RE,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

SIREC S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG directeur agréé: THILLY JEAN

SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSUR,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

SKULD RE II S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SOCARE,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG),

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

SODRA REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SOFIRI,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

SOFREA,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

SOMALRE-SOC.RE TARKETT,

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

SONAE RE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

SOPREFIRA,

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

SOREAS,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SOREBOL S.A.,

43, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG société de management: SOGECORE S.A.

SOREVAL S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

SPANDILUX S.A.,

99, Grand-Rue, L-1661 LUXEMBOURG directeur agréé: TOMBS FRANK

SPS REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

ST LOUIS RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ST-THOMAS SECURITY S.A..

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

STANDFAST REINSURANCE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SUISSES DE RE 3,

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

SURASSUR,

12-14, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 LUXEMBOURG

société de management: GRAS SAVOYE WILLIS MANAGEMENT SERVICES

SVENSKA RE,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

SWEDEAGRI REINSURANCE S.A.

19 rue de Bitbourg/B.P. 593, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SWEET RE S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

SWIFT RE,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SYNDICAT GENERAL RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TA REINSURANCE S.A.,

1a, rue du Nord, L-2229 LUXEMBOURG société de management: RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

TAGUS RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TANK RE S.A.,

1a, rue du Nord, L-2229 LUXEMBOURG société de management: RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

TEIDE RE S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TELE DANMARK REINSURANCE S.A,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

TER BEKE LUXEMBOURG,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

TERECO TECHNICAL RE. CO.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TERELUX S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

THARC S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: COREMANS GILLES

THE SWATCH GROUP RE S.A.,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD société de management: ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

TIRSA S.A.,

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD société de management: ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

TRADE CREDIT RE CARRE S.A.,

c/o NCI

20, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG directeur agréé: STIENNON CLAUDE

TRANS RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG directeur agréé: POENSGEN SILVESTER

ULSTEIN RE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

UNITED RE,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

VAN DE VELDE-MARIE JO S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

VANDEMOORTELE INTERN.RE.COMP.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

VATTENFALL REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

VELASQUEZ S.A.,

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG société de management: SOGECORE S.A.

WATT RE,

B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

WEGE RE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG directeur agréé: POENSGEN SILVESTER

WHITE ROCK REINSURANCE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

WURTH REINSURANCE COMPANY S.A.,

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG directeur agréé: WEBER CLAUDE

YOLE S.A.,

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)



Annexe 5 - Liste des des gestionnaires des entreprises de réassurances

(situation en septembre 2006)

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES

AARDOOM WILLEM MARINUS

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. 7, Place du Théâtre

L - 2613 LUXEMBOURG

ASPDEN PHILIP

INTERNATIONAL SHIPOWNERS RE CO 33, boulevard Prince Henri

L - 1724 LUXEMBOURG

AZIJN HUGO

EURCO S.A.

2, rue Nicolas Bové

L - 1253 LUXEMBOURG

BAUWENS IVO

ASSURISK S.A.

5, place de la Gare

L - 1616 LUXEMBOURG

BESNEHARD CHARLES

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

19, rue de Bitbourg / B.P. 593

L - 2015 LUXEMBOURG

BIERRY ARNAUD

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.

7, Place du Théâtre

L - 2613 LUXEMBOURG

BOECK KELD

RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

1a, rue du Nord

L - 2229 LUXEMBOURG

COPPING WALTER

LURECO S.A.

4, rue de l'Eau

L - 1449 LUXEMBOURG

COREMANS GILLES

SOGECORE S.A.

6B, route de Trèves

L - 2633 SENNINGERBERG

COURSON JEAN-PIERRE

SURASSUR

14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1330 LUXEMBOURG

DARDENNE GERARD

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.

7, Place du Théâtre

L - 2613 LUXEMBOURG

DE CALBIAC MARTIAL

CAMCA REASSURANCE S.A.

Boîte Postale 2378

L - 1023 LUXEMBOURG

DE VLIEGHER WERENFRIED

AIG INSURANCE MANAGEMENT SERVICES

(LUXEMBOURG) S.A.

10, Z.I. Bourmicht

L - 8070 BERTRANGE

DELFELD CLAUDE

MARSH S.A.

16, rue Robert Stumper

L - 2557 LUXEMBOURG

DRON THIERRY

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

19, rue de Bitbourg

L - 1273 LUXEMBOURG

DUBUISSON PHILIPPE

8, Drève Saint Lambert

B - 4052 BEAUFAYS (BELGIQUE)

EMSIX JACQUES

11, avenue Guillaume

L - 2016 LUXEMBOURG

ENNO CARL

VIC'S ART (RE-) INSURANCE ADVISORS S.A.

44, route d'Esch

L - 1470 LUXEMBOURG

FRERE FABRICE

IRMG LUXEMBOURG

19, rue de Bitbourg

L - 1273 LUXEMBOURG

GABRIEL FREDERICK

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A. 74, rue de Merl

L - 2146 LUXEMBOURG

GROKE KRISTIAN

44, route d'Esch/B.P. 1981 L - 1019 LUXEMBOURG

HANSOULLE JACQUES

CAPAG S.A. 16, boulevard Royal L - 2449 LUXEMBOURG

HAUGLUSTAINE ALAIN

BEL RE 7, boulevard Joseph II

L - 1840 LUXEMBOURG

HENTGEN PIT

LA LUXEMBOURGEOISE RE 10, rue Aldringen L - 1118 LUXEMBOURG

KIRCHEN ALFONS

BG RE S.A. 50, avenue J. F. Kennedy L - 1855 LUXEMBOURG

LAMBILLON MARIE

SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L. 19, rue de Bitbourg / B.P. 593 L - 2015 LUXEMBOURG

LAMBORELLE ERNY

ELECTROLUX REINSURANCE S.A. 7, rue de Bitbourg L - 1273 LUXEMBOURG

LAUER MARC

FOYER RE S.A. 46, rue Léon Laval L - 3372 LEUDELANGE

LEONARD NICOLAS

EURCO S.A. 2, rue Nicolas Bové L - 1253 LUXEMBOURG

LOHEST PASCAL

FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A. 66, route d'Esch L - 1470 LUXEMBOURG

MACE ERIC

LAU RE S.A. Boîte Postale 2583 L - 1025 LUXEMBOURG

MARX HENRI

FOYER RE S.A. 46, rue Léon Laval L - 3372 LEUDELANGE

MERSCH PIERRE

5, rue Eugène Ruppert L - 2453 LUXEMBOURG

NORDBLAD TONY

10, rue de l'Orée L - 5362 SCHRASSIG

NOVAK OLAF

14 boulevard F.-D. Roosevelt/B.P. 844 L - 2450 LUXEMBOURG

PARIDAENS RUDY

EURCO S.A. 2, rue Nicolas Bové L - 1253 LUXEMBOURG

PIROTTE JEAN

2, allée Léopold Goebel L-1635 LUXEMBOURG

III

PLATTNER JOHANN

ARISA RE S.A. 5, rue Eugène Ruppert L - 2453 LUXEMBOURG

POENSGEN SILVESTER

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A. 19, rue de Bitbourg L - 1273 LUXEMBOURG

REYLAND NICO

18, rue de la Montagne L - 6136 JUNGLINSTER

SCHROEDER LAMBERT

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A. VINCENT JOHN MICHAEL 19, rue de Bitbourg / B.P. 593 L - 2015 LUXEMBOURG

SOREE GERMAIN

EURAZUR S.A. 7, boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG

SOUGNEZ ALAIN

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. 7, Place du Théâtre L - 2613 LUXEMBOURG

STENZEL DIETMAR

EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A. 25A, boulevard Royal L - 2449 LUXEMBOURG

STIENNON CLAUDE

TRADE CREDIT RE CARRE S.A. c/o NCI 20, rue Eugène Ruppert L - 2453 LUXEMBOURG

THEODOSE CHRISTIAN

GRAS SAVOYE WILLIS MANAGEMENT SERVICES 145, rue du Kiem L - 8030 STRASSEN

THILLY JEAN

SOGECORE S.A. 6 B, route de Trèves L - 2633 SENNINGERBERG

TOMBS FRANK

SPANDILUX S.A. 99, Grand-Rue L - 1661 LUXEMBOURG

VANDEVEN SOPHIE

SOGECORE S.A. 6B, route de Trèves L - 2633 SENNINGERBERG

ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A. 45 rue des Scillas L - 2529 HOWALD

WEBER CLAUDE

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A. 74, rue de Merl L - 2146 LUXEMBOURG

WITTBJER TOMAS

DB RE S.A. Boîte Postale 120 L - 2011 LUXEMBOURG

LISTE DES PERSONNES MORALES

AIG INSURANCE MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

10B, Z.I. Bourmicht, L-8070 BERTRANGE téléphone: 44 30 32-1; fax: 44 31 07

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 50

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG téléphone: 31 71 71, fax: 31 71 74

AON LUXEMBOURG S.A.

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG téléphone: 37 71 71, fax: 31 71 74

COMMERCIAL UNION MANAGEMENT S.A.R.L.

34, avenue de la Liberte, L-1930 LUXEMBOURG téléphone: 40 28 20-1, fax: 40 83 58-302

DIOT RISK MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 51

EURCO S.A.

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG téléphone: 22 73 43-1, fax: 22 73 47

FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A.

66 route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG téléphone: 45 66 88, fax: 45 66 99

GECALUX S.A.

23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG téléphone: 40 38 80-1, fax: 49 27 06

GRAS SAVOYE WILLIS MANAGEMENT SERVICES

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN téléphone: 46 96 01-200, fax: 46 96 01-209

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG téléphone: 49 69 51, fax: 49 69 36

RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

1A, rue du Nord, L-2229 LUXEMBOURG téléphone: 22 24 74-1, fax: 22 15 50

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.

7, Place du Théâtre, L-2613 LUXEMBOURG téléphone: 26 00 35, fax: 26 00 35 35

SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 50

SOGECALUX S.A.

23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG téléphone: 40 21 90, fax: 49 27 06

SOGECORE EMPLOYEE BENEFITS S.A.

6b, route de Trêves, L-2633 SENNINGERBERG téléphone: 34 68 66-1, fax: 34 68 40

SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

6b, route de Trêves, L-2633 SENNINGERBERG téléphone: 34 68 66-1, fax: 34 68 40

SOGECORE REINSURANCE MANAGEMENT S.A.

6b, route de Trêves, L-2633 SENNINGERBERG téléphone: 34 68 66-1, fax: 34 68 40

SOGECORE S.A.

6b, route de Trêves, L-2633 SENNINGERBERG téléphone: 34 68 66-1, fax: 34 68 40

VIC'S ART (RE-) INSURANCE ADVISORS S.A.

44, route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG téléphone: 26 20 00 50, fax: 26 20 00 51

WILLIS CORROON MANAGEMENT S.A.

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN téléphone: 46 96 01-200, fax: 46 96 01-209

ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD téléphone: 26 64 21, fax: 26 64 26 01

IV

Annexe 6 - Liste des courtiers d'assurances

(situation en septembre 2006)

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES

BAUDSON Roland

3, rue de Niederpallen L-8551 NOERDANGE

BAUSCHERT Edgar

c/o GIP INTERNATIONAL S.A. 7 am Scheerleck L-6868 WECKER

BERNARD Pierre

c/o INSURANCE BROKER'S SOLUTION EUROPE 1, rue de l'Indépendance L-8021 STRASSEN

BOIS Jean-Baptiste

c/o EQUATUS INSURANCE BROKER S.A. 5/7, rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 LUXEMBOURG

BORCEUX Olivier

c/o ANALIS S.A. 69, rue de Hobscheid L-8422 STEINFORT

BOSQUEE Bernard

c/o FINAMORE S.A. 117, route d'Arlon L-8009 STRASSEN

BOSSICART Didier

25, route d'Arlon L-8410 STEINFORT

BUDDE Klaus

c/o GAMMA FINANCE INSURANCE BROKER S.A. 44, route d'Esch L-1470 LUXEMBOURG

CALDANA Marco

c/o Farad International S.A. 49, boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG

CARL Enno

c/o GAMMA FINANCE INSURANCE BROKER S.A. 44, route d'Esch L-1470 LUXEMBOURG

CELLIER André

c/o DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 69, route d'Esch L-2953 LUXEMBOURG

CLAUDIN Antony

c/o KOBELCO LUXEMBOURG S.A. 46, boulevard G-D Charlotte L-1330 LUXEMBOURG

COLANGELO Angelo

c/o FIDES EUROPE S.à r.l. 61, avenue de la Gare L-1611 LUXEMBOURG

CONDELLO Clemente

11, rue Mère Teresa L-8033 STRASSEN

DE BRAQUILANGES Patrick

c/o Nord Europe Private Bank S.A. 52-54, rue Charles Martel L-2134 LUXEMBOURG

DE FAYS Philippe

c/o CREATERRA 25, route d'Esch L-1470 LUXEMBOURG

DELFELD Claude

c/o MARSH S.A. 16, rue Robert Stümper L-2557 LUXEMBOURG

DELREE Joseph

Résidence Sainte Maurice 2A/36, route d'Eselborn L-9706 CLERVAUX

DI LORENZO Jérôme

c/o CARRE-ASSURANCES 310, rue de Cessange L-1321 LUXEMBOURG

DÖRRIE Detlef

c/o AKTIV ASSEKURANZ MAKLER GmbH 74, route de Luxembourg L-6633 WASSERBILLIG

DUINSLAEGER Erik

c/o MONEYCLIP INSURANCE BROKER LUXEMBOURG S.A. 7, rue Michel Thilges L-9573 WILTZ

DUNKEL Paul

c/o AC D S.À R.L. 54, avenue de la Liberté L-1930 LUXEMBOURG

EECKMAN Laurence

c/o INVICTA-ART S.À.R.L. INT INSURANCE BROKERS 245, rue de Rollingergrund L-2441 LUXEMBOURG

EMSIX Jacques

c/o UNITED BROKERS S.A. 11, avenue Guillaume L-1651 LUXEMBOURG

FAGNOUL Frédéric

c/o EURO PARTNER INVEST S.A. 10, rue des Capucins L-1313 LUXEMBOURG

FAVRE Claude

c/o L.J.C. PATRIMOINE S.A. 5, Chemin d'Aspelt L-5740 FILSDORF

FELIX Arnaud

c/o DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 69, route d'Esch L-2953 LUXEMBOURG

FONDU Marc

c/o DILIGENTIA S.A. 20, rue Michel Rodange L-2430 LUXEMBOURG

FOX Jean-Damien

c/o INTEGRA CONSULTANCY SERVICES 4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 LUXEMBOURG

FRANK Axel

c/o RISK INTERNATIONAL S.À R.L. 241, route d'Arlon L-1150 LUXEMBOURG

GEHLEN Manfred

c/o NOUVELLES ASSSURANCES
- Société de courtage
124, route de Stavelot
L-9991 WEISWAMPACH

GENIN Guy

c/o R.F. HOLTINGER INSURANCE CONSULTING S.A. 47, boulevard royal L-2449 LUXEMBOURG

GERAERTS Philippe

c/o LUX LIFE CONSULTING 11, rue des Tondeurs L-9570 WILTZ

GIERES Pierrot

c/o MEDIA-ASSURANCES S.A. 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 LUXEMBOURG

GILIS Philippe

c/o A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants 21, Stawelerstrooss L-9964 HULDANGE

GREDEN Roger

c/o FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A. 18, rue Michel Rodange L-2430 LUXEMBOURG

GRUNDHEBER Rainer

c/o ASSEKURANZ AG 5, rue C.M. Spoo L-2546 LUXEMBOURG

HAAS Norbert

VERSICHERUNGSMAKLER S.À R.L. Maison 150 L-9991 WEISWAMPACH

HAUFFELS Paul

29, rue de Bragance L-1255 LUXEMBOURG

HEGER Olivier

c/o CIRCLES GROUP S.A. 167, route de Longwy L-1941 LUXEMBOURG

HENRY Christian

c/o INTEGRA CONSULTANCY SERVICES 4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 LUXEMBOURG

HOFFMANN Marc

c/o AGN S.A. 145, rue du Kiem L-8030 STRASSEN

HUBSCH Jean-Philippe

c/o ASSURANCES-CONSEILS LUXEMBOURG 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 LUXEMBOURG

HUDSON S. Jan

c/o AMERICAN-EUROPEAN INSURANCE BROKERAGE 208, Val des Bons Malades L-2121 LUXEMBOURG

JAGGI-MALOUBIER Katia

8, rue de la Chapelle L-8017 STRASSEN

KLATT Peter

c/o ARCELOR INSURANCE CONSULTANTS SA 20, rue Eugène Ruppert L-2453 LUXEMBOURG

LAMBORELLE Erny

8, op der Tom L-9760 LELLINGEN

LANG Raymond

c/o ASSURGEST S.A. 24-26, rue Jean Jaurès L-3490 DUDELANGE

LENFANT Daniel

c/o ASSURANCES-CONSEILS LUXEMBOURG 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 LUXEMBOURG

LEROUX Marc

c/o GEPLUX p.a. Fiduciaire Vincent La Mendola 50, avenue de la Liberté L-1930 LUXEMBOURG

LEYSEN Marc

c/o J. VAN BREDA & Co, LUXEMBOURG 283, route d'Arlon L-8011 STRASSEN

LOHEST Pascal

c/o FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A. 66, route d'Esch L-1470 LUXEMBOURG

LOZIE Koen

c/o AVER ASSOCIATES LUXEMBOURG 18, rue des Sacrifiés L-8356 GARNICH

MAGNUS Vincent

c/o ALTIS ASSURANCES S.A. 9, route des 3 Cantons L-8399 WINDHOF

MARTIN Pierre

4, rue Jean Engling L-1466 LUXEMBOURG

MARTIN David John

c/o PROFESSIONAL
INVESTMENT CONSULTANTS
43, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

MATHIEU Pierre

c/o Nexus Assurances 67, rue Michel Welter L-2730 LUXEMBOURG

MONCOUSIN Vanessa

c/o DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 69, route d'Esch L-2953 LUXEMBOURG

MORES Jean-Marie

c/o DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 69, route d'Esch L-2953 LUXEMBOURG

MORVILLI Fabio

12, rue du Château L-7463 PETTINGEN

MOUTSCHEN Eugène

c/o CONSULT LIFE EUROPE S.A. Maison 150 L-9991 WEISWAMPACH

NELEN Hans

c/o GLOBAL ASSURANCE S.A. B.P. 1066 L-1010 LUXEMBOURG

NEPPER Gérard

c/o GRAS SAVOYE LUXEMBOURG 145, rue du Kiem L-8030 STRASSEN

NEUBERG Guy

c/o GROUPE NEUBERG, COURTIER D'ASSURANCES S.A. 10, rue de Koerich L-8371 HOBSCHEID

PAULET Rudy

c/o ADJUTORIS CONSEIIL S.A. 18, boulevard Emmanuel Servais L-2535 LUXEMBOURG

PECCHINOTTI Carlo

c/o DOGI' INVESTMENT STRATEGY S.A. 11, rue Beaumont L-1219 LUXEMBOURG

PECCHINOTTI Marco

c/o DOGI' INVESTMENT STRATEGY S.A. 11, rue Beaumont L-1219 LUXEMBOURG

PETITJEAN Eric

c/o EBICA 46, avenue J.F. Kennedy L-1855 LUXEMBOURG

PHILIPPE Dominique

c/o EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A. 63-65, rue de Merl L-2146 LUXEMBOURG

PIERSON Joël

I.I.F.C. 10, rue Nicolas Theis L-4676 NIEDERCORN

PIOLLET Alain

c/o SOFYCIL Management S.A. 63-65, rue de Merl L-2146 LUXEMBOURG

PIRET Thibaut

c/o C.A.P. S.A. 4, route de Longwy L-4830 RODANGE

PIROTON Albert

c/o ESCHTARI S.A. 25/3, rue de Blochausen L-1243 LUXEMBOURG

POOT-BAUDIER Idès

c/o AON LUXEMBOURG S.A. 19, rue de Bitbourg L-1273 LUXEMBOURG

POTTEAU Filip

c/o FININSUR COURTAGE ET CONSEIL 22-24, boulevard de la Foire L-1528 LUXEMBOURG

POUMAY Paul-Yves

c/o STRATINVEST INSURANCE S.A. 3, rue des Foyers L-1537 LUXEMBOURG

PRIEM Johan

c/o CONDOR COURTIERS & CONSEILLERS S.à r.l. 117, route de Strassen L-8009 STRASSEN

RANKI Timo

9B, rue Principal L-6165 ERNSTER

REMOUCHAMPS Pascal

c/o EUROPEAN BROKER S.A. 25A, boulevard Royal (Forum Royal 2e étage) L-2449 LUXEMBOURG

ROECKNER Martin

c/o GAMMA FINANCE INSURANCE BROKER S.A. 44, route d'Esch L-1470 LUXEMBOURG

ROTTEVEEL Joseph

c/o SUXES LIFE INSURANCE BROKERS S.A. 10-12, rue de Medernach L-7619 LAROCHETTE

RUXTON Derek Stuart

c/o COMPAGNIE GÉNÉRALE EUROPÉENNE DE FINANCE B.P. 646 L-2016 LUXEMBOURG

SAS Werner

c/o FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A. 18, rue Michel Rodange L-2430 LUXEMBOURG

SCHILD Gaëtan

c/o OVERSEAS SOCIAL SECURITY S.A. 4, rue Jean Engling L-1466 LUXEMBOURG

SCHMIT Philippe

c/o MONTESQUIEU & ASSOCIES S.À R.L. 10, rue des Capucins L-1313 LUXEMBOURG

SCHWEITZER Daniel

c/o SCHWEITZER LUXEMBURG S.à r.l. 120, route d'Echternach L-1453 LUXEMBOURG

SEEN Albert

c/o Suxes Life Insurance Brokers S.A. 10-12, rue de Medernach L-7619 LAROCHETTE

SKALKOWSKI Christophe

c/o CREDIT SUISSE COURTAGE S.A 56, Grand-Rue L-1660 LUXEMBOURG

SNYDERS Patrick

c/o FRUCTI CAUSA LUX 11, rue de Bettlange L-9657 HARLANGE

SOUTO Felix

c/o MORGAN & MEYER
INSURANCE BROKER
15B, boulevard G.-D. Charlotte
L-1331 LUXEMBOURG

STROHLE Armand

c/o LIFE EXPANSION S.A. 335, route de Thionville/Résidence Calimera L-5884 HESPERANGE

TASSIGNY Christian

c/o COURTALUX S.à r.l. 9, rue des Trois Cantons L-8399 WINDHOF

THEODOSE Christian

c/o GRAS SAVOYE LUXEMBOURG 145, rue du Kiem L-8030 STRASSEN

THILLY Jean

c/o SOGECORE S.A. 6B, route de Trèves L-2633 SENNINGERBERG

THYS Jean-Marc

c/o OPTIMUM CONSEIL S.A. 39, avenue Monterey L-2163 LUXEMBOURG

TRAUSCH Pascal

c/o ACCO S.À R.L. 25, rue de la Libération L-8245 MAMER

VALENTIN Baudouin

c/o ESOFAC INTERNATIONAL 37, rue Michel Engels L-1465 LUXEMBOURG

VAN DE KERCKHOVE Lieven

c/o C.R.M. SERVICES S.A. 9, rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 LUXEMBOURG

VAN JEAN Edmond

c/o INVESTEAM S. À R.L. 27, Huewelerstrooss L-8521 BECKERICH

VAN PEER Martine

c/o ESOFAC INTERNATIONAL 37, rue Michel Engels L-1465 LUXEMBOURG

VANDER DONCKT Christophe

c/o L.C.L. S.à r.l. 27, Huewelerstrooss L-8521 BECKERICH

VANDERSCHRICK Luc

6, rue de Greisch L-7480 TUNTANGE

VINASCHI Thierry

c/o ASSURANCES CONSULTING COURTAGE S.A. 26, rue Marguerite de Brabant L-1254 LUXEMBOURG

WERTHEIM Alice

77, avenue Victor Hugo L-1750 LUXEMBOURG

WERY Francis

c/o OVERSEAS SOCIAL SECURITY S.A. 4, rue Jean Engling L-1466 LUXEMBOURG

WHITE Raymond

c/o DELTA CONCEPT INVESTISSEMENT S.A. 6, place de Nancy L-2212 LUXEMBOURG

WICKEL Anja

23, Grand-Rue L-6630 WASSERBILLIG

WOLF Emmanuel

c/o MASTER FINANCE EUROPE 115, route d'Arlon L-8311 CAPELLEN

LISTE DES PERSONNES MORALES

A.J.I.L. C. & P. S.A., CONSULTANTS

21, Stawelerstrooss L-9964 HULDANGE

AC D S.À R.L.

54, avenue de la Liberté L-1930 LUXEMBOURG

ACCO S.À R.L.

25, rue de la Libération L-8245 MAMER

ADJUTORIS CONSEIL S.A.

18, boulevard Emmanuel Servais L-2535 LUXEMBOURG

AGN S.A.

145, rue du Kiem L-8030 STRASSEN

AKTIV ASSEKURANZ MAKLER LUXEMBOURG

74, route de LUXEMBOURG L-6633 WASSERBILLIG

ALTIS ASSURANCES S.A.

9, route des 3 Cantons L-8399 WINDHOF

AMERICAN-EUROPEAN INSURANCE BROKERAGE

208, Val des Bons Malades L-2121 LUXEMBOURG

ANALIS S.A.

69, rue de Hobscheid L-8422 STEINFORT

AON LUXEMBOURG S.A.

19, rue de Bitbourg L-1273 LUXEMBOURG

ARCELOR INSURANCE CONSULTANTS S.A.

20, rue Eugène Ruppert L-2453 LUXEMBOURG

ASSEKURANZ AG

5, rue C.M. Spoo L-2546 LUXEMBOURG

ASSURANCES CONSULTING COURTAGE S.A.

26, rue Marguerite de Brabant L-1254 LUXEMBOURG

ASSURANCES-CONSEILS LUXEMBOURG

10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 LUXEMBOURG

ASSURGEST S.A.

24-26, rue Jean Jaurès L-3490 DUDELANGE

AVER ASSOCIATES LUXEMBOURG

18, rue des Sacrifiés L-8356 GARNICH

C.A.P. S.A.

4, route de Longwy L-4830 RODANGE

C.R.M. SERVICES S.A.

9, rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 LUXEMBOURG

CARRE-ASSURANCES S.A.

310, rue de Cessange L-1321 LUXEMBOURG

CIRCLES GROUP S.A.

167, route de Longwy L-1941 LUXEMBOURG

CMH VERTRIEBS SERVICE II S.A.

208, Val des Bons Malades L-2121 LUXEMBOURG

COMPAGNIE GÉNÉRALE EUROPÉENNE DE FINANCE ET D'INVE

B.P. 646 L-2016 LUXEMBOURG

CONDOR COURTIERS & CONSEILLERS S.À R.L.

117, route d'Arlon L-8009 STRASSEN

CONSULT LIFE EUROPE S.A.

Maison 150 L-9991 WEISWAMPACH

COURTALUX S.À R.L.

9, rue des Trois Cantons L-8399 WINDHOF

CREDIT SUISSE COURTAGE S.A

56, Grand-Rue L-1660 LUXEMBOURG

D.S. LUX S.A.

12, rue Eugène Ruppert L-2453 LUXEMBOURG

DELTA CONCEPT INVESTISSEMENT S.A.

6, place de Nancy L-2212 LUXEMBOURG

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

69, route d'Esch L-2953 LUXEMBOURG

DILIGENTIA S.A.

20, rue Michel Rodange L-2430 LUXEMBOURG

DOGI' INVESTMENT STRATEGY S.A.

11, rue Beaumont L-1219 LUXEMBOURG

EBICA

46, avenue J.F. Kennedy L-1855 LUXEMBOURG

EQUATUS INSURANCE BROKER S.A.

5/7, rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 LUXEMBOURG

ESCHTARI S.A.

25/3 rue de Blochausen L-1243 LUXEMBOURG

ESOFAC INTERNATIONAL S.A.

37, rue Michel Engels L-1465 LUXEMBOURG

EURO PARTNER INVEST

10, rue des Capucins L-1313 LUXEMBOURG

EUROPEAN BROKER S.A.

25A, boulevard Royal (Forum Royal 2e étage) L-2449 LUXEMBOURG

EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A.

63-65, rue de Merl L-2146 LUXEMBOURG

FARAD INTERNATIONAL S.A.

49, boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG

FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A.

66, route d'Esch L-1470 LUXEMBOURG

FIDES EUROPE S.À R.L.

61, avenue de la Gare L-1611 LUXEMBOURG

FINAMORE S.A.

117, route d'Arlon L-8009 STRASSEN

FININSUR COURTAGE ET CONSEIL

22-24, boulevard de la Foire L-1528 LUXEMBOURG

FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A.

18, rue Michel Rodange L-2430 LUXEMBOURG

FRUCTI CAUSA LUX

11, rue de Bettlange L-9657 HARLANGE

GAMMA FINANCE INSURANCE BROKER S.A.

44, route d'Esch L-1470 LUXEMBOURG

GEPLUX S.À R.L.

31, rue Albert Ier L-1117 LUXEMBOURG

GIP INTERNATIONAL S.A.

7, am Scheerleck L-6868 WECKER

GLOBAL ASSURANCE S.A.

B.P. 1066 L-1010 LUXEMBOURG

GRAS SAVOYE LUXEMBOURG

145, rue du Kiem L-8030 STRASSEN

GROUPE NEUBERG, COURTIER D'ASSURANCES S.A.

10, rue de Koerich L-8371 HOBSCHEID

I.I.F.C. S.A

27, rue des Ecoles L-4551 NIEDERCORN

IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.À R.L.

Maison 150 L-9991 WEISWAMPACH

INSURANCE BROKER'S SOLUTION EUROPE

1, rue de l'Indépendance L-8021 STRASSEN

INTEGRA CONSULTANCY SERVICES SA

4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 LUXEMBOURG

INVESTEAM S.À R.L.

27, Huewelerstrooss L-8521 BECKERIC

INVICTA-ART S.À.R.L. INT **INSURANCE BROKERS**

245, rue de Rollingergrund L-2441 LUXEMBOURG

KOBELCO LUXEMBOURG S.A.

46, boulevard G-D Charlotte L-1330 LUXEMBOURG

L.C.L. S.À.R.L.

27, rue de Hovelange L-8521 BECKERICH

L.J.C. PATRIMOINE S.A.

5, Chemin d'Aspelt L-5740 FILSDORF

LIFE EXPANSION S.A.

335, route de Thionville/Résidence Calimera L-5884 HESPERANGE

LUX LIFE CONSULTING

11, rue des Tondeurs L-9570 WILTZ

MARSH S.A.

16, rue Robert Stümper L-2557 LUXEMBOURG

MASTER FINANCE EUROPE

115, route d'Arlon L-8311 CAPELLEN

MEDIA-ASSURANCES S.A.

45, boulevard Pierre Frieden L-1543 LUXEMBOURG

MONEYCLIP INSURANCE BROKER LUXEMBOURG S.A.

7, rue Michel Thilges L-9573 WILTZ

MONTESQUIEU & ASSOCIES S.À R.L.

11, avenue de la Liberté L-1931 LUXEMBOURG

MORGAN & MEYER INSURANCE **BROKER**

31, Grand-Rue L-1661 LUXEMBOURG

NOUVELLES ASSURANCES -SOCIÉTÉ DE COURTAGE

124, route de Stavelot L-9991 WEISWAMPACH

OPTIMUM CONSEIL S.A.

39, avenue Monterey L-2163 LUXEMBOURG

OVERSEAS SOCIAL SECURITY S.A.

4, rue Jean Engling L-1466 LUXEMBOURG

PATRIMOINE & FINANCE S.À R.L.

2A/36, route d'Eselborn L-9706 CLERVAUX

PATRIMONIA INTERNATIONAL S.À R.L.

8, rue de la Chapelle L-8017 STRASSEN

PROFESSIONAL INVESTMENT CONSULTANTS (EUROPE) S.A.

43, route d'Arlon L-8009 SRASSEN

R & M PARTNERS S.A.

2A/36, route d'Eselborn L-9706 CLERVAUX

R.F. HOTTINGER INSURANCE CONSULTING S.A.

47, boulevqrd Royal L-2449 LUXEMBOURG

RISK INTERNATIONAL S.À R.L.

241, route d'Arlon L-1150 LUXEMBOURG

SCHWEITZER LUXEMBURG S.À R.L.

120, route d'Echternach L-1453 LUXEMBOURG

SOFYCIL MANAGEMENT S.A.

63-65, rue de Merl L-2146 LUXEMBOURG

SOGECORE SA

6B, route de Trèves L-2633 SENNINGERBERG

STRATINVEST INSURANCE S.A.

3, rue des Foyers L-1537 LUXEMBOURG

SUXES LIFE INSURANCE BROKERS S.A.

10-12, rue de Medernach L-7619 LAROCHETTE

UNITED BROKERS S.A.

11, avenue Guillaume L-1651 LUXEMBOURG

VANBREDA RISK & BENEFITS S.A.

283. route d'Arlon L-8011 STRASSEN

Annexe 7 - Liste des gestionnaires de fonds de pension agréés par le Commissariat aux Assurances

(situation en septembre 2006)

T

1

TT

III

IV

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES

BILLEMON Dirk

50 avenue J.F. Kennedy L-2951 LUXEMBOURG

NICOLAI Alain

c/o AXA ASSURANCE-VIE 7, rue de la Chapelle L-1325 LUXEMBOURG

PETITJEAN Eric

c/o EBICA S.A. 46, avenue J. F. Kennedy L-1855 LUXEMBOURG

SCHOLS Patrick

c/o SWISS LIFE S.A. 25, route d'Arlon L-8009 STRASSEN

VALENTIN Baudouin

c/o ESOFAC INTERNATIONAL S.A. 3, rue Adames L-1114 LUXEMBOURG

VAN PEER Martine

c/o ESOFAC INTERNATIONAL S.A. 3, rue Adames L-1114 LUXEMBOURG

LISTE DES PERSONNES MORALES

ACTUALUX

23 avenue Monterey L-2086 LUXEMBOURG

AMAZON INSURANCE & PENSION SERVICES S.À.R.L.

1, rue Emile Bian L-1235 LUXEMBOURG

EBICA S.A.

46, rue J.F. Kennedy L-1855 LUXEMBOURG

ESOFAC INTERNATIONAL S.A.

37, rue Michel Engels L-1465 LUXEMBOURG

LA BALOISE VIE

1, rue Emile Bian L-2010 LUXEMBOURG

SWISS LIFE S.A.

25, route d'Arlon L-8009 STRASSEN

Annexe 8 - Liste des domiciliataires de sociétés autres que de sociétés de réassurances agréés par le Commissariat aux Assurances

(situation en septembre 2006)

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

19, rue de Bitbourg / B.P. 593 L-2015 LUXEMBOURG

EURCO S.A.

2, rue Nicolas Bove L-1253 LUXEMBOURG

GECALUX S.A.

23, avenue Monterey L-2086 LUXEMBOURG

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

74, rue de Merl L-2146 LUXEMBOURG

SOGECORE S.A.

6B, route de Treves L-2633 SENNINGERBERG Ť

ΙĪ

III

IV

Annexe 9 - Définitions des branches d'assurances

т

Ι

...

III

ΙV

I. BRANCHES AUTRES QUE VIE

- 1. Accidents (y compris les accidents de travail et les maladies professionnelles)
- 2. Maladie
- 3. Corps de véhicules terrestres (autres que ferroviaires)
- 4. Corps de véhicules ferroviaires
- 5. Corps de véhicules aériens
- 6. Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 7. Marchandises transportées (y compris les marchandises, bagages et tous autres biens)
- 8. Incendie et éléments naturels
- 9. Autres dommages aux biens
- 10. R.C. véhicules terrestres automoteurs
- 11. R.C. véhicules aériens
- 12. R.C. véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 13. R.C. générale
- 14. Crédit
- 15. Caution
- 16. Pertes pécuniaires diverses
- 17. Protection juridique
- 18. Assistance
- * Au cas où le numéro de la branche est suivi d'un astérisque, l'entreprise d'assurance n'est autorisée qu'à couvrir des risques dans cette branche d'assurances qui relèvent de la catégorie des grands risques. Pour ces branches on désigne par « grands risques » les risques:
- qui relèvent des catégories crédit (branche 14) et la caution (branche 15) lorsque le souscripteur exerce à titre professionnel une activité industrielle, commerciale ou libérale, à condition que le risque se rapporte à cette activité;
- qui concernent les corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires (branche 3), l'incendie et les éléments naturels (branche 8), les autres dommages aux biens (branche 9), la responsabilité civile des véhicules terrestres automoteurs (branche 10), la responsabilité civile générale (branche 13) et les pertes pécuniaires diverses (branche 16), lorsque le preneur d'assurance exerce une activité dont l'importance dépasse les limites chiffrées d'au moins deux des trois critères suivants:

- total du bilan: 6,2 millions d'euros
- montant net du chiffre d'affaires: 12,8 millions d'euros
- nombre de membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice: 250.

Tous les risques relevant des branches 4, 5, 6, 7, 11 et 12 sont des grands risques par nature de sorte que pour ces branches aucune distinction particulière ne s'impose.

II. BRANCHES VIE

- I. Assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes - autres que l'assurance nuptialité et natalité - non liées à des fonds d'investissement ainsi que les assurances complémentaires à ces assurances
- II. Assurance nuptialité, assurance natalité
- III. Assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes liées à des fonds d'investissement
- IV. Permanent health insurance
- V. Opérations tontinières
- VI. Opérations de capitalisation
- VII. Opérations de gestion de fonds collectifs de retraite
- VIII. Opérations visées par le Code français des assurances au livre IV titre 4 chapitre 1
- IX. Opérations dépendant de la durée de la vie humaine définies ou prévues par la législation des assurances sociales

III. BRANCHES FONDS DE PENSION

- A. prestations comportant un risque viager ou un risque d'investissement supporté par le fonds de pension
- B. prestations de régimes sans risque viager et où le risque d'investissement est supporté par l'affilié
- C. prestations complémentaires en cas de décès ou d'invalidité d'affiliés en activité